

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **Sommaire des activités de surveillance et de réglementation Direction principale du financement des sociétés**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a diffusé aujourd'hui le sommaire des activités de surveillance et de réglementation en matière de financement des sociétés pour l'année terminée le 31 décembre 2022. L'Autorité invite les sociétés qui font appel aux marchés des capitaux, ainsi que leurs conseillers, à prendre connaissance de ce sommaire. En plus de présenter un portrait exhaustif des financements effectués par les sociétés publiques québécoises, le sommaire signale les principales lacunes et observations soulevées dans le cadre de la révision des documents d'information continue et de placement. Il présente également les bonnes pratiques découlant de la réglementation applicable afin de pallier les lacunes observées et apporte des conseils afin d'aider les participants aux marchés des capitaux à produire des documents de placement et d'information continue conformes à la réglementation en valeurs mobilières. Finalement, le sommaire présente les derniers développements en lien avec l'encadrement du secteur des cryptomonnaies et la mise en place de SEDAR+.

La version électronique du sommaire est publiée sur le site Web de l'Autorité à l'adresse [https://lautorite.gc.ca/fileadmin/lautorite/grand\\_public/publications/professionnels/PEIC/sommaire-activites-surveillance-reglementation-2023\\_fr.pdf](https://lautorite.gc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/professionnels/PEIC/sommaire-activites-surveillance-reglementation-2023_fr.pdf)

Une traduction du document est aussi disponible sur le site Web de l'Autorité.

**Le 15 juin 2023**

**Avis 43-310 du personnel des ACVM (révisé)**  
*Examen confidentiel des dépôts préalables de prospectus*  
*(pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement)*

Publié la première fois le 5 mars 2020

**Le 9 juin 2023**

**Introduction**

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel** ou **nous**) lance un processus harmonisé d'examen confidentiel complet des dépôts préalables de prospectus (le **processus de dépôt préalable**) pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement. Les émetteurs qui sont des fonds d'investissement devraient continuer à recourir au processus de dépôt préalable existant.

**Objet**

Le lancement d'un processus de dépôt préalable harmonisé s'inscrit dans nos mesures visant à favoriser la formation de capital et à procurer aux émetteurs davantage de souplesse et de certitude dans la planification de leurs placements par voie de prospectus. Le processus de dépôt préalable harmonisé élargit l'accès aux examens des dépôts préalables que certains membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) réalisent déjà.

**Contexte**

Le processus d'examen réglementaire des prospectus commence habituellement dès qu'un émetteur dépose son prospectus provisoire. Si un problème important est signalé en cours d'examen, le délai d'octroi du visa du prospectus pourrait s'allonger et la clôture du placement pourrait être retardée. Des participants au marché s'inquiètent de l'incertitude que des délais et des retards pourraient provoquer sur le marché et affirment que le processus de dépôt préalable pourrait contribuer à la diminuer.

À l'heure actuelle, les membres des ACVM n'ont pas tous la même approche en matière d'examen confidentiel des dépôts préalables de prospectus. Chez ceux qui permettent les dépôts préalables confidentiels, le processus se limite habituellement aux dossiers complexes et à ceux mettant en cause une opération transfrontalière. À l'exception des indications concernant les billets structurés présentées à la question 2 ci-après, le présent avis remplace les indications publiées antérieurement par le personnel concernant l'examen des dépôts préalables pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement.

Le texte qui suit présente les indications du personnel concernant le processus de dépôt préalable.

**Questions précises et indications connexes**

L'émetteur qui souhaite procéder au dépôt préalable confidentiel d'un prospectus devrait généralement suivre la procédure de demande d'interprétation par dépôt préalable énoncée à la

-2-

partie 8 de l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'**Instruction générale 11-202**), augmentée des indications suivantes :

### **1. Quels sont les émetteurs qui peuvent se prévaloir du processus de dépôt préalable?**

L'émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement et qui a l'intention de déposer un prospectus dans un territoire du Canada peut se prévaloir du processus de dépôt préalable.

### **2. À quels types de placement peut s'appliquer le processus de dépôt préalable?**

Un émetteur peut se prévaloir du processus de dépôt préalable pour effectuer le dépôt préalable d'un prospectus ordinaire en vertu du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le **Règlement 41-101**), d'un prospectus simplifié en vertu du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (le **Règlement 44-101**) ou d'un prospectus préalable de base en vertu du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (le **Règlement 44-102**).

Toutefois, le processus de dépôt préalable ne s'applique pas aux billets structurés placés sous le régime du prospectus préalable, comme il en a été question dans l'Avis 44-304 du personnel des ACVM, *Placement de billets liés sous le régime du prospectus préalable* et dans l'Avis 44-305 du personnel des ACVM, *Mise à jour 2015 – Billets structurés placés sous le régime du prospectus préalable*.

De plus, puisque l'un des objectifs premiers du processus de dépôt préalable consiste à apporter de la certitude à l'égard des placements par voie de prospectus, ce processus ne s'applique pas aux prospectus suivants :

- les prospectus non reliés à un placement, sauf ceux qui sont déposés dans le cadre de financements transfrontaliers;
- les prospectus qui ne sont déposés que dans le but d'autoriser l'émission de titres à la conversion de titres convertibles, comme des bons de souscription spéciaux.

Dans le cas des prospectus non reliés à un placement assortis d'enjeux complexes, un émetteur peut communiquer avec son autorité principale pour déterminer si le processus de dépôt préalable convient.

### **3. Dans quels territoires un émetteur devrait-il faire le dépôt préalable du prospectus?**

L'émetteur ne devrait faire le dépôt préalable du prospectus qu'auprès de son autorité principale.

Si elle détermine, après examen, que le prospectus soulève une nouvelle question de fond ou de principe, l'autorité principale suivra la procédure énoncée aux paragraphes 4 et 5 de l'article 8.2 de l'*Instruction générale 11-202* (qui présente la façon dont les autorités autres que l'autorité principale pourraient être appelées à jouer un rôle dans ces situations).

### **4. À quelle étape du processus le dépôt préalable du prospectus devrait-il avoir lieu?**

Pour que le processus de dépôt préalable puisse être utilisé, les modalités du placement et les opérations reliées devraient être clairement établies. En outre, les placeurs devraient avoir essentiellement achevé leur examen du prospectus visé par le dépôt préalable.

-3-

Le personnel s'attend à ce que le prospectus visé par le dépôt préalable respecte généralement les conditions suivantes :

- sa forme et sa qualité sont les mêmes que celles d'un prospectus provisoire déposé;
- il présente l'information (y compris les états financiers) prévue par la législation en valeurs mobilières et par l'annexe établissant la forme de prospectus que l'émetteur compte utiliser.

Le prix d'offre et les autres renseignements découlant du prix sont souvent omis dans un prospectus provisoire. Nous demandons aux émetteurs de présenter dans le prospectus visé par le dépôt préalable une estimation de ces montants, si possible. La présentation des estimations peut nous aider à déceler les enjeux possibles dès le processus de dépôt préalable plutôt qu'à l'examen du prospectus provisoire déposé.

Si le personnel détermine que le prospectus visé par le dépôt préalable est non conforme ou incomplet à un égard important, l'autorité principale cessera l'examen et demandera au déposant de produire une nouvelle ébauche contenant l'information nécessaire, ce qui risque de retarder l'examen. Dans le cas où le personnel ne reçoit aucune réponse dans un délai raisonnable, il peut aviser le déposant que le dépôt préalable sera annulé si une réponse à la demande d'information ou à la lettre d'observations ne lui est pas parvenue au plus tard à une date déterminée. Le personnel considérera le dépôt préalable comme annulé si aucune réponse ne lui est parvenue dans les 90 jours suivant la date initiale du dépôt préalable.

#### 5. Quels documents devraient accompagner le prospectus visé par le dépôt préalable?

Généralement, un dépôt préalable devrait comprendre tous les documents à déposer avec le prospectus. Dans le cas d'un prospectus ordinaire visé par le Règlement 41-101, l'émetteur devrait soumettre les documents suivants :

- une lettre d'accompagnement qui présente l'information suivante :
  - l'information visée au paragraphe 1 de l'article 8.2 de l'Instruction générale 11-202 (lequel présente l'information qui devrait figurer dans la demande, dont la désignation de l'autorité principale et des autorités autres que l'autorité principale);
  - le moment où l'émetteur prévoit déposer le prospectus ordinaire provisoire;
- un exemplaire de tout contrat important à déposer conformément à l'article 9.3 du Règlement 41-101;
- un exemplaire de tout formulaire de renseignements personnels à transmettre conformément à la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 9.1 du Règlement 41-101;
- si l'émetteur a un projet minier, le rapport technique devant être déposé avec le prospectus ordinaire provisoire en vertu du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le **Règlement 43-101**).

Dans le cas d'un prospectus simplifié visé par le Règlement 44-101 ou d'un prospectus préalable de base visé par le Règlement 44-102, l'émetteur devrait soumettre les documents suivants :

- une lettre d'accompagnement qui présente l'information suivante :
  - l'information visée au paragraphe 1 de l'article 8.2 de l'Instruction générale 11-202;

-4-

- le moment où l'émetteur prévoit déposer le prospectus simplifié provisoire;
- les conditions d'admissibilité prévues à la partie 2 du Règlement 44-101 que l'émetteur invoque pour déposer un prospectus simplifié;
- un exemplaire de tout formulaire de renseignements personnels à transmettre conformément à la disposition *i* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 4.1 du Règlement 44-101;
- le rapport technique définitif prévu par le Règlement 43-101 si le dépôt du prospectus simplifié le rend obligatoire;
- la notice annuelle, si l'émetteur est un émetteur émergent qui n'a pas encore déposé de notice annuelle pour son dernier exercice terminé.

Le personnel communiquera avec l'émetteur si d'autres documents sont nécessaires pour achever l'examen.

#### **6. Combien de temps avant le dépôt prévu du prospectus provisoire le dépôt préalable devrait-il avoir lieu?**

Le déposant devrait faire le dépôt préalable suffisamment de temps avant le dépôt du prospectus provisoire. Le délai requis par le personnel pour formuler ses observations sera tributaire de plusieurs facteurs et le personnel accordera la priorité à l'examen des prospectus déposés publiquement. De façon générale, le personnel fera de son mieux pour formuler ses premières observations dans les 10 jours ouvrables suivant le dépôt préalable. Toutefois, il pourrait ne pas parvenir à respecter ce délai indicatif dans les cas suivants :

- le dépôt préalable est complexe ou soulève une nouvelle question de fond ou de principe;
- l'information présentée par l'émetteur est incomplète.

Si le personnel ne parvient pas à respecter ce délai, il pourrait donner une estimation du délai requis pour être en mesure de fournir ses premières observations.

#### **7. Quel sera le type d'examen de l'autorité principale?**

Le personnel effectuera le même type d'examen que celui qu'il applique à un prospectus provisoire.

Le processus de dépôt préalable prévoit l'examen confidentiel complet des prospectus. Un émetteur peut tout de même demander une interprétation par dépôt préalable confidentielle de certains aspects du prospectus seulement, conformément à l'Instruction générale 11-202. Dans ce cas, le personnel ne se penchera que sur cet aspect et n'examinera le prospectus au complet qu'au moment du dépôt du prospectus provisoire.

#### **8. Est-ce que l'autorité principale peut faire d'autres observations après le dépôt du prospectus provisoire?**

Le processus de dépôt préalable vise à régler autant de questions que possible avant le dépôt du prospectus provisoire. Toutefois, le personnel peut encore faire des observations au moment du dépôt public, notamment si de nouvelles problématiques font surface ou si des changements sont apportés au prospectus ou à des documents qui y sont intégrés par renvoi.

-5-

Pour faciliter l'examen du prospectus provisoire, l'émetteur devrait également fournir, au moment du dépôt du prospectus provisoire, un document de comparaison indiquant les changements entre le prospectus provisoire et le prospectus visé par le dépôt préalable.

### 9. Comment effectuer le dépôt préalable d'un prospectus et quels en sont les droits à payer?

Les émetteurs doivent soumettre le prospectus visé par le dépôt préalable ainsi que les documents justificatifs au moyen de SEDAR+. Voici les droits à payer actuellement dans le cadre du régime de dépôt préalable confidentiel pour toutes les autorités principales des territoires déterminés en vertu de l'Instruction générale 11-202 :

Autorité principale	Droits*
Colombie-Britannique	Aucun
Alberta	Aucun
Saskatchewan	Aucun
Manitoba	Aucun
Ontario	3 800 \$ (cette somme sera déduite des droits de dépôt applicables au prospectus provisoire)
Québec	Aucun
Nouveau-Brunswick	Aucun
Nouvelle-Écosse	Aucun

\*Les droits de dépôt sont à jour à la date du présent avis seulement.

### Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*  
 Marie-Josée Lacroix  
 Analyste experte en financement des sociétés  
 514 395-0337, poste 4415  
[Marie-Josée.Lacroix@lautorite.gc.ca](mailto:Marie-Josée.Lacroix@lautorite.gc.ca)

*British Columbia Securities Commission*  
 Allan Lim  
 Manager, Corporate Finance  
 604 899-6780 ou 1 800 373-6393  
[alim@bcsc.bc.ca](mailto:alim@bcsc.bc.ca)

*Alberta Securities Commission*  
 Timothy Robson  
 Manager, Legal, Corporate Finance  
 403 355-6297  
[timothy.robson@asc.ca](mailto:timothy.robson@asc.ca)

Larissa M. Streu  
 Manager, Corporate Finance  
 604 899-6888 ou 1 800 373-6393  
[lstreu@bcsc.bc.ca](mailto:lstreu@bcsc.bc.ca)

-6-

Gillian Findlay  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
403 297-3302  
[gillian.findlay@asc.ca](mailto:gillian.findlay@asc.ca)

*Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan*  
Heather Kuchuran  
Director, Corporate Finance, Securities  
Division  
306 787-1009  
[heather.kuchuran@gov.sk.ca](mailto:heather.kuchuran@gov.sk.ca)

*Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba*  
Patrick Weeks  
Deputy Director, Corporate Finance  
204 945-3326  
[Patrick.weeks@gov.mb.ca](mailto:Patrick.weeks@gov.mb.ca)

*Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario*  
David Surat  
Manager (Acting), Corporate Finance  
416 593-8052  
[dsurat@osc.gov.on.ca](mailto:dsurat@osc.gov.on.ca)

Jessie Gill  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
416 593-8114  
[jessiegill@osc.gov.on.ca](mailto:jessiegill@osc.gov.on.ca)

*Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs*  
Frank McBrearty  
Responsable, Financement des sociétés  
506 658-3119  
[Frank.McBrearty@fcnb.ca](mailto:Frank.McBrearty@fcnb.ca)

*Nova Scotia Securities Commission*  
Peter Lamey  
Legal Analyst, Corporate Finance  
902 424-7630  
[Peter.lamey@novascotia.ca](mailto:Peter.lamey@novascotia.ca)



## Avis 45-308 du personnel des ACVM (révisé)

### Indications relatives à l'établissement et au dépôt d'une déclaration de placement avec dispense en vertu du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus

Publié pour la première fois le 26 avril 2012; révisé le 25 juin 2015, le 7 avril 2016, le 29 septembre 2016, le 19 juillet 2018, le 4 octobre 2018 et le 9 juin 2023

**Le 9 juin 2023**

#### Objet

Les émetteurs et les preneurs fermes qui se prévalent de certaines dispenses de prospectus pour placer des titres sont tenus de déposer une déclaration de placement avec dispense établie dans la forme prévue à l'Annexe 45-106A1, *Déclaration de placement avec dispense*, (la **déclaration**) dans les délais prescrits par le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le **Règlement 45-106**).

Le personnel (le **personnel** ou **nous**) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) a rédigé le présent avis du personnel (l'**avis**) révisé pour aider les émetteurs, les preneurs fermes et leurs conseillers à établir et à déposer des déclarations.

Le présent avis remplace une version antérieure publiée le 4 octobre 2018.

Il inclut les documents suivants :

- Annexe 1 – Conseils pour remplir et déposer la déclaration
- Annexe 2 – Liste de vérification de certaines obligations d'information prévues dans la déclaration
- Annexe 3 – Foire aux questions
- Annexe 4 – Agents publics à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels

#### Contexte

Nous pourrions publier de nouveau le présent avis pour répondre à d'autres questions sur la façon de remplir et de déposer des déclarations. Le tableau suivant en présente l'historique.

-2-

Date	Chronologie
9 juin 2023	Les ACVM mettront en œuvre la première phase du Programme de renouvellement des systèmes pancanadiens, projet visant le remplacement de leurs systèmes pancanadiens. Cette phase consiste à remplacer le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale des interdictions d'opérations sur valeurs, la Liste des personnes sanctionnées ainsi que certains dépôts effectués au moyen du système eServices de la British Columbia Securities Commission et de l'Electronic Filing Portal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Nous publions de nouveau le présent avis afin de remplacer les mentions de « SEDAR » par « SEDAR+ », et de donner des indications sur le dépôt des déclarations de placement avec dispense au moyen de SEDAR+. Nous avons également supprimé les indications relatives à la période de transition pour la déclaration.
4 octobre 2018	L'Alberta Securities Commission (l'ASC) a abrogé et remplacé sa Rule 72-501 <i>Distributions to Purchasers Outside Alberta</i> le 31 août 2018. Elle a notamment intégré sa Policy 45-601 <i>Distributions Outside Alberta</i> dans la Companion Policy 72-501 <i>Distributions to Purchasers Outside Alberta</i> . La réponse à la question 1 de l'Annexe 3 du présent avis a été révisée en conséquence.
19 juillet 2018	En réponse aux préoccupations de courtiers étrangers qui effectuent des placements au Canada et d'investisseurs institutionnels canadiens, le 19 juillet 2018, les ACVM ont modifié la déclaration pour clarifier et assouplir l'obligation d'attestation ainsi que simplifier certaines autres obligations d'information qui y sont prévues. Le présent avis a été publié de nouveau en considération de ces modifications et afin de préciser certaines obligations existantes. Les modifications sont entrées en vigueur le 5 octobre 2018.

-3-

Date	Chronologie
29 septembre 2016	<p>Au printemps et à l'été 2016, le personnel a eu connaissance de préoccupations exprimées par certains courtiers étrangers qui effectuent des placements au Canada et investisseurs institutionnels canadiens concernant les obligations d'attestation de la déclaration et d'autres questions connexes. Dans certains cas, des investisseurs institutionnels canadiens ont été exclus de placements étrangers effectués au pays par l'intermédiaire de certains courtiers étrangers en raison d'un changement perçu dans le risque de responsabilité personnelle à l'égard de la déclaration ainsi que des renseignements plus détaillés qui y sont exigés.</p> <p>Nous avons publié de nouveau le présent avis en septembre 2016 pour fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des précisions sur l'attestation de la déclaration;</li> <li>• des indications sur les étapes raisonnables que le preneur ferme déposant la déclaration devrait suivre pour obtenir et vérifier les renseignements exigés sur l'émetteur;</li> <li>• des indications sur les mesures qu'un émetteur ou un preneur ferme pourrait mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée;</li> <li>• des indications sur la latitude supplémentaire accordée aux souscripteurs et acquéreurs pour remplir l'Appendice 1 dans certaines circonstances, lorsqu'ils sont « investisseur admissible » en vertu de plus d'un paragraphe de la définition de cette expression;</li> <li>• des indications sur le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) à fournir et devant correspondre au secteur d'activité principal de l'émetteur, en cas d'ambiguïté sur le code approprié.</li> </ul>
7 avril 2016	<p>En juin 2016, les ACVM ont institué une nouvelle version harmonisée de la déclaration prévue à l'Annexe 45-106A1, <i>Déclaration de placement avec dispense</i> (la déclaration). Tant les émetteurs qui sont des fonds d'investissement que ceux qui n'en sont pas et qui placent des titres sous le régime de certaines dispenses de prospectus sont tenus de déposer la déclaration, qui a remplacé la version antérieure de l'Annexe 45-106A1, <i>Déclaration de placement avec dispense</i>, et l'Annexe 45-106A6, <i>Déclaration de placement avec dispense en Colombie-Britannique</i>.</p> <p>Nous avons publié de nouveau le présent avis en avril 2016 pour tenir compte de l'adoption de la déclaration, fournir des indications sur les nouvelles obligations d'information qui y sont prévues, et aider les déposants à faire la transition.</p>
25 juin 2015	<p>Le présent avis a été révisé en juin 2015, essentiellement pour tenir compte de l'ajout de nouvelles dispenses de prospectus en Ontario.</p>
26 avril 2012	<p>Le personnel a publié le présent avis pour la première fois en avril 2012 afin de signaler les problèmes de conformité relevés dans certaines déclarations déposées. Celui-ci fournissait des indications aux émetteurs, aux preneurs fermes et à leurs conseillers sur l'établissement et le dépôt des déclarations.</p>

-4-

**Annexes à l'avis**

Annexe 1 – Conseils pour remplir et déposer la déclaration

Annexe 2 – Liste de vérification de certaines obligations d'information prévues dans la déclaration

Annexe 3 – Foire aux questions

Annexe 4 – Agents publics à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels

**Questions**

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

**Kristina Beauclair**

Analyste experte à la réglementation  
 Autorité des marchés financiers  
 514 395-0337, poste 4397  
 kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

**Louis-Martin Ouellet**

Analyste expert en fonds d'investissement  
 Autorité des marchés financiers  
 514 395-0337, poste 4496  
 louis-martin.ouellet@lautorite.qc.ca

**François Pérusse-Massicotte**

Analyste expert en fonds d'investissement  
 Autorité des marchés financiers  
 514 395-0337, poste 4416  
 francois.perusse-massicotte@lautorite.qc.ca

**Melissa Taylor**

Senior Legal Counsel,  
 Corporate Finance Branch  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 416 596-4295  
 mtaylor@osc.gov.on.ca

**Frederick Gerra**

Senior Legal Counsel, Investment Funds and  
 Structured Products Branch  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 416 204-4956  
 fgerra@osc.gov.on.ca

**Gloria Tsang**

Senior Legal Counsel, Compliance and Registrant  
 Regulation Branch  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 416 593-8263  
 gtsang@osc.gov.on.ca

**Evan Marquis**

Business Processes Supervisor  
 Corporate Finance Branch  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 416 593-2381  
 emarquis@osc.gov.on.ca

**Victoria Steeves**

Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
 British Columbia Securities Commission  
 604 899-6791  
 vsteeves@bcsc.bc.ca

**Jody-Ann Edman**

Manager, Financial Reporting  
 British Columbia Securities Commission  
 604 899-6698  
 jedman@bcsc.bc.ca

**Alaina Booth**

Senior Capital Markets Analyst  
 Alberta Securities Commission  
 403 355-6293  
 Alaina.Booth@asc.ca

**Steven Weimer**

Manager, Compliance, Data & Risk  
 Alberta Securities Commission  
 403 355-9035  
 steven.weimer@asc.ca

**Heather Kuchuran**

Director, Corporate Finance Securities Division  
 Financial and Consumer Affairs Authority of  
 Saskatchewan  
 306 787-1009  
 heather.kuchuran@gov.sk.ca

-5-

**Patrick Weeks**

Deputy Director, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
204 945-3326  
Patrick.Weeks@gov.mb.ca

**Frank McBrearty**

Responsable, Financement des sociétés  
Commission des services financiers et des services  
aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)  
506 658-3119  
Frank.McBrearty@fenb.ca

**Steven D. Dowling**

Director  
Superintendent of Securities  
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard  
902 368-4551  
sddowling@gov.pe.ca

**Rhonda Horte**

Securities Officer  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières  
Yukon  
867 667-5466  
rhonda.horte@yukon.ca

**Jack Jiang**

Securities Analyst, Corporate Finance  
Nova Scotia Securities Commission  
902 424-7059  
jack.jiang@novascotia.ca

**Scott Jones**

Superintendent of Securities  
Office of the Superintendent of Securities, Service  
NL  
Terre-Neuve-et-Labrador  
709 729-2570  
ScottJones@gov.nl.ca

**Elizabeth Doyle**

Lawyer  
Manager of the Corporate Registries and Securities  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières  
Territoires du Nord-Ouest  
867 767-9305  
Elizabeth\_Doyle@gov.nt.ca

**Shamus Armstrong**

Directeur du Bureau d'enregistrement  
Ministère de la Justice  
Gouvernement du Nunavut  
867 975-6590  
sarmstrong@gov.nu.ca

-6-

## ANNEXE 1

### Conseils pour remplir et déposer la déclaration

Voici quelques conseils pour aider les émetteurs, les preneurs fermes et les conseillers à remplir et à déposer la déclaration.

#### 1. Déposer la déclaration à temps

Si l'émetteur se prévaut d'une dispense de prospectus exigeant le dépôt d'une déclaration, les déposants doivent déposer la déclaration dans chaque territoire du Canada où le placement a eu lieu. La date limite pour le dépôt tombe généralement 10 jours après le placement. Si la déclaration vise des placements effectués à des dates différentes, les placements doivent avoir lieu au cours d'une période de 10 jours et le dépôt doit se faire au plus tard 10 jours après la date du premier placement.

Dans le cas d'un placement effectué sous le régime de la dispense de prospectus prévue par le *Règlement 45-110 sur les dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage*, la déclaration doit être déposée au plus tard 30 jours après le placement.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 6.2 du Règlement 45-106, les émetteurs qui sont des fonds d'investissement se prévalant de certaines dispenses de prospectus ont le choix de déposer la déclaration annuellement, dans les 30 jours suivant la fin de l'année civile. Seuls les émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui placent des titres sous le régime des dispenses de prospectus suivantes en vertu du Règlement 45-106 ont cette possibilité :

- article 2.3 [*Investisseur qualifié*]<sup>1</sup>;
- article 2.10 [*Investissement d'une somme minimale*];
- article 2.19 [*Investissement additionnel dans un fonds d'investissement*].

#### 2. Payer les droits exigibles

Les déposants sont tenus de payer les droits exigibles dans chaque territoire du Canada où la déclaration est déposée. Pour établir les droits exigibles dans un territoire donné, consulter la législation en valeurs mobilières de celui-ci.

Le fait d'indiquer tous les souscripteurs ou acquéreurs dans une seule déclaration n'a pas d'incidence sur les droits de dépôt.

#### 3. Donner les renseignements sur l'émetteur

La rubrique 5 exige certains renseignements sur l'émetteur qui place les titres lorsqu'il n'est pas un fonds d'investissement.

Dans le cas où la déclaration est déposée par un preneur ferme, ce dernier devrait prendre des mesures raisonnables pour obtenir et vérifier les renseignements relatifs à l'émetteur visés à la rubrique 5, notamment les suivantes :

---

<sup>1</sup> Ce choix est également offert aux émetteurs qui sont des fonds d'investissement et qui placent des titres sous le régime de l'article 73.3 [*Investisseur qualifié*] de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

-7-

- examiner le document d'offre établi dans le cadre du placement de titres;
- examiner le dossier public d'information continue de l'émetteur, si disponible;
- examiner l'information fournie par le conseiller juridique de l'émetteur ou du preneur ferme;
- demander des renseignements à l'émetteur.

#### 4. Inclure la liste complète des souscripteurs ou acquéreurs dans la déclaration

Les déposants doivent s'assurer que le paragraphe *f* de la rubrique 7 et l'Appendice 1 incluent tous les souscripteurs ou acquéreurs ayant participé au placement.

Si un émetteur situé à l'étranger effectue un placement dans un territoire du Canada, le déposant doit fournir dans la déclaration des renseignements sur les souscripteurs ou les acquéreurs qui résident dans ce territoire uniquement. Se reporter à la question 12 de l'Annexe 3 pour d'autres indications sur les émetteurs situés à l'étranger.

Si un émetteur effectue un placement dans plus d'un territoire du Canada, le déposant peut remplir une seule déclaration indiquant tous les souscripteurs ou acquéreurs et la déposer dans chaque territoire concerné.

#### 5. Veiller à ce que l'information fournie dans la déclaration et les appendices soit véridique et complète

Les déposants devraient vérifier que l'information fournie dans la déclaration et les appendices est véridique et, dans la mesure requise, complète. En particulier, ils devraient veiller à ce que :

- l'information fournie à la rubrique 7 au sujet de la date du placement, du nombre et du type de titres placés, du montant total des titres placés en dollars, du nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs dans chaque territoire et des dispenses invoquées corresponde à celle fournie dans l'Appendice 1;
- l'identité des personnes rémunérées indiquée dans la rubrique 8 corresponde à celle fournie dans l'Appendice 1 à l'égard des personnes rémunérées pour chaque souscripteur ou acquéreur;
- toutes les colonnes appropriées de l'Appendice 1 concernant les dispenses suivantes soient remplies :
  - article 2.3 [*Investisseur qualifié*]<sup>2</sup>;
  - article 2.5 [*Parents, amis et partenaires*];
  - paragraphe 2 ou 2.1 de l'article 2.9 [*Notice d'offre*] et le souscripteur ou l'acquéreur est un « investisseur admissible »;
- l'information au sujet des administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs fournie dans la rubrique 9 corresponde à celle indiquée dans l'Appendice 2.

<sup>2</sup> En Ontario, cette dispense est prévue au paragraphe 2 de l'article 73.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

-8-

## 6. Indiquer correctement le nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques

Le tableau inclus au paragraphe *f* de la rubrique 7 exige la présentation du nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques auprès desquels l'émetteur a placé des titres. Pour établir ce nombre, le déposant doit comptabiliser chaque souscripteur ou acquéreur une seule fois, peu importe s'il a placé différents types de titres auprès de celui-ci, à des dates différentes, et qu'il a invoqué plusieurs dispenses de prospectus pour le faire. Voir la question 15 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires sur la comptabilisation des souscripteurs ou acquéreurs uniques.

Toutefois, les déposants doivent fournir les renseignements sur l'émetteur plusieurs fois si l'émetteur a placé des titres différents ou à des dates différentes auprès de ce souscripteur ou acquéreur.

## 7. Veiller à ce que le coût d'acquisition des titres placés soit exact

Si l'émetteur se prévaut de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.10 [*Investissement d'une somme minimale*] du Règlement 45-106 pour les placements auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur, le coût d'acquisition payé par le souscripteur ou l'acquéreur doit être d'au moins 150 000 \$ (entre autres conditions), et le coût indiqué à la rubrique 7 et l'Appendice 1 doit au moins correspondre à la somme minimale. L'émetteur ne peut placer de titres sous le régime de cette dispense de prospectus auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur qui est une personne physique ou auprès de plusieurs souscripteurs ou acquéreurs agissant de concert ou comme un « syndicat » afin de regrouper les souscripteurs ou acquisitions distinctes et ainsi atteindre le montant minimal de 150 000 \$.

## 8. Veiller à ce qu'une dispense de prospectus valide soit ouverte

Les dispenses de prospectus ne sont pas toutes ouvertes dans l'ensemble des territoires. L'émetteur devrait s'assurer qu'une dispense de prospectus valide lui est ouverte pour effectuer un placement auprès de chaque souscripteur ou acquéreur.

L'article 1.9 de l'*Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (l'**Instruction générale 45-106**) décrit les mesures qu'un émetteur (ou un vendeur) peut mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée. En voici des exemples :

- établir des politiques et procédures pour confirmer que toutes les personnes agissant pour son compte dans le cadre d'un placement comprennent les conditions à remplir pour se prévaloir de la dispense;
- obtenir les renseignements confirmant le respect des critères de la dispense.

Le caractère raisonnable des mesures prises sera fonction des faits et des circonstances propres au souscripteur ou à l'acquéreur, au placement et à la dispense invoquée. Il est possible que l'émetteur (ou le vendeur) n'ait pas à confirmer de nouveau la qualité de certains souscripteurs ou acquéreurs, tels que les institutions financières canadiennes, les banques de l'annexe III et les caisses de retraite, pour chaque placement effectué auprès de ceux-ci.

## 9. Indiquer la totalité de la rémunération versée dans le cadre du placement

Le déposant doit remplir la rubrique 8 pour chaque personne à qui il verse ou versera directement une rémunération dans le cadre du placement. La rémunération comprend les commissions en espèces, la rémunération à base de titres, les cadeaux, les escomptes et toute autre rémunération similaire versée



-9-

dans le cadre d'un placement de titres, peu importe l'expression utilisée pour décrire le paiement. Par exemple, nous estimons que les courtages et les frais de financement constituent une rémunération dans le cadre d'un placement.

La rémunération n'inclut pas les paiements pour services connexes, tels que les services de bureau, l'impression et les services juridiques ou comptables.

La rubrique 8 et l'Appendice 1 n'exigent pas de précisions sur les accords d'affectation interne avec les administrateurs, les dirigeants ou les salariés d'une entité rémunérée par l'émetteur.

Lorsqu'il remplit la rubrique 8, si la personne rémunérée n'est pas une personne physique et possède un numéro BDNI, le déposant devrait indiquer ce numéro. Il peut vérifier dans le Moteur de recherche national de renseignements sur l'inscription des ACVM si l'entité en possède un. Les sociétés inscrites et celles invoquant la « dispense pour courtier international » ou la « dispense pour conseiller international » (prévues aux articles 8.18 et 8.26, respectivement, du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) se sont vu attribuer un numéro BDNI.

Lorsqu'il remplit l'Appendice 1, si la personne rémunérée est une personne physique non reliée à une entité ayant un numéro BDNI, le déposant devrait indiquer le nom de famille, le prénom et les autres prénoms de cette personne, en séparant d'un point-virgule le nom de famille et le prénom (par exemple, Tremblay; Robert).

#### **10. Dater et attester la déclaration**

La déclaration doit être attestée par l'émetteur ou le preneur ferme, ou par un mandataire autorisé par un dirigeant ou un administrateur de l'un ou l'autre à le faire en leur nom. Elle doit comporter, à la rubrique 10, la date de la déclaration ainsi que le nom et la signature de la personne physique qui signe la déclaration au nom de l'émetteur ou du preneur ferme.

Si elle est attestée par un émetteur ou un preneur ferme, cette personne physique doit être administrateur ou dirigeant d'un émetteur ou d'un preneur ferme constitué en société ou, dans d'autres cas, exercer des fonctions analogues à celles d'un administrateur ou d'un dirigeant (selon l'émetteur ou le preneur ferme). Par exemple, si l'émetteur est une fiducie, la déclaration peut être signée par son fiduciaire au nom de la fiducie. S'il est un fonds d'investissement, un administrateur ou un dirigeant du gestionnaire de fonds d'investissement (ou une personne physique qui exerce des fonctions analogues lorsque le gestionnaire de fonds d'investissement n'est pas une société par actions) peut signer la déclaration au nom du fonds d'investissement si ce dernier l'y a autorisé.

La date d'attestation devrait être inscrite dans le haut de l'Appendice 1 et, s'il y a lieu, de l'Appendice 2.

Voir la question 22 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires sur l'attestation de la déclaration.

-10-

## ANNEXE 2

## Liste de vérification de certaines obligations d'information prévues dans la déclaration

La liste de vérification ci-après vise à aider les déposants à recueillir certains des renseignements requis pour remplir la déclaration.

<b>Tous les émetteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Nom précédent le plus récent (s'il a changé au cours des 12 derniers mois)</li> <li><input type="checkbox"/> Site Web de l'émetteur (le cas échéant) et du preneur ferme (s'il en a un et qu'il n'est pas une personne inscrite)</li> <li><input type="checkbox"/> Identifiant pour les entités juridiques (le cas échéant)</li> <li><input type="checkbox"/> Numéro BDNI et numéro de profil SEDAR+ du preneur ferme</li> <li><input type="checkbox"/> Numéros CUSIP des titres placés (s'il y a lieu)</li> <li><input type="checkbox"/> Renseignements sur le placement (nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs et montant total réuni) par territoire et dispense de prospectus invoquée</li> <li><input type="checkbox"/> Exemplaires électroniques de tous les documents relatifs au placement qu'il est obligatoire de déposer auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable ou de lui envoyer en vue du placement<sup>3</sup></li> <li><input type="checkbox"/> Numéro BDNI de la personne rémunérée (s'il y a lieu)</li> <li><input type="checkbox"/> Indication que la personne rémunérée a facilité ou non le placement par l'intermédiaire d'un portail de financement ou d'un portail Internet</li> <li><input type="checkbox"/> Description des modalités de toute rémunération différée</li> <li><input type="checkbox"/> Relation entre la personne rémunérée et l'émetteur ou le gestionnaire de fonds d'investissement (reliée à l'émetteur ou au gestionnaire de fonds d'investissement/initié/administrateur ou dirigeant/salarié/aucune de ces réponses)</li> </ul> <p><b>Appendice 1 (non rendu public)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Adresse électronique du souscripteur ou de l'acquéreur (si celui-ci l'a fournie)</li> <li><input type="checkbox"/> Dispense de prospectus invoquée pour placer des titres auprès de chaque souscripteur ou acquéreur<sup>4</sup></li> <li><input type="checkbox"/> Indication que le souscripteur ou l'acquéreur est ou non une personne inscrite ou un initié<sup>5</sup></li> <li><input type="checkbox"/> Nom de la personne rémunérée dans le cadre du placement pour chaque souscripteur ou acquéreur</li> </ul>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>3</sup> Se reporter à la question 23 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires.

<sup>4</sup> Se reporter à la question 21.1 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires.

<sup>5</sup> Les déposants ne sont pas tenus d'indiquer si le souscripteur ou l'acquéreur est une personne inscrite ou un initié à l'égard de l'émetteur dans les cas suivants :

a) l'émetteur est un émetteur à capital ouvert étranger;

b) l'émetteur est une filiale en propriété exclusive d'un émetteur à capital ouvert étranger;

c) l'émetteur ne place que des titres étrangers admissibles et le fait uniquement auprès de clients autorisés.

-11-

<p><b>Émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Code du SCIAN<sup>6</sup></li> <li><input type="checkbox"/> Stade d'exploitation des émetteurs du secteur minier (exploration/développement/production)</li> <li><input type="checkbox"/> Secteurs dans lesquels l'émetteur investit ses actifs (hypothécaire/immobilier/commercial/consommation/sociétés fermées/cryptoactifs)</li> <li><input type="checkbox"/> Nombre de salariés (à l'intérieur d'une fourchette)</li> <li><input type="checkbox"/> Numéro de profil SEDAR+</li> </ul>
<p><b>Émetteur qui est un fonds d'investissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Numéro BDNI du gestionnaire de fonds d'investissement</li> <li><input type="checkbox"/> Numéro de profil SEDAR+</li> <li><input type="checkbox"/> Type de fonds d'investissement (marché monétaire/actions/revenu fixe/équilibré/stratégies alternatives/cryptoactifs/autres)</li> <li><input type="checkbox"/> Valeur liquidative (à l'intérieur d'une fourchette) et date de calcul</li> <li><input type="checkbox"/> Produit net par territoire</li> </ul>
<p><b>Émetteur qui ne correspond à aucun de ces critères :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>émetteur qui est un fonds d'investissement</b></li> <li>• <b>émetteur assujéti et ses filiales en propriété exclusive</b></li> <li>• <b>émetteur à capital ouvert étranger et ses filiales en propriété exclusive</b></li> <li>• <b>émetteur qui ne place que des titres étrangers admissibles et le fait uniquement auprès de clients autorisés</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Nom, titre et lieu de résidence des administrateurs, membres de la haute direction et promoteurs</li> <li><input type="checkbox"/> Si le promoteur n'est pas une personne physique, cette information est aussi exigée pour ses administrateurs et membres de la haute direction</li> </ul> <p><b>Appendice 2 (non rendu public)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Adresse électronique et numéro de téléphone professionnels du chef de la direction de l'émetteur</li> <li><input type="checkbox"/> Adresse domiciliaire des administrateurs, membres de la haute direction, promoteurs et personnes participant au contrôle qui sont des personnes physiques</li> <li><input type="checkbox"/> Si le promoteur ou la personne participant au contrôle n'est pas une personne physique, cette information est exigée pour ses administrateurs et membres de la haute direction.</li> <li><input type="checkbox"/> Si la personne participant au contrôle n'est pas une personne physique, indiquer ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Nom de l'organisation ou de la société</li> <li><input type="checkbox"/> Province ou pays de l'établissement</li> </ul> </li> </ul>

<sup>6</sup> Se reporter à la question 7 de l'Annexe 3 pour des indications supplémentaires.

-12-

### ANNEXE 3 Foire aux questions

#### Dépôt de la déclaration

**1. Un émetteur dont le siège est situé en Alberta place des titres auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur qui réside en Saskatchewan. Dans quel territoire est-il tenu de déposer la déclaration?**

L'émetteur doit déposer une déclaration auprès de l'Alberta Securities Commission et de la Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan.

Il est tenu de déposer une déclaration dans chaque territoire où le placement a eu lieu. Pour établir si un placement a eu lieu dans un ou plusieurs territoires du Canada, on se reportera à la législation en valeurs mobilières, aux directives en valeurs mobilières et à la jurisprudence applicables.

Par exemple :

- En Alberta, l'émetteur devrait consulter la Companion Policy 72-501 *Distributions to Purchasers Outside Alberta*.
- En Colombie-Britannique, il devrait consulter la BC Interpretation Note 72-702 *Distribution of Securities to Persons Outside British Columbia*.
- Au Nouveau-Brunswick, il devrait consulter l'instruction générale relative à la Règle locale 72-501, *Placement de valeurs mobilières auprès de personnes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick*.
- Au Québec, il devrait consulter l'*Avis du personnel de l'Autorité des marchés financiers – Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription : Questions fréquemment posées*.

Dans tous les cas, il y a placement lorsque celui-ci est fait à un souscripteur ou à un acquéreur résidant dans le territoire concerné. Dans la plupart des cas, cela comprend tout placement effectué par un émetteur dont le siège (ou celui du gestionnaire si l'émetteur est un fonds d'investissement) est situé dans ce territoire auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs qui résident à l'extérieur de celui-ci. Un placement peut également avoir lieu dans un territoire du Canada avec lequel l'émetteur a un rattachement significatif.

Dans le doute, la déclaration devrait être déposée dans le territoire en question.

**2. Comment le déposant doit-il s'y prendre pour déposer la déclaration relative à un placement effectué auprès de souscripteurs ou d'acquéreurs dans chaque territoire membre des ACVM?**

Les déposants sont tenus de déposer la déclaration au moyen de SEDAR+ dans l'ensemble des territoires membres des ACVM où ils doivent le faire, conformément au *Règlement 13-103 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (SEDAR+)*.

Les Appendices 1 et 2 de la déclaration doivent être déposés en format .xlsx suivant les modèles Excel adoptés et publiés par les ACVM. On peut les obtenir sur le site Web de chacun des membres des ACVM et sur celui des ACVM<sup>7</sup>. L'Appendice 2 sera généré automatiquement dans SEDAR+

<sup>7</sup> <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/ressources/declarations-de-placement-avec-dispense/>

-13-

en format .xlsx, et certains renseignements fournis à la rubrique 9, selon le cas, seront saisis automatiquement.

Les déposants ne doivent pas manipuler, renommer ni supprimer les onglets dans les modèles, ni en modifier le contenu, la mise en forme ou les colonnes. Nous pouvons refuser un modèle modifié et exiger le dépôt du modèle approuvé.

3. [Texte supprimé intentionnellement.]

4. [Texte supprimé intentionnellement.]

**4.1 Dans la section de la déclaration sous l'intitulé « Avis – Collecte et utilisation des renseignements personnels », le déposant doit confirmer que chaque personne physique dont le nom figure aux Appendices 1 et 2 a été avisée de certains renseignements, notamment du titre de l'agent public du territoire intéressé qui peut répondre aux questions sur la collecte indirecte des renseignements personnels par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable. Où puis-je trouver les titres de ces agents publics?**

Se reporter à l'Annexe 4 pour obtenir les coordonnées et le titre de l'agent public de chaque territoire intéressé qui peut répondre aux questions concernant la collecte indirecte des renseignements personnels. Cette information se trouve également dans la déclaration et sur le site Web des ACVM.

**4.2 Comment déclarer les placements du même titre par plus d'un émetteur?**

Si deux émetteurs ou plus placent le même titre, une seule déclaration de placement dispensé doit être déposée pour le placement. La déclaration peut être remplie et déposée par n'importe lequel des coémetteurs.

Indiquer le nom complet du coémetteur qui remplit et dépose la déclaration dans le champ « nom complet » au début de la rubrique 3.

Le nom complet du ou des *autre(s)* coémetteur(s) devrait être indiqué dans le champ « nom complet des coémetteurs » à la fin de la rubrique 3.

## Noms et identifiants

**5. Quels renseignements doit-on fournir dans la déclaration pour le nom de famille et les prénoms des personnes physiques<sup>8</sup>?**

Le prénom est le prénom donné à une personne physique pour la désigner au sein des membres de sa famille, lesquels portent habituellement le même nom de famille. Tous les prénoms doivent être indiqués.

L'ordre du nom de famille et des prénoms peut varier selon la culture. Indiquer le « nom de famille » et le ou les « prénom(s) » dans les champs appropriés de la déclaration sans tenir compte de l'ordre dans lequel ils sont donnés ou traditionnellement utilisés.

<sup>8</sup> Le nom des personnes physiques doit être fourni au paragraphe *a* de la rubrique 8, aux paragraphes *a* et *b* de la rubrique 9, aux rubriques 10 et 11, et aux Appendices 1 et 2.

-14-

Si une personne physique n'a qu'un seul nom, indiquer ce dernier dans le champ « nom de famille » et « s.o. » dans les champs « prénom » et « autres prénoms ».

Ne pas inclure de pseudonymes, de surnoms, de noms d'usage, d'initiales ou d'abréviations des noms complets dans les champs relatifs aux noms.

Éviter d'inscrire les numéros de compte, les types de compte, la mention « en fiducie » et d'autres renseignements inutiles dans les champs relatifs aux noms. Indiquer seulement le nom du propriétaire véritable. Voir la question 20 pour des indications supplémentaires.

Si deux personnes physiques ou plus ont souscrit ou acquis des titres conjointement, remplir l'Appendice 1 du modèle Excel en fournissant les renseignements sur chacune dans les colonnes du « nom de famille », du « prénom » et des « autres prénoms », le cas échéant, et séparer les noms par une esperluette. Par exemple, si Jeanne Côté et Robert Tremblay sont des souscripteurs ou acquéreurs conjoints, indiquer « Côté & Tremblay » dans la colonne « nom de famille » et « Jeanne & Robert » dans celle du « prénom ». Les souscripteurs ou acquéreurs conjoints peuvent être considérés comme un souscripteur ou acquéreur pour l'application du paragraphe f de la rubrique 7.

**6. Qu'est-ce que l'identifiant pour les entités juridiques? Est-il nécessaire d'en obtenir un pour remplir la rubrique 3 de la déclaration?**

L'identifiant pour les entités juridiques (*legal entity identifier* ou « LEI » en anglais) est un code à 20 caractères alphanumériques reconnu mondialement pour identifier les entités qui concluent des opérations financières. Si l'émetteur en possède déjà un, le déposant doit le fournir à la rubrique 3. Cet identifiant sera saisi automatiquement dans SEDAR+ s'il figure dans le profil SEDAR+ de l'émetteur. Dans le cas contraire, il n'est pas nécessaire d'en obtenir un pour remplir la déclaration.

**7. Comment le déposant peut-il obtenir le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de l'émetteur?**

Le SCIAN a été élaboré pour classer les activités des entreprises en Amérique du Nord; il couvre aussi une grande variété de secteurs existant ailleurs dans le monde.

Si l'émetteur connaît déjà le code du SCIAN correspondant à ses activités, et qu'il est le déposant, il devrait utiliser ce code. Par exemple, les entreprises canadiennes qui produisent des déclarations de revenus auprès de l'Agence du revenu du Canada devraient utiliser le même code du SCIAN que celui indiqué dans leurs déclarations. Le code du SCIAN figurant dans le profil SEDAR+ sera saisi automatiquement dans la rubrique 5 dans SEDAR+.

Si l'émetteur ne connaît pas le code du SCIAN, ou que le déposant est un preneur ferme n'ayant pas été en mesure d'obtenir ce code de l'émetteur, le déposant devrait se servir de l'[outil de recherche de Statistique Canada](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=380372)<sup>9</sup> pour trouver celui qui convient à l'émetteur. Il peut aussi utiliser l'[outil de recherche du United States Census Bureau](https://www.census.gov/naics/)<sup>10</sup>.

Les outils de recherche en ligne susmentionnés permettent au déposant de saisir des mots-clés décrivant les activités de l'émetteur et génèrent une liste d'activités principales contenant ces mots ainsi que les codes du SCIAN correspondants. Si plusieurs codes peuvent s'appliquer à l'émetteur, le déposant devrait exercer son jugement pour choisir celui dont la description se rapproche le plus

<sup>9</sup> [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD\\_f.pl?Function=getVD&TVD=380372](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=380372)

<sup>10</sup> <https://www.census.gov/naics/>

-15-

de l'activité principale de celui-ci. Il peut également parcourir la liste des secteurs d'activité du SCIAN pour trouver une description plus détaillée des activités au niveau de la classe et le code à 6 chiffres de celle qui, selon son jugement, correspond le plus à cette activité.

Voici des exemples :

Description de l'émetteur	Mots-clés recherchés	Codes du SCIAN possibles
ABC-ABS inc. est une entité ad hoc constituée en vue de la titrisation de portefeuilles de créances et de l'émission de titres à revenu fixe négociables (titres adossés à des actifs)	« entité ad hoc » ou « titrisation »	526981 – Instruments de titrisation
Société minière ABC est une société internationale d'extraction de minerais et de métaux. Elle produit du cuivre, du nickel, de l'or, du zinc, des éléments du groupe du platine et de la pyrite.	« zinc » ou « cuivre » ou « nickel » ou « or »	212233 – Extraction de minerais de cuivre-zinc 212232 – Extraction de minerais de nickel-cuivre 212220 – Extraction de minerais d'or et d'argent
Société en commandite ABC est un fonds de capital-investissement qui investit dans un portefeuille de sociétés à capital fermé. Le fonds acquiert habituellement une participation minoritaire importante dans un portefeuille de sociétés ou une participation lui en donnant le contrôle.	« fonds de placement » ou « société d'investissement » ou « sociétés de portefeuille »	526989 – Tous les autres fonds et instruments financiers divers 523920 – Gestion de portefeuille

#### Renseignements sur l'émetteur

- 8. L'émetteur qui place les titres a été constitué en 2002 par suite d'un plan d'arrangement. Au paragraphe e de la rubrique 5 de la déclaration, faut-il indiquer la date de constitution des entreprises ayant réalisé le plan d'arrangement ou bien la date de réalisation du plan?**

Dans cet exemple, le déposant n'est pas tenu de fournir au paragraphe e de la rubrique 5 la date de constitution d'une société remplacée, seulement la date de constitution de l'émetteur résultant du plan d'arrangement réalisé en 2002.

- 9. Comment le déposant doit-il faire le décompte des salariés pour les besoins du paragraphe b de la rubrique 5 de la déclaration?**

Les salariés sont les personnes physiques directement employées par l'émetteur et figurant sur son registre du personnel, y compris celles à temps plein et à temps partiel.

- 9.1 Quelles sont les mesures que devrait prendre le preneur ferme qui dépose une déclaration pour obtenir les renseignements visés à la rubrique 5 de celle-ci?**

Dans le cas où la déclaration est déposée par un preneur ferme, ce dernier devrait prendre des mesures raisonnables pour obtenir et vérifier les renseignements relatifs à l'émetteur visés à la rubrique 5, notamment les suivantes :

-16-

- examiner le document d'offre établi dans le cadre du placement de titres;
- examiner le dossier public d'information continue de l'émetteur, si disponible;
- examiner l'information fournie par le conseiller juridique de l'émetteur ou du preneur ferme;
- demander des renseignements à l'émetteur.

**9.2 Que signifie le terme « cryptoactifs » au paragraphe a de la rubrique 5 de la déclaration?**

Les cryptoactifs comprennent, par exemple, les cryptomonnaies, les jetons numériques ou les dérivés liés aux cryptoactifs et aux activités de minage de ces derniers. L'émetteur dont l'activité principale consiste à investir la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs dans les cryptoactifs susmentionnés devrait cocher la case correspondante au paragraphe a de la rubrique 5 de la déclaration.



### Renseignements sur l'émetteur qui est un fonds d'investissement

#### 10. À quoi les différents types de fonds d'investissement du paragraphe b de la rubrique 6 de la déclaration renvoient-ils?

L'émetteur qui est un fonds d'investissement doit sélectionner, au paragraphe b de la rubrique 6, le type de fonds d'investissement qui le décrit le plus précisément selon ce qui suit :

- Marché monétaire – un fonds d'investissement qui investit dans des espèces, des quasi-espèces ou des titres de créance à court terme, comme les obligations d'État et les bons du Trésor.
- Actions – un fonds d'investissement qui investit principalement dans des titres de capitaux propres d'autres émetteurs.
- Revenu fixe – un fonds d'investissement qui investit principalement dans des titres (de créance) à revenu fixe.
- Équilibré – un fonds d'investissement qui investit principalement dans une combinaison équilibrée de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.
- Stratégies alternatives – un fonds d'investissement qui adopte essentiellement des stratégies d'investissement non traditionnelles, notamment la vente à découvert, l'effet de levier ou l'utilisation de dérivés, ou qui investit principalement dans des catégories d'actifs non traditionnels, comme l'immobilier ou les marchandises.
- Cryptoactifs – un fonds d'investissement qui investit principalement dans des cryptoactifs, lesquels comprennent, notamment, les cryptomonnaies, les jetons numériques ou les dérivés liés aux cryptoactifs.
- Autre – un fonds d'investissement qui ne correspond à aucun des types de fonds d'investissement susmentionnés. Inclure une courte description du type de fonds d'investissement dans l'espace prévu à cette fin.

#### 11. Dans quelles circonstances pourrait-on considérer qu'un fonds d'investissement investit principalement dans d'autres fonds d'investissement aux fins de la rubrique b de la rubrique 6 de la déclaration?

Un fonds d'investissement est généralement considéré comme un « fonds de fonds » si, dans une conjoncture normale du marché, la majorité de ses actifs sont investis dans d'autres fonds. Le fait que cette stratégie figure expressément dans les objectifs d'investissement du fonds est un facteur dont il faut tenir compte à cette fin.

### Modalités du placement

#### 12. Qu'entend-t-on par « situé à l'étranger » à la rubrique 7 de la déclaration?

Il incombe à l'émetteur et à son conseiller juridique d'établir dans quel territoire, y compris les territoires du Canada, est situé l'émetteur afin de déterminer celui dans lequel le placement a eu lieu.

On se fondera sur les faits et les circonstances propres à chaque placement. L'émetteur devrait prendre en considération les facteurs suivants :

-18-

- le territoire où se situe principalement l'âme dirigeante de l'émetteur; on peut se fonder sur l'emplacement du siège de l'émetteur ou de la résidence de ses principaux administrateurs et dirigeants;
- le territoire où l'émetteur exerce ses activités d'exploitation;
- le territoire où l'émetteur administre ses affaires;
- si des activités visant la réalisation d'un placement ont eu lieu dans un territoire donné, notamment des activités de publicité ou de démarchage, des négociations, des activités de placeur ou des activités de relations avec les investisseurs;
- le territoire dans lequel l'émetteur est constitué.

Bien que non exhaustifs, les exemples de types de facteurs ci-dessus devraient être pris en considération afin d'établir le territoire à partir duquel un placement est effectué.

**13. Quelles dates doit-on fournir comme date(s) du placement au paragraphe b de la rubrique 7 de la déclaration?**

Si la déclaration concerne des titres placés à une seule date de placement, fournir cette date comme dates de début et de fin au paragraphe b de la rubrique 7. Par exemple, si la déclaration concerne des titres placés le 1er juillet 2016 seulement, indiquer cette date dans les deux cas.

Si la déclaration concerne des titres placés à plusieurs dates de placement, indiquer au paragraphe b de la rubrique 7 la date du premier placement comme date de début et celle du dernier placement comme date de fin. Il est possible de déposer une seule déclaration pour des placements ayant lieu à différentes dates, mais seulement s'ils ont lieu au cours d'une période de 10 jours et que la déclaration est déposée au plus tard 10 jours après la date du premier placement (sauf dans le cas des fonds d'investissement qui effectuent des déclarations annuelles).

Par exemple :

- Si la déclaration concerne des titres placés les 1<sup>er</sup>, 4, 5 et 7 juillet 2016, indiquer le 1<sup>er</sup> juillet 2016 comme date de début et le 7 juillet 2016 comme date de fin au paragraphe b de la rubrique 7.
- Si la déclaration est déposée pour un émetteur qui est un fonds d'investissement la déposant annuellement et ayant procédé à un placement permanent du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, indiquer le 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme date de début et le 31 décembre 2017 comme date de fin au paragraphe b de la rubrique 7.

**14. Le type de titre placé par l'émetteur ne figure pas dans la liste des codes des titres de l'instruction 12 de la déclaration. Quel code le déposant devrait-il indiquer au paragraphe d de la rubrique 7 de la déclaration?**

La liste des codes des titres fournie à l'instruction 12 de la déclaration englobe la plupart des types de titres qui sont placés sous le régime d'une dispense de prospectus donnant lieu à l'obligation de déposer une déclaration au Canada. Si le titre placé ne se trouve pas sur la liste, saisir « OTH » (pour autres) comme code de titre au paragraphe d de la rubrique 7 et inclure une description du titre dans l'espace prévu à cette fin. Voici des exemples :

-19-

Code du titre			Numéro CUSIP (le cas échéant)	Description du titre
N	O	T	555555555	Billets à moyen terme au taux de 6,26 %
C	E	R	555555556	Certificats de titres avec flux identiques adossés à des créances hypothécaires commerciales
U	B	S		Unités composées d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'actions non transférable
O	T	H		Participation dans une coentreprise gérée

#### 14.1 Quand le code de titre « DCT » devrait-il être utilisé?

Toute entreprise qui place des jetons numériques, directement ou indirectement par un privilège de conversion ou d'exercice d'un instrument, devrait d'abord évaluer si elle place des titres. Pour ce faire, elle devrait appliquer le critère à quatre volets applicable à un contrat d'investissement ainsi que les indications exposés dans l'Avis 46-307 du personnel des ACVM, *Les émissions de cryptomonnaies (l'Avis 46-307 du personnel)* et l'Avis 46-308 du personnel des ACVM, *Incidence de la législation en valeurs mobilières sur les émissions de jetons (l'Avis 46-308 du personnel)*. L'Avis du personnel 46-307 indique que bon nombre de premières émissions de cryptomonnaies (les **PEC**) et de premières émissions de jetons (les **PEJ**) consistent en un placement de valeurs mobilières, notamment parce qu'ils constituent des contrats d'investissement. L'Avis 46-308 du personnel, quant à lui, présente des exemples de situations et de leurs incidences possibles sur un ou plusieurs éléments d'un contrat d'investissement. Les déposants devraient tenir compte de ces deux avis et de toute autre indication publiée par les ACVM.

#### 15. Comment le déposant doit-il calculer le nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques pour les besoins du paragraphe f de la rubrique 7 de la déclaration?

Dans le calcul du nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques, ne compter chaque souscripteur ou acquéreur qu'une seule fois, même si l'émetteur a placé auprès de lui plusieurs types de titres et à différentes dates, et qu'il s'est prévalu de plusieurs dispenses de prospectus à cette fin.

Prenons l'exemple d'un émetteur situé en Alberta qui place les titres suivants (obligations non garanties à 10 \$ et actions ordinaires à 10 \$) :

- 100 obligations non garanties auprès du souscripteur ou de l'acquéreur A en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur A en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement au moyen d'une notice d'offre;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur B en Alberta sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés;
- 100 actions ordinaires auprès du souscripteur ou de l'acquéreur C en Ontario sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès de parents, amis et partenaires;
- 100 obligations non garanties auprès du souscripteur ou de l'acquéreur D en France sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés.

Dans cet exemple, il y a un total de 4 souscripteurs ou acquéreur uniques.

Le tableau du paragraphe f de la rubrique 7 exige une ligne distincte pour ce qui suit :

-20-

- chaque territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside;
- chaque dispense invoquée dans le territoire où un souscripteur ou un acquéreur réside, s'il s'agit d'un territoire du Canada;
- chaque dispense invoquée au Canada, si le souscripteur ou l'acquéreur réside à l'étranger.

Remplir le tableau de la façon suivante :

Territoire	Dispense invoquée	Nombre de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques <sup>2a</sup>	Montant total (\$ CA)
Alberta	Investisseur qualifié (art. 2.3 du Règlement 45-106)	2	2 000
Alberta	Notice d'offre (par. 2.1 de l'art. 2.9 du Règlement 45-106)	1	1 000
Ontario	Parents, amis et partenaires (art. 2.5 du Règlement 45-106)	1	1 000
France	Investisseur qualifié (art. 2.3 du Règlement 45-106)	1	1 000
<b>Montant total des titres placés en dollars</b>			5 000
<b>Nombre total de souscripteurs ou d'acquéreurs uniques<sup>2b</sup></b>		4	

Dans l'Appendice 1, créer une entrée séparée pour chaque date de placement, type de titre placé et dispense invoquée pour le placement effectué auprès de chaque souscripteur ou acquéreur. Dans l'exemple ci-dessus, il y aura donc dans cet appendice deux entrées distinctes pour le souscripteur ou l'acquéreur A : une pour le placement de 100 obligations non garanties sous le régime de la dispense de prospectus pour placement auprès d'investisseurs qualifiés et une deuxième pour le placement de 100 actions ordinaires sous le régime de la dispense de prospectus pour placement au moyen d'une notice d'offre.

#### 16. [Texte supprimé intentionnellement.]

#### Renseignements sur la rémunération

#### 17. De quelle manière l'émetteur doit-il déclarer la rémunération versée à deux courtiers dans le cadre du placement?

La rubrique 8 de la déclaration doit être remplie séparément pour chaque courtier à qui l'émetteur verse une rémunération dans le cadre du placement. Si la personne rémunérée est une personne physique, le déposant devrait la désigner dans l'Appendice 1 de la façon suivante : « nom de famille »; « prénom(s) » (par exemple, Tremblay; Robert). Il devrait utiliser un point-virgule pour séparer le nom de famille du prénom. Si la personne rémunérée est une entité, il devrait indiquer son nom complet.

Le déposant doit indiquer au point 3 du paragraphe *f* de l'Appendice 1 lequel des deux courtiers a reçu une rémunération dans le cadre du placement effectué auprès de chaque souscripteur ou acquéreur en précisant le numéro BDNI du courtier ou son nom complet s'il n'est pas une société inscrite. Le numéro BDNI ou le nom doit correspondre à celui fourni à la rubrique 8. Si aucun des deux courtiers n'a été rémunéré dans le cadre du placement effectué auprès d'un souscripteur ou d'un acquéreur en particulier, laisser le point 3 du paragraphe *f* de l'Appendice 1 en blanc pour celui-ci.

-21-

Comme il est indiqué dans les instructions du paragraphe *d* de la rubrique 8, aucune précision sur les accords d'affectation interne avec les administrateurs, les dirigeants ou les salariés des entités rémunérées par l'émetteur n'est exigée dans la déclaration ou dans l'Appendice 1.

#### **17.1 Comment savoir si une personne rémunérée possède un numéro BDNI?**

Le déposant peut consulter le Moteur de recherche national de renseignements sur l'inscription des ACVM pour vérifier si une entité qui reçoit une rémunération de l'émetteur dans le cadre d'un placement possède un numéro BDNI.

Les sociétés inscrites et les sociétés se prévalant de la dispense pour courtier international ou de celle pour conseiller international (prévues aux articles 8.18 et 8.26, respectivement, du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*) possèdent un numéro BDNI.

#### **18. L'émetteur a conclu une entente d'indication de clients conformément à laquelle il verse une commission annuelle récurrente en espèces à un tiers tant que le souscripteur ou l'acquéreur détient les titres placés. Est-il tenu d'indiquer la commission dans la déclaration? Doit-il la déclarer chaque année aussi longtemps qu'elle est versée?**

Si la commission d'indication de clients est versée en espèces dans le cadre d'un placement, le déposant est tenu de l'indiquer au paragraphe *d* de la rubrique 8 de la déclaration en cochant la case servant à indiquer qu'une personne reçoit une rémunération différée relativement au placement et en fournissant une description des modalités de l'entente d'indication dans l'espace prévu à cette fin.

Le déposant n'est pas tenu de déclarer la commission d'indication de client chaque année. Si aucun placement effectué au cours d'une année en particulier n'a donné lieu au versement de commissions d'indication de clients, aucun montant n'est à déclarer à ce titre pour l'année en question.

#### **18.1 De quelle façon l'émetteur doit-il déclarer les actions émises à titre de rémunération différée?**

Lorsqu'un émetteur accepte de placer des actions différées auprès d'une personne à titre de rémunération, le déposant ne devrait pas inclure cette rémunération dans la case « Total de la rémunération versée » du paragraphe *d* de la rubrique 8. Il devrait toutefois cocher la case située à la fin de cette rubrique indiquant qu'une personne recevra ou peut recevoir une rémunération différée dans le cadre du placement, et en décrire les modalités dans l'espace prévu à cette fin.

Prenons l'exemple d'un émetteur qui émet des titres et accepte de verser à une personne la rémunération suivante :

- 100 actions à la date du placement;
- 300 actions devant être émises au cours des trois mois suivant la date du placement, à raison de 100 actions par mois.

Le déposant devrait déclarer les 100 actions émises à la date du placement en remplissant les cases « Valeur de l'ensemble des titres placés à titre de rémunération » et « Codes des titres » au paragraphe *d* de la rubrique 8 de la déclaration. Il devrait également cocher la case située à la fin de cette rubrique indiquant qu'une personne reçoit une rémunération différée et indiquer qu'un total de 300 actions seront ou peuvent être émises au cours des trois mois suivant le placement, à raison de 100 actions par mois.

-22-

L'émetteur qui place 100 actions gratuites différées auprès de la personne après le placement (soit à raison de 100 actions par mois) doit s'assurer qu'il peut recourir à une dispense de prospectus pour ce placement et vérifier si le fait d'y recourir donne lieu à l'obligation de déposer une nouvelle déclaration.

**19. Que signifient les expressions « portail de financement » et « portail Internet » dans le paragraphe a de la rubrique 8 de la déclaration?**

Ces expressions désignent globalement l'intermédiaire qui fournit aux émetteurs une plateforme en ligne leur permettant d'offrir et de vendre des titres à des investisseurs. Elles incluent les portails de financement au sens défini dans le *Règlement 45-108 sur le financement participatif* et dans le *Règlement 45-110 sur les dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage*, ainsi que les courtiers en placement et les courtiers sur le marché dispensé qui facilitent le placement de titres pour un émetteur sous le régime d'autres dispenses de prospectus.

**Renseignements sur le souscripteur ou l'acquéreur**

**20. L'émetteur a vendu des actions à un souscripteur ou à un acquéreur ayant donné comme instructions d'inscrire ces actions au nom de son conseiller en placement. Quel nom le déposant doit-il indiquer dans l'Appendice 1 de la déclaration?**

Dans la déclaration, on entend par « souscripteur » ou « acquéreur » celui qui a la propriété véritable des titres (sauf dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire décrits ci-dessous). Dans cet exemple, le déposant devrait indiquer comme souscripteur ou acquéreur le nom du propriétaire véritable dans l'Appendice 1. Le conseiller en placement est le porteur inscrit dans ce cas, non le propriétaire véritable.

De même, la fiducie ou la société de portefeuille personnelle qui souscrit ou acquiert des titres d'un émetteur en est le propriétaire véritable. Il n'y a pas obligation de fournir le nom des bénéficiaires de la fiducie ou des actionnaires de la société de portefeuille.

Il n'est pas obligatoire de fournir dans l'Appendice 1 les renseignements sur le propriétaire véritable si une société de fiducie ou un conseiller inscrit est réputé avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et que l'émetteur se prévaut de la dispense prévue au paragraphe *p* ou *q* de la définition de l'expression « investisseur qualifié » à l'article 1.1 du Règlement 45-106 pour émettre les titres. Dans un tel cas, seul le nom de la société de fiducie ou du courtier inscrit devrait être fourni à l'Appendice 1.

**21. Le déposant n'a pas l'adresse électronique d'un souscripteur ou d'un acquéreur. Que doit-il inscrire au sous-paragraphe c du paragraphe 7 de l'Appendice 1 de la déclaration?**

Si le souscripteur ou l'acquéreur n'a pas fourni d'adresse électronique au déposant, ou n'en a pas, le déposant peut laisser en blanc le sous-paragraphe *c* du paragraphe 7 de l'Appendice 1.

**21.1 Certains souscripteurs ou acquéreurs peuvent être « investisseur qualifié » en vertu de plus d'un paragraphe de la définition de cette expression. Il n'est pas toujours facile pour le déposant de savoir quel paragraphe de la définition s'applique au souscripteur ou à l'acquéreur aux fins d'un placement donné. Par exemple, les sociétés de fiducie, les conseillers**

-23-

**inscrits et les courtiers inscrits peuvent souscrire ou acquérir des titres pour leur propre compte ou être réputés le faire pour leur propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire. Dans ces cas, quel paragraphe de la définition d'« investisseur qualifié » le déposant devrait-il indiquer dans l'Appendice 1?**

Lorsque le souscripteur ou l'acquéreur est une société de fiducie, le déposant peut sélectionner les paragraphes « *a* et/ou *p* » de la définition d'« investisseur qualifié » dans l'Appendice 1 si celle-ci se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- elle a souscrit ou acquis les titres pour son propre compte et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *a* de la définition de cette expression;
- elle est réputée avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *p* de la définition de cette expression;

Lorsque le souscripteur ou l'acquéreur est un conseiller inscrit ou un courtier inscrit, le déposant peut sélectionner les paragraphes « *d* et/ou *q* » dans l'Appendice 1 si celui-ci se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il a souscrit ou acquis les titres pour son propre compte et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *d* de la définition de cette expression;
- il est réputé avoir souscrit ou acquis les titres pour son propre compte au nom d'un compte géré sous mandat discrétionnaire et a la qualité d'investisseur qualifié en vertu du paragraphe *q* de la définition de cette expression;

Le modèle Excel de l'Appendice 1 inclut ces options pour le déposant.

## **21.2 Quelles sont les mesures que les vendeurs devraient prendre pour vérifier la qualité d'un souscripteur ou d'un acquéreur?**

Le vendeur des titres a la responsabilité de vérifier si les conditions de la dispense de prospectus sont satisfaites. Nous rappelons aux vendeurs que des indications en la matière et sur la vérification de la qualité du souscripteur ou de l'acquéreur figurent à l'article 1.9 de l'Instruction générale 45-106. Plus particulièrement, le paragraphe 4 de cet article décrit les mesures qu'un vendeur peut mettre en place afin de donner une confirmation raisonnable que le souscripteur ou l'acquéreur satisfait aux conditions d'une dispense donnée. En voici des exemples :

- établir des politiques et procédures pour confirmer que toutes les personnes agissant pour son compte comprennent les conditions à remplir pour se prévaloir de la dispense;
- obtenir des renseignements confirmant le respect des critères de la dispense.

Le caractère raisonnable des mesures prises sera fonction des faits et des circonstances propres au souscripteur ou à l'acquéreur, au placement et à la dispense invoquée. Il est possible que le vendeur n'ait pas à confirmer de nouveau la qualité de certains souscripteurs ou acquéreurs, tels que les institutions financières canadiennes, les banques de l'annexe III et les caisses de retraite, pour chaque placement effectué auprès de ceux-ci.

**Attestation****22. Qui doit attester la déclaration?**

L'attestation prévue à la rubrique 10 de la déclaration doit être transmise par un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur ou du preneur ferme qui effectue le dépôt, ou par un mandataire ayant été dûment autorisé par un tel administrateur ou dirigeant pour établir et attester la déclaration au nom de l'émetteur ou du preneur ferme. Se reporter à la rubrique 10 de l'Annexe 1 pour obtenir des indications sur la façon de dater et d'attester la déclaration.

L'administrateur, le dirigeant ou le mandataire qui signe l'attestation atteste la déclaration au nom de l'émetteur ou du preneur ferme.

En vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire où la déclaration est déposée, toute personne faisant une déclaration qui, au moment et eu égard aux circonstances, est fautive ou trompeuse sur un point important ou ne relate pas un fait dont la déclaration est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse peut être tenue responsable. C'est également le cas pour tout administrateur ou dirigeant de l'émetteur ou du preneur ferme qui autorise ou permet le dépôt d'une telle déclaration ou y acquiesce, y compris la personne physique qui signe la déclaration pour le déposant et en son nom. La législation en valeurs mobilières peut aussi prévoir un moyen de défense fondé sur la connaissance de la personne qui a fait preuve de diligence raisonnable. La responsabilité personnelle éventuelle des administrateurs et dirigeants du déposant est prévue par la législation en valeurs mobilières et la jurisprudence applicables.

**Documents relatifs au placement****23. Les documents relatifs au placement doivent-ils être déposés ou envoyés avec la déclaration?**

Les documents relatifs au placement devraient être déposés ou envoyés avec la déclaration si la législation en valeurs mobilières d'un territoire où le placement a eu lieu exige qu'ils soient déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ou leur soient envoyés en même temps que la déclaration. SEDAR+ permet d'inclure ces documents avec la déclaration.

En Ontario, outre les documents dont le dépôt auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ou leur envoi à celui-ci est expressément prévu par les dispositions d'une dispense de prospectus particulière, les déposants devraient également tenir compte de la partie 5 de la Rule 45-501 *Ontario Prospectus and Registration Exemptions* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ainsi que de la définition de l'expression « notice d'offre » au paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.



**ANNEXE 4****Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements personnels****Alberta Securities Commission**

Suite 600, 250 – 5th Street SW

Calgary (Alberta) T2P 0R4

Téléphone : 403 297-6454

Sans frais au Canada : 1 877 355-0585

Télécopieur : 403 297-6156

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : FOIP Coordinator

**British Columbia Securities Commission**

P.O. Box 10142, Pacific Centre

701 West Georgia Street

Vancouver (British Columbia) V7Y 1L2

Demandes de renseignements : 604 899-6854

Sans frais au Canada : 1 800 373-6393

Télécopieur : 604 899-6506

Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Privacy Officer

**Commission des valeurs mobilières du Manitoba**

500 – 400 St. Mary Avenue

Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : 204 945-2561

Sans frais au Manitoba: 1 800 655-5244

Télécopieur : 204 945-0330

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

**Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)**

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506 658-3060

Sans frais au Canada : 1 866 933-2222

Télécopieur : 506 658-3059

Courriel : info@fcnb.ca

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : chef de la direction et responsable de la protection de la vie privée

**Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador****Office of the Superintendent****Department of Digital Government and Service NL**

P.O. Box 8700

Confederation Building

2nd Floor, West Block

Prince Philip Drive

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

Attention: Superintendent of Securities

Téléphone : 709 729-2571

Télécopieur : 709 729-6187

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

-26-

**Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières**

P.O. Box 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Téléphone : 867 767-9305

Télécopieur : 867 873-0243

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

**Nova Scotia Securities Commission**

Suite 400, 5251 Duke Street

Duke Tower

P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8

Téléphone : 902 424-7768

Télécopieur : 902 424-4625

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director

**Gouvernement du Nunavut  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières**

Bureau d'enregistrement

P.O. Box 1000, Station 570

4<sup>th</sup> Floor, Building 1106

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867 975-6590

Télécopieur : 867 975-6594

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des valeurs mobilières

**Commission des valeurs mobilières de l'Ontario**20 Queen Street West, 22<sup>nd</sup> Floor

Toronto (Ontario) M5H 3S8

Téléphone : 416 593-8314

Sans frais au Canada : 1 877 785-1555

Télécopieur : 416 593-8122

Courriel : [exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca](mailto:exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca)

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : agent de renseignements

**Prince Edward Island Securities Office**

95 Rochford Street, 4th Floor Shaw Building

P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Téléphone : 902 368-4569

Télécopieur : 902 368-5283

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Superintendent of Securities

-27-

**Autorité des marchés financiers**800, rue du Square-Victoria, 22<sup>e</sup> étage

C.P. 246, Place Victoria

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337

Télécopieur : 514 873-6155 (dépôts seulement)

Télécopieur : 514 864-6381 (demandes confidentielles seulement)

Courriel : [financementdessocietes@lautorite.qc.ca](mailto:financementdessocietes@lautorite.qc.ca) (pour les émetteurs qui sont des sociétés par actions);[fonds\\_dinvestissement@lautorite.qc.ca](mailto:fonds_dinvestissement@lautorite.qc.ca) (pour les émetteurs qui sont des fonds d'investissement)

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : secrétaire générale

**Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan**

Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive

Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Téléphone : 306 787-5842

Télécopieur : 306 787-5899

Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : Executive Director,  
Securities Division**Bureau du surintendant des valeurs mobilières****Gouvernement du Yukon****Ministère des Services aux collectivités**307 Black Street, 1<sup>st</sup> Floor

P.O. Box 2703, C-6

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : 867 667-5466

Télécopieur : 867 393-6251

Courriel : [securities@yukon.ca](mailto:securities@yukon.ca)Agent public à joindre pour toute question relative à la collecte indirecte de renseignements : surintendant des  
valeurs mobilières



Canadian Securities  
Administrators

Autorités canadiennes  
en valeurs mobilières

## Avis 51-324 du personnel des ACVM (Révisé) Glossaire relatif au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières

Publié le 28 décembre 2007, révisé le 30 décembre 2010, le 4 décembre 2014 et le  
9 juin 2023

### Le 9 juin 2023

L'article 1.1 du *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « règlement » ou le « Règlement 51-101 ») définit un certain nombre de termes employés dans le règlement, l'Annexe 51-101A1, *Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz* (l'« Annexe 51-101A1 »), l'Annexe 51-101A2, *Rapport sur [les données relatives aux réserves][.] [les données relatives aux ressources éventuelles] [et] [les données relatives aux ressources prometteuses] établi par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant* (l'« Annexe 51-101A2 »), l'Annexe 51-101A3, *Rapport de la direction et du conseil d'administration sur l'information concernant le pétrole et le gaz* (l'« Annexe 51-101A3 ») et l'Annexe 51-101A5, *Avis de cessation des activités pétrolières et gazières* (l'« Annexe 51-101A5 »), et l'*Instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (l'« instruction »). L'article 1.2 du règlement prévoit que les termes employés mais non définis dans le règlement, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (le « Règlement 14-101 ») ou dans la loi sur les valeurs mobilières du territoire s'entendent ou sont interprétés au sens du *Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook* (le « manuel COGE »), le cas échéant.

La partie 1 du présent glossaire explique une bonne partie des termes employés dans le règlement et ses annexes et dans l'instruction. Elle est fournie uniquement pour aider les utilisateurs du règlement à mieux comprendre l'objet et l'application de celui-ci. La partie 2 du glossaire porte sur les explications sur les réserves et est tirée de l'article 5 du volume 1 du manuel COGE.

Les explications données à la partie 1 du présent glossaire proviennent de diverses sources, notamment l'article 1.1 du règlement, le Règlement 14-101 et le manuel COGE. S'il y a lieu, la source est indiquée entre crochets après l'explication (même si l'explication ne reprend pas la source mot à mot). Ces explications pouvant changer, les lecteurs sont invités à consulter la dernière édition du document source pour obtenir une version à jour.

On trouvera de l'information sur le contexte ou des indications supplémentaires dans les documents originaux :

- On peut se procurer le manuel COGE auprès de la Society of Petroleum Evaluation Engineers, section de Calgary (courriel : [spee@speccanada.org](mailto:spee@speccanada.org); site Web : <https://speccanada.org/>).
- On peut consulter le Règlement 14-101 sur le site Web de certaines autorités en valeurs mobilières.

La partie 1 du présent glossaire comprend les définitions des diverses catégories de ressources autres que des réserves qui sont énoncées et définies dans le manuel COGE. À l'heure actuelle, ces catégories sont les suivantes :

- le volume total du pétrole en place à l'origine (équivalent de « ressources totales »);
- le pétrole en place à l'origine découvert (équivalent de « ressources découvertes »);
- le pétrole en place à l'origine découvert non récupérable (équivalent de « ressources découvertes non récupérables »);
- les ressources éventuelles;
- le pétrole en place à l'origine non découvert (équivalent de « ressources non découvertes »);
- le pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable (équivalent de « ressources non découvertes non récupérables »);
- les ressources prometteuses.

Nous invitons les lecteurs à consulter la dernière édition du manuel COGE, qui contient les catégories et définitions à jour des ressources. Par ailleurs, comme il n'existe pas de version française du manuel COGE, on prendra note que les définitions tirées du manuel qui figurent aux parties 1 et 2 du présent avis sont des traductions.

## PARTIE 1 DÉFINITIONS

Les termes (pluriel, singulier ou autres variantes grammaticales) donnés dans la colonne de gauche ci-dessous ont le sens qui leur est respectivement attribué dans la colonne de droite.

<b>Terme défini</b>	<b>Sens</b>
<b>accumulation</b>	Masse de pétrole individuelle se trouvant dans un réservoir. [manuel COGE]
<b>accumulation connue</b>	Accumulation qui a été pénétrée par un puits ayant permis de démontrer la présence d'une quantité considérable de pétrole potentiellement récupérable, préférablement au moyen d'essais d'écoulement établissant la preuve que le pétrole est mobile. En l'absence d'essais d'écoulement, des données de diagraphie et de carottage peuvent suffire, pourvu qu'un bon analogue commercial puisse justifier l'hypothèse de la mobilité. Lorsque les données de diagraphie et de carottage permettent de démontrer l'existence d'une accumulation mais que le potentiel de récupération ne peut être justifié qu'au moyen d'essais de grande ampleur ou d'une technique expérimentale, le pétrole en place à l'origine associé doit être classé comme « découvert non récupérable » jusqu'à ce que la viabilité technique d'une technique de récupération puisse être démontrée. [manuel COGE]
<b>activités pétrolières et gazières</b>	<p>Les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la recherche d'un type de produit dans son emplacement naturel;</li> <li>b) l'acquisition de droits de propriété ou d'un terrain à des fins d'exploration ou en vue d'extraire les types de produits de leur emplacement naturel;</li> <li>c) toute activité nécessaire pour extraire les types de produits de leur emplacement naturel, dont la construction, le forage, l'extraction minière et la production, ainsi que l'acquisition, la construction, l'installation et l'entretien de réseaux de collecte et de systèmes de stockage sur place, y compris le traitement, le traitement préliminaire et le stockage sur place;</li> <li>d) la production ou la fabrication de pétrole brut synthétique ou de gaz synthétique;</li> </ul>

à l'exclusion des activités suivantes :

- e) toute activité qui est entreprise après le premier point de vente;
- f) toute activité liée à l'extraction d'une substance autre qu'un type de produit et ses sous-produits;
- g) l'extraction d'hydrocarbures découlant de l'extraction de vapeur géothermique. [Règlement 51-101]

<b>ACVM</b>	Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, regroupement des treize autorités en valeurs mobilières du Canada.
<b>adsorption</b>	La fixation de molécules à une surface soit par physisorption, qui met en jeu des forces peu intenses dites « de Van der Waals », soit par chimisorption, qui résulte de liaisons covalentes ou de l'attraction électrostatique. [manuel COGE]
<b>agent responsable</b>	L'autorité en valeurs mobilières ou une personne qui occupe un poste particulier auprès de l'autorité en valeurs mobilières (dans plusieurs cas, le directeur général ou le directeur) dans chaque territoire. [Règlement 14-101]
<b>ajusté en fonction du risque</b>	Modifié au moyen d'un ajustement effectué en fonction de la probabilité de perte ou de défaillance conformément au manuel COGE. [Règlement 51-101]
<b>analogie</b>	Le processus consistant à transférer l'information relative à l'accumulation ou au réservoir à l'étude (l'analogue ou la source) à une autre accumulation ou un autre réservoir (la cible ou l'objet). Se reporter également aux définitions d'« analogue de réservoir » et d'« analogue de procédé de récupération ». [manuel COGE]
<b>analogue de procédé de récupération</b>	Un procédé de récupération qui est une technique établie ou une technique en cours d'élaboration dans l'analogue de réservoir qui peut être appliquée au réservoir à l'étude faisant l'objet de l'évaluation. [manuel COGE]
<b>analogue de réservoir</b>	Un réservoir dans lequel les propriétés des roches (lithologiques, dépositionnelles, diagenétiques et structurelles), les propriétés des fluides (type, composition, densité et viscosité des hydrocarbures), les conditions (profondeur, température et pression) et les mécanismes de drainage sont similaires à ceux du réservoir à l'étude et qui peut servir

de modèle dans l'évaluation de celui-ci. [manuel COGE]

**Annexe 51-101A1** L'Annexe 51-101A1, *Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz.*

**Annexe 51-101A2** L'Annexe 51-101A2, *Rapport sur [les données relatives aux réserves][,] [les données relatives aux ressources éventuelles][et][les données relatives aux ressources prometteuses] établi par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant.*

**Annexe 51-101A3** L'Annexe 51-101A3, *Rapport de la direction et du conseil d'administration sur l'information concernant le pétrole et le gaz.*

**Annexe 51-101A4** L'Annexe 51-101A4, *Avis de dépôt de l'information visée à l'Annexe 51-101A1.*

**Annexe 51-101A5** L'Annexe 51-101A5, *Avis de cessation des activités pétrolières et gazières.*

**autorité en valeurs mobilières** La commission des valeurs mobilières ou l'organisme comparable indiqué, pour chaque territoire, dans le Règlement 14-101.

Toute mention dans le règlement de l'autorité en valeurs mobilières doit s'entendre de l'autorité en valeurs mobilières du territoire en question.

**avancement de la technique de récupération** Se reporter aux définitions de « technique établie », « technique en cours d'élaboration » et « technique expérimentale ». [manuel COGE]

**bep** Baril d'équivalent de pétrole. [Règlement 51-101 et manuel COGE]

**bitume** Un hydrocarbure solide ou semi-solide d'origine naturelle qui respecte les critères suivants :

- a) il est composé essentiellement d'hydrocarbures lourds, dont la viscosité est supérieure à 10 000 millipascal-secondes (mPa.s) ou 10 000 centipoises (cP) lorsque celle-ci est mesurée à la température initiale de l'hydrocarbure dans le réservoir et à la pression atmosphérique et qu'il est dégazé;
- b) il n'est pas principalement récupérable à des taux rentables à partir d'un puits sans la mise en place de méthodes améliorées de récupération. [Règlement 51-101]



<b>bitume en place exploitable</b>	Le volume de bitume accessible qui, selon les estimations, pourrait être extrait d'un volume considéré comme exploitable, après l'application des facteurs réglementaires et des limitations en surface. [manuel COGE]
<b>brut(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujetti à la production ou aux réserves, les « réserves brutes de la société », qui représentent la participation directe (avec ou sans exploitation) de l'émetteur assujetti avant déduction des redevances et sans inclure aucun droit à redevances de l'émetteur assujetti.</li> <li>b) En ce qui concerne les puits, le nombre total de puits dans lesquels l'émetteur assujetti a une participation.</li> <li>c) En ce qui concerne les terrains, le nombre total de terrains dans lesquels l'émetteur assujetti a une participation.</li> </ul>
<b>champs analogues</b>	Champs comportant des terrains similaires dont le stade de développement ou l'historique de production est plus avancé que celui ou celle du champ visé; peuvent servir à définir des concepts ou des tendances pour interpréter des données plus limitées. [manuel COGE]
<b>charges d'impôts futurs</b>	<p>Les charges estimées (généralement pour chaque année) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) en procédant aux répartitions appropriées des coûts et pertes non déduits estimatifs reportés aux fins de l'impôt, entre les activités pétrolières et gazières et les autres activités;</li> <li>b) sans déduire les coûts futurs estimatifs (par exemple, les redevances à la Couronne) qui ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable;</li> <li>c) en tenant compte des crédits d'impôt et déductions fiscales estimatifs (par exemple, les crédits d'impôt pour redevances);</li> <li>d) en appliquant aux flux de trésorerie nets futurs avant impôts se rapportant aux activités pétrolières et gazières de l'émetteur assujetti les taux d'impôt de fin d'année appropriés, compte tenu des taux d'impôt déjà établis dans la loi.</li> </ul>
<b>commercial</b>	Un projet est dit commercial lorsque les conditions sociales, environnementales et économiques essentielles sont remplies,

notamment les conditions d'ordre politique, juridique, réglementaire et contractuel. Les facteurs servant à déterminer le caractère commercial du projet sont notamment les suivants :

- la viabilité économique du projet de développement connexe;
- une attente raisonnable quant à l'existence d'un marché pour les quantités que l'on escompte produire aux fins de la vente et qui sont nécessaires pour justifier le développement;
- la preuve que les installations nécessaires à la production et au transport sont disponibles ou peuvent le devenir;
- la preuve que les questions d'ordre juridique, contractuel, environnemental, gouvernemental et autres questions sociales et économiques n'empêcheront pas la mise en œuvre du projet de récupération à l'étude;
- une attente raisonnable quant à l'octroi de toutes les autorisations internes et externes requises, qui peut notamment être prouvé par l'existence de contrats signés et l'approbation de budgets et de dépenses;
- la preuve du caractère raisonnable du calendrier de mise en œuvre. Le caractère raisonnable du délai de mise en œuvre d'un projet dépend des circonstances qui lui sont propres et de son étendue. Bien que le délai maximal recommandé soit de cinq ans pour que le projet soit considéré comme commercial, un délai plus long pourrait s'appliquer, par exemple dans le cas où le producteur décide de reporter la mise en œuvre de projets rentables, notamment en raison des conditions du marché ou pour atteindre des objectifs contractuels ou stratégiques. [manuel COGE]

<b>commercialisable</b>	À propos de réserves ou de ventes de pétrole ou de gaz, ou de sous-produits associés, volume mesuré au point de vente à un tiers ou de transfert à une autre division de l'émetteur en vue du traitement précédant la vente à un tiers. Dans le cas du gaz, le volume est évalué avant ou après l'enlèvement des liquides de gaz naturel. Dans le cas du pétrole brut lourd ou du bitume, le volume est déterminé avant l'ajout de diluant.
<b>concession</b>	Contrat donnant au concessionnaire le droit d'explorer, de développer et d'exploiter un terrain.
<b>coûts d'abandon et de remise en état</b>	Tous les coûts associés au rétablissement des terrains d'un émetteur assujéti ayant été perturbés par des activités pétrolières et gazières dans un état conforme à une norme imposée par les autorités gouvernementales ou réglementaires compétentes. [Règlement 51-101]

<b>coûts d'acquisition des terrains</b>	<p>Coûts relatifs à l'acquisition d'un terrain (directement par l'achat ou par l'obtention d'une concession, ou indirectement par l'acquisition d'une autre société possédant des droits sur le terrain), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) les coûts des bonis et des options d'achat ou de concession d'un terrain;</li><li>b) la portion des coûts applicables aux hydrocarbures lorsque l'acquisition d'un bien-fonds comprend les droits aux hydrocarbures;</li><li>c) les frais de courtage, les droits d'enregistrement, les frais juridiques et les autres frais associés à l'acquisition des terrains.</li></ul>
<b>coûts opérationnels</b>	Frais de production.
<b>date d'effet</b>	Relativement à une information, la date à laquelle l'information est fournie ou la date de clôture de la période sur laquelle porte l'information. [Règlement 51-101]

<b>date d'établissement</b>	Relativement à une information écrite, la date la plus récente à laquelle l'information relative à la période prenant fin à la date d'effet a été examinée en vue de l'établissement de l'information fournie. [Règlement 51-101]
<b>découverte</b>	La confirmation de l'existence d'une accumulation contenant une quantité considérable de pétrole potentiellement récupérable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'article 2.2.2 du volume 2 du manuel COGE, intitulé « Définition ». [manuel COGE]
<b>développement à venir</b>	Lorsque la résolution des conditions définitives au développement est activement recherchée (possibilité de développement élevée). [manuel COGE]
<b>développement en suspens</b>	Lorsque la possibilité de développement est raisonnable, mais que des éventualités non techniques importantes, généralement indépendantes de la volonté de l'exploitant, doivent être résolues. [manuel COGE]
<b>développement non viable</b>	Lorsque l'acquisition ou l'évaluation de données supplémentaires n'est pas prévue et que, par conséquent, la possibilité de développement est faible. [manuel COGE]
<b>développement non précisé</b>	Lorsque l'évaluation est incomplète et que des mesures sont en cours pour résoudre des risques ou incertitudes. [manuel COGE]
<b>document justificatif</b>	Document déposé par l'émetteur assujetti auprès d'une autorité en valeurs mobilières. [Règlement 51-101]
<b>données relatives aux réserves</b>	Une estimation des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels. [Règlement 51-101]
<b>données relatives aux ressources éventuelles</b>	Les données suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) une estimation du volume des ressources éventuelles;</li> <li>b) la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs, ajustée en fonction du risque, des ressources éventuelles;</li> </ul> [Règlement 51-101]

<b>données relatives aux ressources prometteuses</b>	<p>Les données suivantes :</p> <p>a) une estimation du volume des ressources prometteuses;</p> <p>b) la valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs, ajustée en fonction du risque, des ressources prometteuses; [Règlement 51-101]</p>
<b>émetteur assujetti</b>	<p>a) Soit un « émetteur assujetti », au sens défini dans la législation en valeurs mobilières;</p> <p>b) soit, dans un territoire où le terme n'est pas défini dans la législation en valeurs mobilières, un émetteur de titres qui est tenu de déposer des états financiers auprès de l'autorité en valeurs mobilières.</p>
<b>état d'avancement du scénario d'évaluation de projet</b>	<p>L'étape d'élaboration du scénario de projet. Il en existe trois : conceptuel, préalable au développement et de développement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'article 2.4.7 de l'article 2 du volume 2 du manuel COGE, intitulé « Recovery Project Evaluation Scenario Status ».</p>
<b>étude de développement</b>	<p>L'étape la plus détaillée dans l'élaboration d'un scénario d'évaluation de projet. Elle est fondée sur une étude géologique et technique et sur une analyse économique de l'information relative au projet visé, et fournit l'information nécessaire à l'élaboration d'un plan de développement sur lequel repose la décision de développer ou non le projet. [manuel COGE]</p>
<b>étude conceptuelle (de délimitation de l'étendue)</b>	<p>La première étape d'élaboration d'un scénario de projet, qui comporte peu de détails et repose généralement sur de l'information limitée. [manuel COGE]</p>
<b>étude préalable au développement</b>	<p>Étape intermédiaire dans l'élaboration d'un scénario d'évaluation de projet. La quantité d'information qui est disponible sur le réservoir à l'étude est plus grande que pour une étude conceptuelle. Plus particulièrement, le pétrole en place à l'origine a été raisonnablement bien défini et les seules incertitudes qui demeurent sont largement liées au facteur de récupération et à la viabilité économique. L'analyse économique est suffisamment poussée pour permettre d'évaluer les options de développement et la viabilité globale du projet, mais non de prendre une décision définitive quant à l'investissement à faire ou pour rechercher un financement externe important. [manuel COGE]</p>

**évaluateur de réserves qualifié**

Une personne physique qui remplit les conditions suivantes :

- a) à l'égard de données relatives aux réserves particulières, de l'information sur les ressources ou de l'information connexe, elle possède les compétences professionnelles et l'expérience requises pour effectuer l'estimation, l'évaluation et l'examen des données relatives aux réserves, de l'information sur les ressources et de l'information connexe;
- b) elle est membre en règle d'un ordre professionnel.  
[Règlement 51-101]

**évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié**

Un évaluateur de réserves qualifié ou un vérificateur de réserves qualifié. [Règlement 51-101]

**évaluation**

En ce qui concerne les données relatives aux réserves ou les ressources autres que des réserves, le processus consistant à effectuer une analyse économique d'un terrain afin d'établir une fourchette de valeurs actuelles nettes des produits des activités ordinaires nets futurs estimatifs découlant de la production tirée des réserves ou des ressources autres que des réserves liées au terrain. [manuel COGE]

**éventualité**

Une condition devant être satisfaite pour qu'une partie des ressources éventuelles soit classée comme réserves et qui : a) s'applique précisément au projet faisant l'objet de l'évaluation et b) devrait être remplie dans un délai raisonnable.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'article 2.5 des lignes directrices sur les ressources autres que des réserves. Prendre note que le Petroleum Resources Management System considère qu'éventualité et conditions sont sur un pied d'égalité, ces dernières étant définies comme suit : « les facteurs de commercialisation et les facteurs économiques, juridiques, environnementaux, sociaux, et gouvernementaux qui devraient prévaloir et avoir une incidence sur le projet au cours de la période évaluée. » L'éventualité n'avait pas été définie dans le manuel COGE avant la publication des lignes directrices sur les ressources autres que des réserves, même si une énumération similaire est fournie. L'expression « condition » est purement descriptive et ne signifie pas qu'une action est requise, tandis qu'une « éventualité » est un facteur qui doit être résolu pour reclasser une ressource. Les lignes directrices du Petroleum Resources Management System utilisent l'expression « éventualité critique » (*critical contingency*) et, bien que certaines éventualités puissent être

plus faciles à résoudre que d'autres, elles constituent toutes des balises servant à établir si le projet ira de l'avant et doivent être résolues. (Se reporter également à la définition d'« éventualité technique ».) [manuel COGE]

**éventualité technique**

Un problème technique qui doit être réglé pour permettre l'application commerciale d'une technique employée dans le procédé de récupération à un réservoir précis. [manuel COGE]

**examen**

En ce qui a trait au rôle d'un évaluateur ou d'un vérificateur de réserves qualifié pour ce qui est des données relatives aux réserves, démarche suivie par lui, soit principalement la prise de renseignements, les procédés analytiques, l'analyse, l'examen du rendement historique des réserves et les discussions avec le personnel chargé de la gestion des réserves au sujet des données relatives aux réserves d'un émetteur assujéti, avec l'objectif limité d'évaluer si les données relatives aux réserves sont « plausibles », c'est-à-dire si elles semblent dignes de foi d'après l'information recueillie par l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié après avoir effectué une telle démarche. L'examen de la documentation n'est requis que si l'information ne semble pas plausible.

L'examen des réserves, en raison de la nature limitée de l'enquête qu'il comporte, ne fournit pas le degré d'assurance que donne la vérification des réserves. Bien que l'on puisse effectuer des examens des réserves pour des besoins précis, ils ne sont pas un substitut de la vérification. [manuel COGE]

**frais d'abandon de puits**

Frais engagés pour abandonner un puits (déduction faite de la valeur de récupération) et le débrancher d'un réseau collecteur. Ces frais ne comprennent ni les coûts d'abandon du réseau collecteur ni les coûts de remise en état de l'emplacement du puits.

**frais de développement**

Frais engagés pour avoir accès aux réserves et se doter d'installations pour l'extraction, le traitement, la collecte et le stockage du pétrole et du gaz des réserves.

Plus précisément, les frais de développement, y compris la portion applicable des coûts opérationnels du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités de développement, sont les frais engagés :

- a) pour avoir accès aux emplacements de forage et préparer les chantiers, y compris l'arpentage des puits visant à déterminer

les emplacements précis de forage, le déblaiement, le drainage, la construction de routes, le déplacement de routes publiques, de conduites de gaz et de lignes électriques, dans la mesure nécessaire pour développer les réserves;

- b) pour forer et équiper les puits de développement, les puits de développement résultant de forages stratigraphiques et les puits de service, y compris le coût des plates-formes et d'éléments comme le tubage, les colonnes de production, les machines d'épuisement et les têtes de mise en production;
- c) pour acquérir, construire et mettre en place des installations de production comme les conduites d'écoulement, les séparateurs, les purificateurs, les réchauffeurs, les collecteurs, les appareils de mesure et les réservoirs de stockage, les installations de conditionnement et de traitement du gaz naturel et les systèmes de services généraux et d'évacuation des déchets;
- d) pour se doter de systèmes de récupération améliorés.

#### **frais d'exploration**

Frais relatifs à la reconnaissance des zones présentant des caractéristiques favorables à la présence de réserves de pétrole et de gaz et à l'étude des zones productives possibles, y compris le coût des forages d'exploration et des forages stratigraphiques d'exploration.

Les frais d'exploration peuvent être engagés avant l'acquisition (on considère parfois une partie de ces frais comme étant des « frais de prospection ») ou après l'acquisition du terrain. Les frais d'exploration, qui comprennent la portion applicable des coûts opérationnels du matériel et des installations de soutien et les autres coûts d'activités d'exploration, sont les suivants :

- a) le coût des études topographiques, géochimiques, géologiques et géophysiques, des droits d'accès aux terrains pour effectuer les études, des salaires et autres charges relatives aux géologues, aux équipes géophysiques et au personnel effectuant lesdites études (pour l'ensemble de ces frais, on parle parfois de « frais géologiques et géophysiques »);
- b) les frais de possession et de conservation des terrains non prouvés, comme les loyers différés, les impositions sur la valeur des terrains (autres que l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur le capital), les frais juridiques relatifs à la défense



des titres et à la conservation des titres et des contrats de concession;

- c) les contributions aux coûts des sondages secs et des compléments de puits;
- d) le coût du forage et de l'équipement des puits d'exploration;
- e) le coût des forages stratigraphiques d'exploration.

**frais de production  
(ou coûts  
opérationnels)**

Frais engagés pour exploiter et entretenir les puits ainsi que le matériel et les installations connexes, y compris la portion applicable des coûts opérationnels du matériel et des installations de soutien et les autres coûts relatifs à l'exploitation et à l'entretien de ces puits ainsi que du matériel et des installations connexes.

Les frais d'extraction deviennent partie du coût du pétrole ou du gaz produit.

Les frais de production comprennent, par exemple :

- a) la main-d'œuvre pour exploiter les puits ainsi que le matériel et les installations connexes;
- b) le coût des réparations et de l'entretien;
- c) le coût des matières, des fournitures et des combustibles consommés et des fournitures utilisées dans l'exploitation des puits ainsi que du matériel et des installations connexes;
- d) le coût des travaux de reconditionnement;
- e) les impôts fonciers et les coûts d'assurance applicables aux terrains et aux puits ainsi qu'au matériel et aux installations connexes;
- f) les impositions autres que l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur le capital.

**gaz**

Englobe le gaz naturel, le gaz naturel classique, le méthane de houille, les hydrates de gaz, le gaz de schiste et le gaz synthétique.

**gaz de schiste**

Le gaz naturel qui répond aux critères suivants :

	<p>a) il est contenu dans des roches denses et riches en matière organique, y compris des schistes, des siltites et des carbonates à faible perméabilité, dans lesquelles le gaz naturel est principalement adsorbé sur le kérogène ou des minéraux argileux;</p> <p>b) il nécessite habituellement l'utilisation de techniques de fracturation hydraulique pour atteindre des taux de production rentables. [Règlement 51-101]</p>
<b>gaz dissous</b>	Gaz dissous dans du pétrole brut.
<b>gaz naturel</b>	Un mélange naturel de gaz d'hydrocarbures et d'autres gaz. [Règlement 51-101]
<b>gaz naturel classique</b>	Le gaz naturel qui a été généré dans un lieu d'où il a migré sous l'action de forces hydrodynamiques et qui est piégé dans des accumulations discrètes par des obturations susceptibles d'être formées par des caractéristiques géologiques localisées structurelles, sédimentaires ou érosionnelles. [Règlement 51-101]
<b>gaz synthétique</b>	<p>Un fluide gazeux qui répond aux critères suivants :</p> <p>a) il est généré par l'application d'un procédé de transformation in situ du charbon ou d'autres types de roches contenant des hydrocarbures;</p> <p>b) sa teneur en méthane est d'au moins 10 % en volume. [Règlement 51-101]</p>
<b>hydrate de gaz</b>	Une substance cristalline d'origine naturelle composée d'eau et de gaz dans une structure de glace en forme de cage. [Règlement 51-101]
<b>hydrocarbure</b>	Un composé d'hydrogène et de carbone qui, lorsqu'il est d'origine naturelle, peut aussi contenir d'autres éléments, comme du soufre. [Règlement 51-101]
<b>important(e)</b>	<p>Pour l'application du règlement, une information est importante, à l'égard d'un émetteur assujéti, si elle est susceptible d'influer sur la décision d'un investisseur raisonnable d'acquérir, de conserver ou de vendre des titres de l'émetteur assujéti.</p> <p>Cette définition diffère des définitions de « changement important » et de « fait important » de la législation en valeurs mobilières. [Règlement 51-101]</p>

<b>indépendant</b>	À propos de la relation entre un émetteur assujéti et une personne, une relation dépourvue de toute circonstance susceptible, de l'avis d'une personne raisonnable informée de tous les faits pertinents, d'influer sur le jugement de cette personne quant à l'établissement de l'information utilisée par l'émetteur assujéti. [Règlement 51-101]
<b>indication</b>	Une accumulation potentielle dans une zone où l'acquisition ou l'évaluation de données supplémentaires est nécessaire afin de la classer comme prospect. [manuel COGE]
<b>information analogue</b>	<p>L'information relative à une zone extérieure à celle dans laquelle l'émetteur assujéti détient ou entend acquérir une participation et à laquelle ce dernier renvoie afin d'établir une comparaison raisonnable ou de tirer une conclusion raisonnable à l'égard d'une zone dans laquelle il détient ou entend acquérir une participation, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'information historique sur les réserves;</li> <li>• l'estimation du volume ou de la valeur des réserves;</li> <li>• l'information historique sur les ressources;</li> <li>• l'estimation du volume ou de la valeur des ressources;</li> <li>• les montants historiques de la production;</li> <li>• l'estimation de la production;</li> <li>• l'information sur un champ, un puits, un bassin ou un réservoir.</li> </ul> <p>[Règlement 51-101]</p>
<b>kérogène</b>	Une substance organique solide, insoluble dans des solvants organiques, qui est issue de la dégradation d'algues et de végétaux ligneux. [manuel COGE]
<b>kpi<sup>3</sup></b>	Millier de pieds cubes. [manuel COGE]
<b>kpi<sup>3</sup> d'équivalent de gaz</b>	Millier de pieds cubes d'équivalent de gaz. [Règlement 51-101 et manuel COGE]
<b>législation en valeurs mobilières</b>	<p>La loi (intitulée dans la plupart des cas «Loi sur les valeurs mobilières») et les textes d'application (comprenant dans la plupart des cas des règlements établis par le gouvernement ou par l'autorité en valeurs mobilières) indiqués, pour chaque territoire, dans le Règlement 14-101.</p> <p>Toute mention dans le règlement de la législation en valeurs mobilières doit s'entendre de la législation en valeurs mobilières du territoire en question.</p>

<b>liquides de gaz naturel</b>	Les composants d'hydrocarbures qu'il est possible de récupérer du gaz naturel en phase liquide, notamment l'éthane, le propane, les butanes, les pentanes et homologues supérieurs et les condensats. [Règlement 51-101]
<b>Loi de 1934</b>	Le <i>Securities Exchange Act of 1934</i> des États-Unis d'Amérique et ses modifications. [Règlement 14-101]
<b>législation fédérale américaine en valeurs mobilières</b>	Les lois fédérales des États-Unis d'Amérique concernant la réglementation du marché des valeurs mobilières et des opérations sur les titres ainsi que les règlements, règles, forms et schedules édictés par ces lois, tels que modifiés de temps à autre. [Règlement 14-101]
<b>manuel COGE</b>	Le <i>Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook</i> tenu par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter), et ses modifications. [Règlement 51-101]
<b>matériel et installations de soutien</b>	Le matériel et les installations utilisés dans les activités pétrolières et gazières, notamment le matériel sismique, le matériel de forage, le matériel de construction et les appareils de nivellement, les véhicules, les ateliers de réparation, les entrepôts, les centres de ravitaillement, les campements ainsi que les bureaux de division, de district ou de chantier.
<b>mesures du pétrole et du gaz</b>	Une mesure chiffrée des activités pétrolières et gazières de l'émetteur assujetti. [Règlement 51-101]
<b>méthane de houille</b>	Le gaz naturel qui répond aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) il est composé principalement de méthane;</li> <li>b) il est présent dans un gisement de houille. [Règlement 51-101]</li> </ul>
<b>minerai</b>	Terme minier servant à décrire des sables bitumineux d'une épaisseur minimale qui, techniquement, peuvent être extraits à l'aide du matériel d'exploitation actuel et qui contiennent la quantité minimale de bitume requise pour que la technique d'extraction prévue puisse être appliquée. [manuel COGE]
<b>net(te)</b>	a) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujetti à la production ou aux réserves, la participation directe (avec ou sans exploitation) de l'émetteur assujetti après déduction des redevances à payer, plus les droits à redevances de l'émetteur

assujetti sur la production ou les réserves.

- b) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujetti dans des puits, nombre de puits obtenus en additionnant la participation directe de l'émetteur assujetti dans chacun de ses puits bruts.
- c) En ce qui concerne la participation d'un émetteur assujetti dans un terrain, la superficie totale sur laquelle l'émetteur assujetti a une participation, multipliée par la participation directe détenue par lui.

**non récupérable**

La partie des quantités de pétrole en place à l'origine découvert ou non découvert qui, selon l'estimation effectuée à une date donnée, n'est pas récupérable au moyen de projets de développement futurs. Une partie d'entre elles peut devenir récupérable ultérieurement avec l'évolution de la conjoncture commerciale ou à la suite de progrès technologiques; la partie restante pourrait ne jamais être récupérée compte tenu des contraintes physiques et chimiques que présente l'interaction souterraine des fluides et des roches réservoirs.

**notice annuelle**

Une notice établie conformément à l'Annexe 51-102A2, Notice annuelle, ou, dans le cas d'un émetteur inscrit auprès de la SEC (au sens défini dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*), une notice établie conformément à cette annexe, un rapport annuel ou un rapport de transition établi en vertu de la Loi de 1934, conformément au formulaire 10-K, au formulaire 10-KSB ou au formulaire 20-F. [Règlement 51-102]

**ordre professionnel**

Un ordre professionnel d'ingénieurs, de géologues, d'autres géoscientifiques ou d'autres professionnels dont la pratique professionnelle comprend l'évaluation ou la vérification des réserves, qui remplit les conditions suivantes :

- a) il admet les membres principalement en fonction de leur niveau d'études;
- b) il oblige ses membres à adhérer aux normes de compétence et de déontologie qu'il établit et qui sont pertinentes par rapport à l'estimation, l'évaluation, l'examen ou la vérification des données relatives aux réserves;
- c) il possède des pouvoirs disciplinaires, notamment le pouvoir de suspendre l'adhésion d'un membre ou de l'expulser;

	d) il remplit l'une ou l'autre des deux conditions suivantes :
	i) il est investi d'une autorité ou reconnu par la loi dans un territoire du Canada;
	ii) il est accepté à cette fin par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable. [Règlement 51-101]
<b>partie exploitable nette</b>	La partie de l'épaisseur d'un réservoir de laquelle du pétrole peut être extrait ou produit. [manuel COGE]
<b>pétrole</b>	1) Mélange naturel formé principalement d'hydrocarbures en phase gazeuse, liquide ou solide. [manuel COGE] 2) Englobe le pétrole brut, le bitume, le pétrole de réservoirs étanches et le pétrole brut synthétique.
<b>pétrole brut</b>	Mélange composé essentiellement de pentanes et d'hydrocarbures lourds existant en phase liquide dans des réservoirs et qui demeure liquide à la pression et à la température atmosphériques. Le pétrole brut peut renfermer des traces de soufre et de composés autres que des hydrocarbures, mais ne comprend pas les liquides récupérés par le traitement du gaz naturel. [manuel COGE]
<b>pétrole brut léger</b>	Le pétrole brut dont la densité relative est supérieure à 31,1 degrés API. [Règlement 51-101]
<b>pétrole brut lourd</b>	Le pétrole brut dont la densité relative est supérieure à 10 degrés API et inférieure à 22,3 degrés API. [Règlement 51-101]
<b>pétrole brut moyen</b>	Le pétrole brut dont la densité relative est supérieure à 22,3 degrés API et inférieure ou égale à 31,1 degrés API. [Règlement 51-101]
<b>pétrole brut synthétique</b>	Un mélange d'hydrocarbures liquides issu de la valorisation du bitume, du kérogène ou d'autres substances, comme le charbon, ou de la conversion de gaz en liquide, et qui peut renfermer du soufre ou d'autres composés. [Règlement 51-101]
<b>pétrole de réservoirs étanches</b>	Le pétrole brut qui remplit les critères suivants : a) il est contenu dans des roches denses et riches en matière organique, y compris des schistes, des siltites et des carbonates à faible perméabilité, principalement dans des espaces poreux

microscopiques mal reliés les uns aux autres;

b) il nécessite généralement l'utilisation de techniques de fracturation hydraulique pour atteindre des taux de production rentables. [Règlement 51-101]

**pétrole en place à l'origine découvert**

La quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être présente dans les accumulations connues avant la mise en production.

La portion récupérable du pétrole en place à l'origine découvert comprend la production, les réserves et les ressources éventuelles; le reste n'est pas récupérable. [manuel COGE]

**pétrole en place à l'origine découvert non récupérable**

La portion du pétrole en place à l'origine découvert qu'on estime, à une date donnée, ne pas pouvoir récupérer au moyen de projets de développement futurs.

Ces quantités pourraient être récupérables en partie dans l'avenir dans le cas où un changement dans les circonstances permettant de les considérées comme commerciales ou des avancées technologiques se produiraient; la portion restante pourrait ne jamais être récupérée en raison des contraintes physiques ou chimiques découlant de l'interaction souterraine fluides-roches du réservoir. [manuel COGE]

**pétrole en place à l'origine non découvert**

La quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être présente dans les accumulations qui restent à découvrir.

La portion récupérable du pétrole en place à l'origine non découvert est qualifiée de ressources prometteuses; le reste n'est pas récupérable. [manuel COGE]

**pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable**

La portion du pétrole en place à l'origine non découvert qu'on estime, à une date donnée, ne pas pouvoir récupérer au moyen de projets de développement futurs.

Ces quantités pourraient être récupérables en partie dans l'avenir dans le cas où un changement dans les circonstances permettant de les considérées comme commerciales ou des avancées technologiques se produiraient; la portion restante pourrait ne jamais être récupérée en raison des contraintes physiques ou chimiques découlant de l'interaction souterraine fluides-roches du réservoir. [manuel COGE]

<b>point de référence de remplacement</b>	Un emplacement où les quantités et les valeurs d'un type de produit sont mesurées, avant le premier point de vente. [Règlement 51-101]
<b>possibilité de commercialité</b>	Le produit de la possibilité de découverte et de la possibilité de développement. [manuel COGE]
<b>possibilité de découverte</b>	La probabilité estimative que des activités d'exploration confirmeront l'existence d'une accumulation importante de pétrole potentiellement récupérable. [manuel COGE]
<b>possibilité de développement</b>	La probabilité estimative qu'une fois découvertes, les accumulations connues seront développées à des fins commerciales. [manuel COGE]
<b>premier point de vente</b>	Le premier point après la production initiale où a lieu le transfert de la propriété d'un type de produit. [Règlement 51-101]
<b>prix et coûts prévisionnels</b>	<p>Prix et coûts futurs :</p> <p>a) qui sont généralement acceptés comme une perspective raisonnable;</p> <p>b) dans la seule mesure où il existe des prix ou coûts futurs fixes ou actuellement déterminables auxquels l'émetteur assujetti est lié par un engagement, contractuel ou autre, à livrer un produit, y compris ceux qui se rapportent à une période de prolongation d'un contrat qui sera probablement prolongé, ces prix et coûts plutôt que ceux qui sont visés au paragraphe <i>a</i>.</p> <p>[Règlement 51-101]</p>
<b>production</b>	<p>La quantité cumulative de pétrole ayant été récupérée à une date donnée. [manuel COGE]</p> <p>Récupération, collecte, traitement, traitement préliminaire ou traitement en usine (par exemple, traitement du gaz pour en extraire les liquides de gaz naturel) et stockage sur place du pétrole et du gaz.</p> <p>On considère habituellement que la fonction de production du pétrole prend fin à la vanne de sortie du réservoir de production ou du réservoir de stockage de la production sur les lieux. On considère habituellement que la fonction de production du gaz prend fin à la sortie de l'usine. Dans certaines circonstances, il peut être plus approprié de considérer que la fonction de production prend fin au premier point où le pétrole, le gaz ou leurs sous-produits sont livrés à un pipeline principal, à un transporteur public, à une raffinerie ou à un</p>



	terminal portuaire.
<b>produits des activités ordinaires nets futurs</b>	Une prévision des produits des activités ordinaires, estimés au moyen de prix et coûts prévisionnels ou de prix et coûts constants, qui sont générés par le développement et la production prévus des ressources, déduction faite des redevances, coûts opérationnels, frais de développement et coûts d'abandon et de remise en état connexes. [Règlement 51-101]
<b>projet</b>	Une activité définie ou un groupe d'activités servant de base à l'évaluation et à la classification des ressources. [manuel COGE]
<b>prospect</b>	Zone géographique ou stratigraphique dans laquelle l'émetteur assujéti détient ou compte détenir un ou plusieurs droits sur des terrains pétroliers ou gaziers, géographiquement définie en fonction des données géologiques et pour laquelle il existe des attentes raisonnables qu'elle renfermera au moins un réservoir ou une partie d'un réservoir de pétrole ou de gaz.
<b>puits d'exploration</b>	Puits qui n'est ni un puits de développement, ni un puits de service, ni un puits de forage stratigraphique.
<b>puits de développement</b>	Puits foré dans les limites établies d'un réservoir de pétrole ou de gaz, ou dans le voisinage immédiat de la limite du réservoir, jusqu'à une profondeur reconnue productive.
<b>puits de forage stratigraphique</b>	Forage visant à obtenir de l'information sur une situation géologique particulière. Ce type de forage, que l'on effectue habituellement sans l'intention de mettre le puits en production, comprend les essais de carottage et tous les types de forages à fonds perdus liés à l'exploration pétrolière et gazière.
	Les puits de forage stratigraphiques sont dits :
	a) d'« exploration » lorsqu'ils ne sont pas faits sur un terrain prouvé;
	b) de « développement » lorsqu'ils sont faits sur un terrain prouvé. Les forages stratigraphiques de développement sont souvent appelés « puits d'évaluation ».

<b>puits de service</b>	Puits foré ou complété en vue de soutenir la production dans un champ existant. Les puits de cette catégorie sont forés pour les objectifs précis suivants : injection de gaz (gaz naturel, propane, butane ou gaz effluents), injection d'eau, injection de vapeur, injection d'air, évacuation de l'eau salée, alimentation en eau pour l'injection, observation ou injection pour combustion.
<b>raffinerie</b>	Une raffinerie (selon les procédés qui y sont employés) peut utiliser différents types de pétrole brut, classique (non traité) ou synthétique (déjà valorisé une fois), dont le pétrole brut lourd et le bitume, pour fabriquer des produits finaux destinés au marché ou des produits spécialisés devant subir des traitements supplémentaires, comme les produits pétrochimiques. [manuel COGE]
<b>règlement (ou Règlement 51-101)</b>	<i>Le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières.</i>
<b>Règlement 14-101</b>	<i>Le Règlement 14-101 sur les définitions.</i>
<b>Règlement 51-101 (ou règlement)</b>	<i>Le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières.</i>
<b>Règlement 51-102</b>	<i>Le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.</i>
<b>réserves</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves développées</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves développées exploitées</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves développées inexploitées</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves non développées</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves possibles</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réserves probables</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]

<b>réserves prouvées</b>	Se reporter à la partie 2 du présent glossaire. [manuel COGE]
<b>réservoir</b>	Unité géologique souterraine contenant une accumulation de pétrole. [manuel COGE]
<b>ressources</b>	Quantités de pétrole qui existaient à l'origine sur ou dans la croûte terrestre, dans des accumulations d'origine naturelle, y compris les ressources découvertes et non découvertes (récupérables et non récupérables), plus les quantités déjà produites. Les « ressources totales » équivalent au « volume total de pétrole en place à l'origine ». [manuel COGE]
<b>ressources découvertes</b>	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine découvert », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]
<b>ressources découvertes non récupérables</b>	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine découvert non récupérable », les deux termes étant équivalents.
<b>ressources éventuelles</b>	Les quantités de pétrole qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer d'accumulations connues au moyen de techniques établies ou en cours d'élaboration, mais qui ne sont pas considérées actuellement comme récupérables d'un point de vue commercial en raison d'une ou de plusieurs éventualités. (Se reporter également à la définition de « ressources éventuelles économiques » et de « ressources éventuelles subéconomiques ». [manuel COGE]
<b>ressources éventuelles économiques</b>	Les ressources éventuelles qui sont économiquement récupérables à l'heure actuelle. [manuel COGE]
<b>ressources éventuelles subéconomiques</b>	Les ressources éventuelles qui ne sont pas économiquement récupérables à l'heure actuelle. Il devrait y avoir des attentes raisonnables pour qu'à la suite d'un changement prochain de la conjoncture économique, elles deviennent économiquement viables. [manuel COGE]
<b>ressources non découvertes</b>	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine non découvert », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]
<b>ressources non découvertes non récupérables</b>	Se reporter à la définition de « pétrole en place à l'origine non découvert non récupérable », les deux termes étant équivalents.

<b>ressources prometteuses</b>	<p>Les quantités de pétrole qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer d'accumulations non découvertes au moyen de projets de développement futurs.</p> <p>Les ressources prometteuses présentent des possibilités de découverte et de développement. [manuel COGE]</p>
<b>ressources totales</b>	Se reporter à la définition de « volume total du pétrole en place à l'origine », les deux termes étant équivalents. [manuel COGE]
<b>restriction</b>	<p>En ce qui a trait à un rapport sur les données relatives aux réserves ou sur les ressources (le cas échéant), modification au libellé du rapport type d'un évaluateur ou vérificateur de réserves qualifié indépendant sur les données relatives aux réserves ou sur les ressources présenté selon l'Annexe 51-101A2, en raison d'une dérogation au manuel COGE ou d'une restriction à la portée du travail que l'évaluateur ou le vérificateur de réserves qualifié indépendant juge nécessaire. La modification peut revêtir la forme d'une opinion avec réserve, d'une opinion défavorable ou d'une récusation.</p>
<b>résultats prévus</b>	<p>L'information qui peut, de l'avis d'une personne raisonnable, indiquer la valeur ou les quantités éventuelles de ressources de l'émetteur assujetti, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'estimation du volume;</li> <li>• l'estimation de la valeur;</li> <li>• l'étendue géographique;</li> <li>• l'épaisseur productive;</li> <li>• les débits;</li> <li>• la teneur en hydrocarbures. [Règlement 51-101]</li> </ul>
<b>schiste bitumineux</b>	Schiste contenant du kérogène, hydrocarbure solide qui peut parfois être brûlé sans subir de traitement ou peut être converti en pétrole liquide par le processus de pyrolyse, soit sur place soit en surface, après son extraction. [manuel COGE]
<b>SEC</b>	La Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique. [Règlement 14-101]
<b>SEDAR+</b>	Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) qui fait l'objet du <i>Règlement 13-103 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche</i> + (SEDAR+).
<b>seuil de coupure</b>	Une valeur limite du paramètre d'un réservoir qui exclut les

intervalles ne contribuant pas aux calculs des ressources. Le pétrole contenu dans le réservoir qui est en deçà du seuil de coupure est classé comme non récupérable. [manuel COGE]

**sous-classes  
d'avancement du  
projet pour les  
ressources  
éventuelles**

Se reporter également à la définition de « développement non précisé », « développement à venir », « développement en suspens » et « développement non viable ». [manuel COGE]

**sous-produit**

Une substance récupérée par suite de la production d'un type de produit. [Règlement 51-101]

**technique en cours  
d'élaboration**

Un procédé de récupération dont la viabilité technique a été établie au moyen d'essais sur le champ et qui fait l'objet d'autres mises à l'essai pour établir sa viabilité économique dans le réservoir à l'étude. L'attribution de ressources éventuelles peut se faire si le projet fournit de l'information en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux critères de cette catégorie de ressources. (Remarque : cette définition remplace celle prévue à l'Annexe A, *Glossary*, du volume 1 du manuel COGE. [manuel COGE]

**technique établie**

Méthodes dont l'efficacité a été démontrée pour des applications commerciales. [manuel COGE]

**technique  
expérimentale**

Une technique mise à l'essai sur le champ afin d'établir la viabilité technique de l'application d'un procédé de récupération au pétrole en place à l'origine découvert non récupérable dans le réservoir à l'étude. Elle ne peut servir à attribuer une catégorie de ressources récupérables (c'est-à-dire celle des réserves, des ressources éventuelles ou des ressources prometteuses). [manuel COGE]

**terrain**

Un terrain comprend :

- a) la propriété d'un bien-fonds, une concession, un bail, un contrat, un permis, une licence ou tout autre droit permettant d'extraire du pétrole ou du gaz conformément aux modalités que peut imposer l'acte de cession de ce droit;
- b) les droits à redevances, les droits à une part du pétrole ou du gaz produit et les autres droits hors exploitation sur des terrains exploités par des tiers;
- c) les accords avec des autorités ou gouvernements étrangers en

vertu desquels l'émetteur assujéti participe à l'exploitation de terrains ou agit d'une façon quelconque en qualité de « producteur » des réserves en cause (par opposition à l'acheteur indépendant, au courtier, au négociant ou à l'importateur).

Un terrain ne comprend pas les contrats de fourniture ni les contrats qui prévoient un droit d'acheter, plutôt que d'extraire, du pétrole ou du gaz.

<b>terrain non prouvé</b>	Terrain ou partie d'un terrain auquel aucune réserve n'a été attribuée en particulier.
<b>terrain prouvé</b>	Terrain ou partie d'un terrain auquel des réserves ont été attribuées en particulier.
<b>territoire</b>	Pour l'application du règlement, province ou territoire du Canada. [Règlement 14-101]
<b>type de produit</b>	L'un des types de produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le bitume;</li> <li>b) le méthane de houille;</li> <li>c) le gaz naturel classique;</li> <li>d) les hydrates de gaz;</li> <li>e) le pétrole brut lourd;</li> <li>f) le pétrole brut léger et le pétrole brut moyen mélangés;</li> <li>g) les liquides de gaz naturel;</li> <li>h) le gaz de schiste;</li> <li>i) le pétrole brut synthétique;</li> <li>j) le gaz synthétique;</li> <li>k) le pétrole de réservoirs étanches. [Règlement 51-101]</li> </ul>
<b>type de ressource</b>	Décrit l'accumulation et est établi en fonction du type d'hydrocarbure et de la roche dans laquelle il s'est formé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à l'article 2.1.3 de l'article 2 du volume 2 du manuel COGE, intitulé « Resource Types ». [manuel COGE]
<b>usine de valorisation</b>	Une usine qui transforme du pétrole brut lourd ou du bitume en produits pouvant s'écouler sans l'ajout de diluant ou en d'autres mélanges de bruts dotés de propriétés actuellement recherchées dans une raffinerie type. Une usine de valorisation peut fabriquer un grand nombre de mélanges différents destinés à l'utilisateur final. L'un des plus courants (pétrole brut non corrosif) est le brut de première

qualité, qui est produit à partir d'un mélange de naphta traité, de kérosène (distillat) et de gasoil. Ce produit est vendu sur le marché depuis la fin des années 60. Il est également possible de fabriquer des mélanges non traités de pétrole brut valorisé et des produits finaux, comme le diesel. Généralement, l'essence n'est pas fabriquée dans une usine de valorisation. [manuel COGE]

**valorisation**

Terme utilisé pour décrire le procédé servant à transformer la structure ou à améliorer la qualité du pétrole brut lourd ou du bitume en vue d'en multiplier les usages comme produit final ou comme matière première pour une raffinerie. Généralement, le pétrole lourd et le bitume contiennent de grandes quantités d'asphaltènes, de métaux, de soufre et d'éléments azotés. L'enlèvement de ces éléments ou impuretés fait habituellement grimper le prix du pétrole valorisé.

Les constituants comme les asphaltènes sont des hydrocarbures à longue chaîne carbonée présentant un noyau aromatique qui sont faciles à cokéfier (processus consistant à briser ces longues chaînes de molécules et à les reformer en chaînes encore plus longues), ce qui obturera ou encrassera le matériel et le catalyseur. [manuel COGE]

**vérificateur de réserves qualifié**

Une personne physique qui remplit les conditions suivantes :

- a) à l'égard de données relatives aux réserves particulières, de l'information sur les ressources ou de l'information connexe, elle possède les compétences professionnelles et l'expérience requises pour effectuer l'estimation, l'évaluation, l'examen et la vérification des données relatives aux réserves, de l'information sur les ressources et de l'information connexe;
- b) elle est membre en règle d'un ordre professionnel.  
[Règlement 51-101]

**vérification**

Pour ce qui est des données relatives aux réserves, processus selon lequel un vérificateur de réserves qualifié indépendant applique des procédés visant à lui permettre de fournir une assurance raisonnable, sous forme d'opinion, que les données relatives aux réserves de l'émetteur assujetti (ou une certaine partie de ces données) ont, à tous les égards importants, été déterminées et présentées conformément au manuel COGE et, par conséquent, ne comportent aucune inexactitude importante.

Étant donné :

- a) la nature du sujet traité (estimations de résultats futurs comportant de nombreuses incertitudes);
- b) que le vérificateur de réserves qualifié indépendant évalue la qualification et l'expérience du personnel de l'émetteur assujetti, évalue les systèmes, méthodes et contrôles de l'émetteur assujetti et se fie à la compétence du personnel de l'émetteur assujetti ainsi qu'à la pertinence des systèmes, méthodes et contrôles de l'émetteur assujetti;
- c) que des sondages et échantillons (y compris l'examen des documents sous-jacents à l'appui de la détermination des réserves et des produits des activités ordinaires nets futurs) et non des évaluations exhaustives sont effectués;

le niveau d'assurance vise à être élevé, mais non absolu.

On ne peut décrire le niveau d'assurance avec une précision numérique. Le niveau d'assurance sera habituellement inférieur, mais dans une mesure raisonnable, à celui d'une évaluation indépendante, mais considérablement supérieur à celui d'un examen.

[manuel COGE]

**volume exploitable**

Un intervalle stratigraphique souterrain contenant une épaisseur minimale de sables continus, principalement saturés de bitume, déduction faite des intervalles sans réservoir, dont la porosité et la teneur en bitume (en masse), soit le ratio bitume/eau et bitume/matières minérales, respecte des critères précis (le plus souvent, un minimum de % et de 7 et 8 %, respectivement).

Il s'agit du volume de bitume qui, selon les estimations, pourrait être physiquement extrait de l'accumulation faisant l'objet de l'évaluation, compte non tenu des coupures de réservoirs et des considérations techniques du projet, mais en tenant compte des aspects réglementaires ainsi que des limitations en surface, comme l'accès.

[manuel COGE]



<b>volume total (m<sup>3</sup>):bitume en place (m<sup>3</sup>) (VT:BEP)</b>	Le ratio du volume total de matériau à l'étude à des fins d'extraction sur le volume total du contenu en bitume de la composante minerais du volume. Le contenu en bitume en place est tiré exclusivement des blocs ou zones modèles de composantes, dont il a été établi qu'il s'agissait de minerais au moyen d'un procédé de séparation du minerais et des résidus.
<b>volume total du pétrole en place à l'origine</b>	<p>La quantité de pétrole qu'on estime être présente à l'origine dans les accumulations naturelles. [manuel COGE]</p> <p>Il comprend la quantité de pétrole qu'on estime, à une date donnée, être contenue dans les accumulations connues, avant la mise en production, augmentée de la quantité estimative de pétrole contenue dans des accumulations qui restent à découvrir.</p>
<b>zone géographique étrangère</b>	Zone géographique située à l'extérieur de l'Amérique du Nord dans un seul pays ou comprenant tout ou partie de plusieurs pays.
<b>zone potentielle</b>	Un groupe de champs, de découvertes, de prospects et d'indications géologiquement similaires.

## PARTIE 2 DÉFINITIONS DES RÉSERVES

La présente partie est tirée de l'article 5 du volume 1 du manuel COGE (2<sup>e</sup> éd., 1<sup>er</sup> septembre 2007). On consultera la dernière édition du manuel COGE pour obtenir les mises à jour ainsi que des explications et indications supplémentaires.

Les définitions et indications qui suivent visent à aider les évaluateurs à estimer les réserves d'une manière raisonnablement uniforme, et les utilisateurs des rapports d'évaluation, à comprendre le contenu de ces rapports et, au besoin, à juger si les évaluateurs ont suivi les normes généralement reconnues.

Les indications exposent :

- les critères généraux de classement des réserves,
- les procédés et les méthodes d'estimation des réserves,
- les niveaux de confiance des estimations des réserves d'entités individuelles et des estimations globales des réserves;
- la vérification et le contrôle des estimations de réserves.

La détermination des réserves de pétrole et de gaz suppose qu'on établisse des estimations comportant un degré inhérent d'incertitude. Les catégories de réserves prouvées, probables et possibles ont été définies pour refléter le niveau de ces incertitudes et donner une idée de la probabilité de récupération.

L'estimation et le classement des réserves exigent l'exercice du jugement professionnel combiné à des connaissances en géologie et en génie en vue d'apprécier s'il est satisfait ou non aux critères particuliers de classement des réserves. Il faut une connaissance de concepts comme l'incertitude et le risque, les probabilités et les statistiques et les méthodes d'estimation déterministes et probabilistes pour employer et appliquer correctement les définitions des réserves. Ces concepts sont présentées et exposées de façon plus détaillée dans l'article 5.5 du manuel COGE.

Les définitions qui suivent s'appliquent aux estimations tant d'entités de réserves individuelles qu'à l'ensemble des réserves d'entités multiples.

### Catégories de réserves

Les « réserves » sont les quantités restantes estimatives de pétrole, de gaz naturel et de substances apparentées qu'on prévoit pouvoir récupérer d'accumulations connues, à une date donnée, en fonction de ce qui suit :

- l'analyse des données de forage ainsi que des données géologiques, géophysiques et d'ingénierie;
- l'utilisation de la technologie connue;
- des conditions économiques précises, généralement acceptées comme raisonnables et indiquées.

Les réserves sont classées en fonction du degré de certitude qui se rattache aux estimations :

a) ***réserves prouvées*** : réserves qu'on estime avec une certitude élevée pouvoir récupérer; il est probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures aux réserves prouvées estimatives.

b) ***réserves probables*** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves prouvées; il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives.

c) ***réserves possibles*** : réserves additionnelles pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves probables; il est peu probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

On trouvera à l'article 5.5.4 du manuel COGE d'autres critères s'appliquant au classement des réserves.

### **Stade du développement et de la production**

Chacune des principales catégories de réserves (prouvées, probables et possibles) peut être subdivisée en deux, selon que les réserves sont développées ou non développées :

a) ***réserves développées*** : réserves qu'on prévoit récupérer par l'entremise de puits existants et d'installations actuelles ou, à défaut d'installations déjà montées, dont la mise en production nécessiterait des dépenses peu élevées (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits). Les réserves développées peuvent être subdivisées selon qu'elles sont exploitées ou inexploitées.

***réserves développées exploitées*** : réserves qu'on prévoit récupérer d'intervalles d'achèvement ouverts au moment de l'estimation; ou bien ces réserves sont exploitées au moment envisagé, ou bien, si elles sont inutilisées, elles doivent avoir été mises en production antérieurement et la date de reprise de la production doit être connue

avec une certitude raisonnable;

*réserves développées inexploitées* : réserves qui n'ont pas été mises en production ou qui ont antérieurement été en production, mais qui sont inutilisées et dont la date de reprise de la production est inconnue.

b) *réserves non développées* : réserves qu'on prévoit récupérer à partir d'accumulations connues dont la mise en production nécessiterait des dépenses considérables (par exemple, comparativement au coût du forage d'un puits); elles doivent respecter pleinement les critères de la catégorie de réserves (prouvées, probables, possibles) à laquelle elles sont attribuées.

Dans les gisements multipuits, il peut convenir de répartir les réserves totales du gisement entre les catégories réserves développées et réserves non développées ou de subdiviser les réserves développées du gisement en réserves développées exploitées et réserves développées inexploitées. Cette répartition doit se fonder sur l'appréciation que fait l'auteur des estimations des réserves qui seront récupérées des puits particuliers, sur les installations et intervalles d'achèvement pour le gisement ainsi que sur le stade où se trouvent les réserves, développement ou production.

#### **Niveaux de certitude à l'égard des réserves présentées**

Les niveaux de certitude qualitatifs auxquels font référence les définitions données ci-dessus s'appliquent aux « entités de réserves individuelles », qui s'entendent du niveau le plus bas auquel les calculs de réserves sont effectués, et aux « réserves présentées », qui s'entendent de la somme au niveau le plus élevé d'estimations d'entités individuelles pour laquelle les estimations de réserves sont présentées. Les réserves présentées devraient viser les niveaux de certitude suivants selon un ensemble donné de conditions économiques :

- il existe une probabilité d'au moins 90 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures aux réserves prouvées estimatives;
- il existe une probabilité d'au moins 50 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives;
- il existe une probabilité d'au moins 10 % que les quantités effectivement récupérées seront égales ou supérieures à la somme des réserves prouvées, des réserves probables et des réserves possibles estimatives.

Une mesure quantitative des niveaux de certitude se rattachant aux estimations établies pour les diverses catégories de réserves est souhaitable pour mieux comprendre les risques et incertitudes s'y rattachant. Cependant, la majorité des estimations de réserves

sont effectuées par l'application de méthodes déterministes qui ne fournissent pas une mesure quantitative de la probabilité dérivée mathématiquement. En principe, il ne devrait pas y avoir de différence entre les estimations établies par l'application de méthodes probabilistes ou déterministes.

On trouvera des explications supplémentaires sur les niveaux de certitude se rattachant aux estimations de réserves et sur l'effet de la totalisation dans l'article 5 du manuel COGE.

### Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Laurent Roy  
Ingénieur  
Autorité des marchés financiers  
418 525-0337, poste 4399  
[laurent.roy@lautorite.qc.ca](mailto:laurent.roy@lautorite.qc.ca)

Craig Burns  
Manager, Energy Group  
Alberta Securities Commission  
403 355-9029  
[craig.burns@asc.ca](mailto:craig.burns@asc.ca)

Staci Rollefstad  
Senior Evaluation Engineer, Energy Group  
Alberta Securities Commission  
403 297-4225  
[staci.rollefstad@asc.ca](mailto:staci.rollefstad@asc.ca)

Mikale White  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Alberta Securities Commission  
403 355-4344  
[mikale.white@asc.ca](mailto:mikale.white@asc.ca)

Gordon Smith  
Associate Manager, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6656 ou 800 373-6393 (sans frais au Canada)  
[gsmith@bcsc.bc.ca](mailto:gsmith@bcsc.bc.ca)

Victoria Yehl  
Manager, Mining, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6519 ou 800 373-6393 (sans frais au Canada)  
[vyehl@bcsc.bc.ca](mailto:vyehl@bcsc.bc.ca)

James Whyte  
Senior Geologist, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
416 593-2168  
[jwhyte@osc.gov.on.ca](mailto:jwhyte@osc.gov.on.ca)

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

### 6.2.1 Consultation

#### Projet de règlement

Loi sur les instruments dérivés  
(chapitre I-14.01, a. 175, 1<sup>er</sup> al., par. 2°, 3°, 11°, 12° et 29°)

#### Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01), le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*

#### Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **15 juillet 2023**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Avocat, Direction des affaires juridiques  
514 395-0337, poste 2537  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

**Le 15 juin 2023**

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 91-507 SUR LES RÉFÉRENTIELS CENTRAUX ET LA DÉCLARATION DE DONNÉES SUR LES DÉRIVÉS

Loi sur les instruments dérivés  
(chapitre I-14.01, a. 175, 1<sup>er</sup> al., par. 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, 12<sup>o</sup> et 29<sup>o</sup>)

1. L'article 1 du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1) est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 1 et avant la définition de « catégorie d'actifs », de la suivante :

« « banque de l'annexe III » : une banque étrangère autorisée figurant à l'annexe III de la Loi sur les banques (L.C. 1991, c. 46); ».

2. L'article 25 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, de « , l'institution financière canadienne » par « ou une banque de l'annexe III, l'institution financière canadienne ou la banque de l'annexe III ».

3. L'article 33 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 1 :

1<sup>o</sup> par le remplacement, dans le sous-paragraphe *a* et à la quatrième ligne, de « ou » par « , » et par l'ajout, à la fin , de « ou une banque de l'annexe III »;

2<sup>o</sup> par l'ajout, à la fin du sous-paragraphe *b*, de « ni une banque de l'annexe III ».

4. L'article 40 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe *b*, de « ni une banque de l'annexe III ».

5. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.



**Draft Regulation**

Derivatives Act  
(chapter I-14.01, s. 175, 1<sup>st</sup> par. subpar. (2), (3), (11), (12) and (29))

**Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting**

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 175 of the *Derivatives Act* (chapter I-14.01), the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 30 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting*

**Request for comment**

Comments regarding the above may be made in writing by **July 15, 2023**, to the following:

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Fax : (514) 864-6381  
E-mail : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Further information**

Further information is available from:

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Senior Legal Counsel, Legal Affairs  
514 395-0337 ext.2537  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

**June 15, 2023**

## REGULATION TO AMEND REGULATION 91-507 RESPECTING TRADE REPOSITORIES AND DERIVATIVES DATA REPORTING

### Derivatives Act

(chapter I-14.01, s. 175, 1<sup>st</sup> par., subpar. (2), (3), (11), (12) and (29))

**1.** Section 1 of Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting (chapter I-14.01, r. 1.1) is amended by inserting, in paragraph (1) and after the definition of “reporting counterparty”, the following:

““Schedule III bank” means an authorized foreign bank named in Schedule III of the Bank Act (S.C., 1991, c. 46);”.

**2.** Section 25 of the Regulation is amended by replacing “, the Canadian financial institution” in subparagraph (b) of paragraph (2) by “or a Schedule III bank, the Canadian financial institution or the Schedule III bank”.

**3.** Section 33 of the Regulation is amended, in paragraph (1):

(1) by replacing “, or” at the end of subparagraph (a) by “or a Schedule III bank, or”;

(2) by adding “, nor a Schedule III bank” at the end of subparagraph (b).

**4.** Section 40 of the Regulation is amended by replacing “and” at the end of paragraph (b) by “nor a Schedule III bank, and”.

**5.** This Regulation comes into force on 13 September 2023.

## 6.2.2 Publication

### Règlement modifiant le Règlement 14-101 sur les définitions et ses concordants

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le texte révisé, en versions française et anglaise, des règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 14-101 sur les définitions;*
- *Règlement modifiant Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;*
- *Règlement modifiant Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription ;*
- *Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus;*
- *Règlement modifiant le Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés;*
- *Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement;*
- *Règlement modifiant le Règlement 94 102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients*
- *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, le texte révisé, en versions française et anglaise, de la Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52 107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Au Québec, les règlements seront pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et seront approuvés, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Les règlements entrera/entreront en vigueur à la date de sa/leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'ils indiquent, tandis que l'instruction générale sera adoptée sous forme d'instruction et prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur des règlements.

### Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Avocat, Direction des affaires juridiques  
514 395-0337, poste 2537  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

**Le 15 juin 2023**

## Avis de publication des ACVM

### *Règlement modifiant le Règlement 14-101 sur les définitions*

#### Modifications corrélatives

Le 15 juin 2023

#### **PARTIE 1 – Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) mettent en œuvre des modifications des textes suivants (collectivement, les **modifications initiales**) :

- le *Règlement 14-101 sur les définitions* (le **Règlement 14-101**);
- le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le **Règlement 31-103**);
- le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le **Règlement 45-106**);
- le *Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés* (le **Règlement 62-103**);
- le *Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients* (le **Règlement 94-102**).

Les ACVM mettent également en œuvre des modifications des textes suivants (collectivement, les **modifications supplémentaires**) :

- le *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le **Règlement 33-109**);
- l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (l'**Instruction générale 52-107**);
- le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le **Règlement 81-102**).

(Les modifications initiales et les modifications supplémentaires sont appelées, collectivement, les **modifications**.)

Dans certains territoires, la mise en œuvre des modifications nécessite l'approbation ministérielle. Sous réserve de l'approbation des ministres compétents, elles entreront en vigueur le 13 septembre 2023 dans tous les territoires membres des ACVM. Les renseignements sur le processus d'approbation dans chaque territoire sont fournis à l'Annexe B au présent avis.

L'Annexe A au présent avis est publiée dans tout territoire intéressé où sont proposées des modifications de la législation en valeurs mobilières locale.

Le texte des modifications est publié avec le présent avis.

-2-

On peut aussi consulter les modifications sur les sites Web suivants des membres des ACVM :

www.bcsc.bc.ca  
www.albertasecurities.com  
www.fcaa.gov.sk.ca  
www.mbsecurities.ca  
www.osc.gov.on.ca  
www.lautorite.qc.ca  
www.fcnb.ca  
nssc.novascotia.ca

## **PARTIE 2 – Objet**

Les deux modifications principales du Règlement 14-101 sont les suivantes :

- Institution financière canadienne : La modification du Règlement 14-101 et les modifications corrélatives des autres règlements uniformisent la définition de l'expression « institution financière canadienne » dans l'ensemble des règlements d'application pancanadienne ou multilatérale. Les modifications corrélatives visent également à supprimer les définitions existantes de cette expression dans certains règlements pancanadiens.
- Manuel de l'ICCA : Nous remplaçons l'expression « Manuel de l'ICCA » par « Manuel de CPA Canada » et en modifions la définition dans le Règlement 14-101 pour rendre compte de l'existence des publications distinctes de Comptables professionnels agréés du Canada (**CPA Canada**, auparavant l'Institut Canadien des Comptables Agréés, ou l'**ICCA**) qui établissent les référentiels canadiens en matière de comptabilité et de certification, de même que du changement de dénomination de l'ICCA. Les modifications corrélatives apportées aux autres règlements remplacent les expressions « Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le Manuel) », « Manuel de l'ICCA » et « Manuel de l'ICCA – Certification » par « Manuel de CPA Canada » lorsque ces termes renvoient à la définition.

## **PARTIE 3 – Contexte**

La modification concernant la définition de l'expression « institution financière canadienne » vise à faire écho à la suggestion faite aux ACVM d'actualiser la définition proposée dans le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*.

Le personnel des ACVM est arrivé à la conclusion que la meilleure approche consisterait à disposer dans le Règlement 14-101 d'une définition de cette expression qui serait commune à l'ensemble

-3-

des règlements des ACVM, et à supprimer celles apparaissant ailleurs dans les règlements d'application pancanadienne.

Pour ce qui est de la définition de l'expression « Manuel de l'ICCA », le personnel des ACVM a relevé la nécessité de la modifier quand ce manuel a été scindé en deux en 1999 et, surtout, lorsque l'ICCA est devenu CPA Canada en 2013. Il a alors été décidé de publier les modifications en même temps que d'autres modifications au Règlement 14-401. L'opportunité s'en est présentée avec la modification de la définition de l'expression « institution financière canadienne ».

#### **PARTIE 4 – Résumé des modifications**

##### Règlement 14-101

Les modifications apportées à la définition de l'expression « institution financière canadienne » s'articulent comme suit :

- La définition révisée n'englobe pas les banques étrangères figurant à l'annexe III de la *Loi sur les banques* du Canada (les **banques de l'annexe III**). Avant la modification, la définition comprenait les banques, mais l'expression « banque » n'est pas définie. Le personnel des ACVM a donc décidé de modifier la définition pour indiquer expressément que seules les banques figurant aux annexes I et II de cette loi sont visées. Les banques de l'annexe III en sont exclues, puisqu'il serait contre-intuitif de considérer une banque étrangère comme une « institution financière canadienne ».
- La nouvelle version comprend les associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* du Canada figurant dans la définition actuelle d'« institution financière canadienne » dans le Règlement 45-106 (laquelle a été supprimée par les modifications), mais non le renvoi au paragraphe 1 de l'article 473 de cette loi, car ce paragraphe a été abrogé.
- Afin d'inclure toutes les entités pertinentes, la définition révisée mentionne toujours les caisses de crédit et les caisses populaires, mais s'y ajoutent désormais les caisses de crédit centrales, les coopératives de services financiers ainsi que les confédérations ou fédérations de coopératives de crédit qui sont constituées ou autorisées à exercer leur activité sous le régime d'une loi d'un territoire.
- La « Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins de Québec » n'y apparaît plus, cette organisation faisant partie des confédérations de coopératives de crédit et des caisses populaires qui y sont mentionnées.

La modification de la définition de l'expression « Manuel de l'ICCA », remplacée par « Manuel de CPA Canada », vise à rendre compte de l'existence des deux publications distinctes de CPA Canada qui établissent les référentiels canadiens en matière de comptabilité et de certification, de même que du changement de dénomination de l'organisation.

##### Modifications corrélatives

Nous supprimons la définition de l'expression « institution financière canadienne » dans le Règlement 31-103, le Règlement 45-106 et le Règlement 94-102. En effet, elle n'y est plus requise puisque celle énoncée dans le Règlement 14-101 s'y appliquera dès lors.

-4-

Par ailleurs, afin de maintenir le statu quo en matière d'application des règles du système d'alerte, il a fallu modifier le Règlement 62-103 pour inclure expressément les banques de l'annexe III dans la définition de l'expression « institution financière », eu égard à leur exclusion de la définition modifiée de l'expression « institution financière canadienne » dans le Règlement 14-101.

Les modifications corrélatives suivantes ont été apportées au Règlement 31-103 et au Règlement 45-106 :

- la mention d'« intermédiaire financier » dans ces deux règlements est supprimée, car cette expression a un sens plus étroit qu'« institution financière », ce qui la rend superflue;
- la définition de « banque » est supprimée du Règlement 45-106, car elle n'y est plus nécessaire, compte tenu de l'exclusion des banques de l'annexe III de la nouvelle version de la définition de l'expression « institution financière canadienne » prévue par le Règlement 14-101.

Après la publication pour consultation des modifications initiales, le personnel des ACVM a déterminé que doivent être apportées les modifications supplémentaires techniques ci-dessous :

- dans le Règlement 31-103, l'expression « Manuel de l'ICCA » est remplacée par « Manuel de CPA Canada »;
- dans la version anglaise du Règlement 33-109, l'expression « CPA Canada Handbook » est remplacée par le mot « Handbook »;
- dans l'Instruction générale 52-107, le passage « Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le Manuel de l'ICCA). On trouvera une définition complète des IFRS et du Manuel de l'ICCA » est remplacé par « Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (le Manuel de CPA Canada). On trouvera une définition complète des IFRS et du Manuel de CPA Canada ». En outre, sont remplacés, partout où ils se trouvent dans la partie 2, les mots « Manuel de l'ICCA » par les mots « Manuel de CPA Canada »;
- dans le Règlement 81-102, l'expression « Manuel de l'ICCA – Certification » est remplacée par les mots « Manuel de CPA Canada ».

Les expressions ci-dessus renvoient à la définition de l'expression « Manuel de l'ICCA » et, par conséquent, la nouvelle définition de l'expression « Manuel de CPA Canada » se trouvant dans le Règlement 14-101 remplacera celle-ci.

## **PARTIE 5 – Consultation et changements**

Nous avons publié les projets de modifications initiales le 22 avril 2021 pour une période de consultation de 90 jours. Nous n'avons reçu aucun mémoire en réponse.

Nous avons apporté quelques changements aux projets de modifications, les plus notables étant résumés ci-dessous :

- nous avons ajouté le sous-paragraphe *d* à la définition de l'expression « institution financière » prévue au paragraphe 1 de l'article 1.1 du Règlement 62-103 afin que la mention des banques figurant à l'annexe III corresponde à celle qui se trouve dans d'autres règlements;

-5-

- nous avons apporté des modifications corrélatives au Règlement 31-103, à l'Annexe 33-109A6 du Règlement 33-109, à l'Instruction générale 52-107 et au Règlement 81-102 afin que les expressions « Manuel de l'ICCA », « Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le Manuel) » et « Manuel de l'ICCA – Certification » qui se trouvent dans ces textes correspondent à la nouvelle définition de « Manuel de CPA Canada » dans le Règlement 14-101;
- nous avons changé le paragraphe 3 de l'article 1.1 du Règlement 14-101, et plus particulièrement la nature de la « société de fiducie, de prêt ou d'assurance » dont il s'agit au sous-paragraphe *e* de la définition de l'expression « institution financière canadienne », pour y supprimer la mention « constituée en personne morale » et rétablir le libellé actuel du Règlement 14-101, soit « autorisée à exercer son activité ».

En plus de ceux résumés ci-dessus, les modifications comprennent des changements rédactionnels d'ordre technique. Étant donné qu'ils ne sont pas importants, la plupart des membres des ACVM ne les publieront pas pour nouvelle consultation.

Outre les changements effectués dans les projets de modifications, des modifications corrélatives seront apportées au *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* au Québec et à la *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* au Manitoba (collectivement, le **Règlement 91-507**). Afin de maintenir le statu quo en ce qui concerne les obligations de communication de données, il a fallu modifier l'article 25 (la **modification locale**) du Règlement 91-507 pour faire expressément mention des banques de l'annexe III, eu égard à leur exclusion de la définition modifiée de l'expression « institution financière canadienne » dans le Règlement 14-101. Les modifications locales seront soumises à une consultation de 30 jours au Québec et au Manitoba qui s'amorcera à la date de publication définitive des modifications, et elles entreront en vigueur le même jour que les modifications, soit le 13 septembre 2023.

#### **PARTIE 6 – Points d'intérêt local**

L'Annexe A est publiée dans tout territoire intéressé où des modifications sont apportées à la législation en valeurs mobilières locale, y compris des avis ou d'autres documents de politique locaux. Elle contient également toute autre information qui ne se rapporte qu'au territoire intéressé.



-6-

**PARTIE 7 – Questions**

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez communiquer avec l'un des membres du personnel des ACVM ci-dessous.

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Avocat, Direction des affaires juridiques  
514 395-0337, poste 2537  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

Noreen Bent  
British Columbia Securities Commission  
Chief, Corporate Finance Legal Services  
604 899-6741  
[NBent@bcsc.bc.ca](mailto:NBent@bcsc.bc.ca)

Jennifer Smith  
Alberta Securities Commission  
Senior Legal Counsel  
Office of the General Counsel  
403 355-3898  
[jennifer.smith@asc.ca](mailto:jennifer.smith@asc.ca)

Namita Balgi  
Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
Legal Counsel  
General Counsel's Office  
416 204-8985  
[nbalgi@osc.gov.on.ca](mailto:nbalgi@osc.gov.on.ca)

## ANNEXE A

## POINTS D'INTÉRÊT LOCAL – QUÉBEC

Au Québec, sous réserve de l'approbation du ministre compétent, le *Règlement sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1, r. 50) sera modifié comme suit :

- 1. Le Règlement sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1, r. 50) est modifié par le présent règlement.**
- 2. L'Annexe VII est modifiée par le remplacement, dans le paragraphe 4 de la partie 1, de « Manuel de l'ICCA » par « Manuel de CPA Canada ».**
3. Ce règlement entre en vigueur le 13 septembre 2022.

En outre, nous publions pour une période de consultation de 30 jours une modification corrélative du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* (chapitre I-14.01, r. 1.1). Cette modification a pour but d'y inclure expressément les banques de l'annexe III afin de maintenir le statu quo en regard de la nouvelle définition de l'expression « institution financière canadienne » prévue dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (chapitre V, r. 3).

Tout règlement pris par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») doit être soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité.

## ANNEXE B

### PRISE DES RÈGLEMENTS

Les modifications seront mises en œuvre de la manière suivante :

- sous forme de règles en Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Nunavut, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon;
- sous forme de règlements au Québec;
- sous forme de règlements de la commission en Saskatchewan.

En Ontario, les modifications, ainsi que les autres documents requis, ont été remis au ministre des Finances le 15 juin 2023 ou vers cette date. Le ministre peut les entériner, les rejeter ou exiger qu'elles soient réétudiées. Si le ministre les approuve ou ne prend pas d'autres mesures, elles entreront en vigueur le 13 septembre 2023.

Au Québec, les modifications sont prises sous forme de règlements en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et doivent être approuvées, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Les règlements entreront en vigueur à la date de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'ils indiquent. Ils sont également publiés au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers.

En Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, la mise en œuvre des modifications est subordonnée à l'approbation du ministre compétent. Si toutes les approbations nécessaires sont obtenues, les modifications entreront en vigueur le 13 septembre 2023.

En Saskatchewan, la mise en œuvre des modifications est subordonnée à l'approbation du ministre compétent. Sous réserve de cette approbation, elles entreront en vigueur le 13 septembre 2023 ou, si elle est obtenue ultérieurement, à la date de leur dépôt auprès du registraire des règlements.

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-101 SUR LES DÉFINITIONS

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 14-101 sur les définitions (chapitre V-1.1, r. 3) est modifié, dans le paragraphe 3 :

1° par le remplacement de la définition de « institution financière canadienne » par la suivante :

« « institution financière canadienne » : les entités suivantes :

*a)* une banque figurant à l'annexe I ou II de la Loi sur les banques (L.C. 1991, c. 46);

*b)* une personne morale au sens de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (L.C. 1991, c. 45) et régie par celle-ci;

*c)* une association au sens de la Loi sur les associations coopératives de crédit (L.C. 1991, c. 48) et régie par celle-ci;

*d)* une société d'assurances ou une société de secours mutuel constituée ou formée sous le régime de la Loi sur les sociétés d'assurances (L.C. 1991, c. 47);

*e)* une société de fiducie, de prêt ou d'assurance autorisée à exercer son activité sous le régime d'une loi d'un territoire du Canada;

*f)* une caisse de crédit, une caisse de crédit centrale, une caisse populaire, une coopérative de services financiers ou une confédération ou fédération de coopératives de crédit qui est constituée ou autorisée à exercer son activité sous le régime d'une loi d'un territoire du Canada;

*g)* un *treasury branch* établi par une loi d'un territoire du Canada; »;

2° par le remplacement de la définition de « Manuel de l'ICCA » par la suivante :

« « Manuel de CPA Canada » : les manuels suivants :

*a)* le Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada – Comptabilité, et ses modifications;

*b)* le Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada – Certification, et ses modifications; »;

3° par le remplacement, dans la définition de « NAGR canadiennes » et de « PCGR canadiens », de « l'ICCA » par « CPA Canada »;

2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) est modifié par la suppression de la définition de « institution financière canadienne ».
2. L'article 8.19 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2, du sous-paragraphe *iii*.
3. L'annexe 31-103A1 de ce règlement est modifiée par le remplacement, dans les notes relatives à la ligne 5, de « Manuel de l'ICCA » par « Manuel de CPA Canada ».
4. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°)

1. L'annexe 33-109A6 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12) est modifiée par le remplacement, dans le texte anglais de la note relative à la ligne 5 de l'Appendice C, de « CPA Canada Handbook » par « Handbook ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 45-106 SUR LES DISPENSES DE PROSPECTUS**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21) est modifié par la suppression de la définition de « banque » et de « institution financière canadienne ».
2. L'article 2.43 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe *a*, du sous-paragraphe *iii*.
3. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 52-107 SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET NORMES D'AUDIT ACCEPTABLES**

1. L'article 1.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* est modifié par le remplacement de « Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le Manuel de l'ICCA). On trouvera une définition complète des IFRS et du Manuel de l'ICCA » par « Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (le Manuel de CPA Canada). On trouvera une définition complète des IFRS et du Manuel de CPA Canada ».
2. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ceci se trouve dans la partie 2, de « Manuel de l'ICCA » par « Manuel de CPA Canada ».



**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 62-103 SUR LE SYSTÈME D'ALERTE ET QUESTIONS CONNEXES TOUCHANT LES OFFRES PUBLIQUES ET LES DÉCLARATIONS D'INITIÉS**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés (chapitre V-1.1, r. 34) est modifié par l'ajout, dans le paragraphe 1 et après le sous-paragraphe *c* de la définition de « institution financière », du suivant :

« *d*) une banque étrangère autorisée figurant à l'annexe III de la Loi sur les banques (L.C. 1991, c. 46); ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81-102 SUR LES FONDS  
D'INVESTISSEMENT**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°)

1. L'annexe B-1, l'annexe B-2 et l'annexe B-3 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39) sont modifiées par le remplacement, partout où ceci se trouve, de « Manuel de l'ICCA – Certification » par « Manuel de CPA Canada ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-102 SUR LA COMPENSATION  
DES DÉRIVÉS ET LA PROTECTION DES SÛRETÉS ET DES POSITIONS DES  
CLIENTS**

Loi sur les instruments dérivés  
(chapitre I-14.01, a. 175, 1<sup>er</sup> al., par. 2°, 9°, 11° et 12°)

1. L'article 1 du Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients (chapitre I-14.01, r. 0.001) est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1, de la définition de « institution financière canadienne ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES**

Loi sur les valeurs mobilières  
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°)

1. L'annexe VII du Règlement sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1, r. 50) est modifiée par le remplacement, dans le troisième alinéa du paragraphe 4 de la partie I, de « Manuel de l'ICCA » par « Manuel de CPA Canada ».
2. Le présent règlement entre en vigueur le 13 septembre 2023.

**Regulation to amend Regulation 14-101 respecting Definitions and concordant regulations**

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing amended text, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 14-101 respecting Definitions.*
- *Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations;*
- *Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information;*
- *Regulation to amend Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions;*
- *Regulation to amend Regulation 62-103 respecting The Early Warning System and Related Take-Over Bid and Insider Reporting Issue;*
- *Regulation to amend Regulation 81-102 respecting Investment Funds;*
- *Regulation to amend Regulation 94-102 respecting Derivatives: Customer Clearing and Protection of Customer Collateral and Positions;*
- *Regulation to amend Securities Regulation.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended text, in English and French, of the *Amendments to Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards.*

In Québec, the Regulations will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulations will come into force on the date of their publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulations. The Policy Statement will be adopted as a policy and will take effect concomitantly with the Regulations.

**Additional Information**

Further information is available from:

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Senior Legal Counsel, Legal Affairs  
514 395-0337 ext.2537  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

**June 15, 2023**

## CSA Notice of Publication

### *Regulation to amend Regulation 14-101 respecting Definitions*

### Consequential Amendments

June 15, 2023

#### PART 1 – Introduction

The Canadian Securities Administrators (CSA or we) are adopting amendments to:

- *Regulation 14-101 respecting Definitions (Regulation 14-101);*
- *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (Regulation 31-103);*
- *Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (Regulation 45-106);*
- *Regulation 62-103 respecting The Early Warning System and Related Take-Over Bid and Insider Reporting Issues (Regulation 62-103);*
- *Regulation 94-102 respecting Derivatives: Customer Clearing and Protection of Customer Collateral and Positions (Regulation 94-102)*

(collectively, the **Initial Amendments**).

The CSA is also adopting amendments to:

- *Regulation 33-109 respecting Registration Information (Regulation 33-109);*
- *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (Policy Statement 52-107);*
- *Regulation 81-102 respecting Investment Funds (Regulation 81-102)*

(collectively, the **Additional Amendments**)

(the Initial Amendments and the Additional Amendments are collectively the **Amendments**.)

In some jurisdictions, ministerial approvals are required for the adoption of the Amendments. Provided all necessary ministerial approvals are obtained, the Amendments will come into force on September 13, 2023 in all CSA jurisdictions. Annex B of this Notice provides information about each jurisdiction's approval process.

Annex A is being published in any local jurisdiction that is proposing related changes to local securities laws in that jurisdiction.

The text of the Amendments is published with this Notice.

The Amendments are also available on the following websites of CSA jurisdictions:

-2-

www.bcsc.bc.ca  
www.albertasecurities.com  
www.fcaa.gov.sk.ca  
www.mbsecurities.ca  
www.osc.gov.on.ca  
www.lautorite.qc.ca  
www.fcnb.ca  
nssc.novascotia.ca

## PART 2 – Substance and Purpose

The two central Amendments to Regulation 14-101 are:

- Canadian financial institution: The amendment to Regulation 14-101, and consequential amendments to other instruments, provide a uniform definition of “Canadian financial institution” that applies to all national and multilateral instruments. The consequential amendments also repeal existing definitions of the same expression contained in certain national instruments.
- Handbook: The amendment to Regulation 14-101 introduces a revised definition of “Handbook” to reflect the separate publications of the Chartered Professional Accountants of Canada (CPAC) that set out the Canadian accounting and assurance frameworks. The consequential amendments to other instruments replace the terms “CICA Handbook”, “CPA Canada Handbook”, “Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook)” and “CICA Handbook – Assurance” with “Handbook” where those terms are in reference to the definition.

## PART 3 – Background

The Amendments to the definition of Canadian financial institution were initiated as a result of comments we received for the CSA project on Draft *Regulation 93-101 respecting Derivatives: Business Conduct (Regulation 93-101)*, which suggested that an update be made to the definition of “Canadian financial institution” used in Draft Regulation 93-101.

CSA staff studied this matter and concluded that the preferred approach would be to have a common definition in Regulation 14-101 of “Canadian financial institution” for all CSA instruments and to repeal definitions of that expression elsewhere in the national instruments.

The Amendments to the definition of “Handbook” were identified by CSA staff when the CPAC, formerly, the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA), separated the Handbook into two publications in 1999. However, the driving force for the change to the definition of “Handbook” occurred when the CICA became the CPAC in 2013, at which time it was determined

-3-

that these amendments would be published for comment when other amendments to Regulation 14-101 were published. CSA staff determined that it is appropriate to publish the amendments to the definition of “Handbook” concurrently with the amendments to the definition of “Canadian financial institution.”

#### **PART 4 – Summary of the Amendments**

##### Regulation 14-101

The amendments to the definition of “Canadian financial institution” are as follows:

- The revised definition of “Canadian financial institution” does not include a foreign bank listed in Schedule III to the *Bank Act* (Canada) (**Schedule III Bank**). Prior to this revision, the definition of “Canadian financial institution” in Regulation 14-101 included a “bank”, but “bank” is not defined. CSA staff determined that the definition of “Canadian financial institution” should be revised to specifically indicate that the only banks included are those listed in Schedule I and II to the *Bank Act* (Canada). Schedule III Banks are not included in the revised definition, as it would be counterintuitive to include a foreign bank as a “Canadian financial institution.”
- The revised definition includes, from the current definition of “Canadian financial institution” in Regulation 45-106 (which definition is being repealed as part of the Amendments) an association to which the *Cooperative Credit Associations Act* (Canada) applies, but does not include a reference to subsection 473(1) of that Act because that subsection has been repealed.
- The revised definition retains a reference to a credit union and a caisse populaire and adds a reference to a central credit union, financial services cooperative, credit union league or federation that is incorporated or otherwise authorized to carry on business by or under an Act of the legislature of a jurisdiction to ensure that the definition includes all relevant references.
- The revised definition does not refer to “the Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins de Québec”, as this organization is now included in the revised definition because of that definition’s references to a credit union league and a caisse populaire.

The revised definition of “Handbook” reflects that the CPAC have separate publications dealing with accounting and assurance.

##### Consequential Amendments

We are repealing the definitions of “Canadian financial institution” from Regulation 31-103, Regulation 45-106 and Regulation 94-102. These definitions are no longer required in those national instruments, as the definition of that expression in Regulation 14-101 will apply to these national instruments.

CSA staff determined that, in order to maintain the status quo for the application of the early warning requirements, an amendment was required to Regulation 62-103 to specifically include Schedule III Banks in the definition of “financial institution” given the exclusion of Schedule III Banks from the amended definition of “Canadian financial institution” in Regulation 14-101.



-4-

The following are consequential amendments to Regulation 31-103 and Regulation 45-106:

- References to “financial intermediary” in Regulation 31-103 and Regulation 45-106 are being removed since that expression is narrower than “Canadian financial institution” and thus not necessary.
- The definition of “bank” in Regulation 45-106 is being removed since it is not necessary in light of the exclusion of Schedule III Banks from the amended definition of “Canadian financial institution” in Regulation 14-101.

Subsequent to the Initial Amendments being published for comment, CSA staff determined that the following Additional Amendments, all of which are technical in nature, are required to be made to Regulation 31-103, 33-109F6, Policy Statement 52-107 and Regulation 81-102:

- Reference to “CICA Handbook” in Regulation 31-103 is being replaced with “Handbook”.
- Reference to “CPA Canada Handbook” in Regulation 33-109 is being replaced with “Handbook”.
- Reference to “Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook)” in Policy Statement 52-107 is being replaced with “Handbook”.
- Reference to “CICA Handbook – Assurance” in Regulation 81-102 is being replaced with “Handbook”.

The terms mentioned above are in reference to the definition of “Handbook” and therefore the new definition of “Handbook” in Regulation 14-101 will apply in place of these terms.

#### **PART 5- Comments and Changes**

We published the proposed Initial Amendments for comment on April 22, 2021 for a 90-day comment period. We received no comment letters on the proposed Initial Amendments.

We have made a few changes to the proposed Amendments, of which, the notable changes are summarized below:

- We have added subsection 1.1(1) (d) to Regulation 62-103 to ensure that the reference to a Schedule III bank in this national instrument reflects the reference to a Schedule III bank in other national instruments.
- We have made consequential amendments to Regulation 31-103, Form 33-109F6, Policy Statement 52-107 and Regulation 81-102, so that the terms “CICA Handbook”, “CPA Canada Handbook”, “Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook)” and “CICA Handbook – Assurance” in these instruments match the revised definition of “Handbook” in Regulation 14-101.
- We have amended subsection 1.1(3) of Regulation 14-101, and in particular, the meaning of a “trust, loan or insurance corporation” in subsection (e) of “Canadian financial institution” by deleting the word “incorporated” and reverting to the current “authorized to carry on business” wording in Regulation 14-101.

-5-

In addition to the changes summarized above, the Amendments also include technical drafting changes. Since the above-noted changes are not material, most jurisdictions are not publishing the changes for a further comment period.

In addition to changes to the proposed Amendments, consequential amendments will also be made to Québec's *Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* and Manitoba's *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* (together **Local Regulation 91-507**). CSA staff determined that, in order to maintain the status quo for the data reporting requirements, an amendment (**Local Amendment**) was required to section 25 of Rule 91-507 to specifically include a reference to Schedule III Banks given the exclusion of Schedule III Banks from the amended definition of "Canadian financial institution" in Regulation 14-101. A 30-day consultation period regarding the Local Amendments will be conducted in Québec and Manitoba, commencing on the same date as the final publication of the Amendments. The Local Amendments will come into force on the same day as the Amendments, namely September 13, 2023.

#### **PART 6– Local Matters**

Annex A is being published in any local jurisdiction that is making related changes to local securities law, including local notices or other policy instruments in that jurisdiction. It also includes any additional information that is relevant to that jurisdiction only.

#### **PART 7– Questions**

If you have any questions, please contact any of the CSA staff listed below.

Mathieu Laberge  
 Autorité des marchés financiers  
 Senior Legal Counsel, Legal Affairs  
 514 395-0337 ext.2537  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

Noreen Bent  
 British Columbia Securities Commission  
 Chief, Corporate Finance Legal Services  
 604 899-6741  
[NBent@bcsc.bc.ca](mailto:NBent@bcsc.bc.ca)

Jennifer Smith  
 Alberta Securities Commission  
 Senior Legal Counsel  
 Office of the General Counsel  
 403 355-3898  
[jennifer.smith@asc.ca](mailto:jennifer.smith@asc.ca)

Namita Balgi  
 Ontario Securities Commission  
 Legal Counsel  
 General Counsel's Office  
 416 204-8985  
[nbalgi@osc.gov.on.ca](mailto:nbalgi@osc.gov.on.ca)

## ANNEX A

## LOCAL MATTERS – QUÉBEC

In Québec, subject to Ministerial approval, the *Securities Regulation* (chapter V-1.1, r. 50) will be amended as follows:

1. ***The Securities Regulation, chapter V-1.1, r.50, is amended by this Regulation.***
2. ***Schedule VII is amended by replacing, in paragraph 4 of Part I, “CICA Handbook” by “Handbook”.***
3. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

We are also publishing, for a 30-day comment period, consequential amendments to *Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* (chapter I-14.01, r. 1.1). These amendments are intended to specifically include Schedule III Banks to maintain the status quo given the new definition of “Canadian financial institution” in *Regulation 14-101 respecting Definitions* (chapter V-1.1, r.3).

A regulation of the Autorité des marchés financiers (the “Authority”) must be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without modification, at the end of a period of 30 days from its publication in the Bulletin of the Authority.

## ANNEX B

### ADOPTION OF THE REGULATIONS

The Amendments are being implemented as:

- a rule in each of Alberta, British Columbia, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Northwest Territories, Nova Scotia, Nunavut, Ontario, Prince Edward Island and Yukon
- a regulation in Québec
- a commission regulation in Saskatchewan

In Ontario, the Amendments, as well as other required materials, were delivered to the Minister of Finance on or about June 15, 2023. The Minister may approve or reject the Amendments or return them for further consideration. If the Minister approves the Amendments or does not take any further action, the Amendments will come into force on September 13, 2023.

In Québec, the Amendments are adopted as regulations made under section 331.1 of the *Securities Act* (Québec) and must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance. The regulations will come into force on the date of their publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified in the regulations. They are also published in the Bulletin of the Autorité des marchés financiers.

In British Columbia and Nova Scotia, the adoption of the Amendments is subject to ministerial approval. If all necessary approvals are obtained, the Amendments will come into force on September 13, 2023.

In Saskatchewan, the implementation of the Amendments is subject to ministerial approval. If all necessary approvals are obtained, the Amendments will come into force on September 13, 2023 or, if all necessary approvals are obtained after September 13, 2023, on the day on which they are filed with the Registrar of Regulations.

## REGULATION TO AMEND REGULATION 14-101 RESPECTING DEFINITIONS

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 14-101 respecting Definitions (chapter V-1.1, r. 3) is amended, in paragraph (3):

(1) by replacing the definition of “Canadian financial institution” by the following:

““Canadian financial institution” means

- (a) a bank listed in Schedule I or II to the Bank Act (S.C., 1991, c. 46),
- (b) a body corporate, as defined in the Trust and Loan Companies Act (S.C., 1991, chapter 45) and to which that Act applies,
- (c) an association, as defined in the Cooperative Credit Associations Act (S.C., 1991, c. 48) and to which that Act applies,
- (d) an insurance company or a fraternal benefit society incorporated or formed under the Insurance Companies Act (S.C. 1991, c. 47),
- (e) a trust, loan or insurance corporation authorized to carry on business by or under an Act of the legislature of a jurisdiction of Canada,
- (f) a credit union, central credit union, *caisse populaire*, financial services cooperative or credit union league or federation that is incorporated or otherwise authorized to carry on business by or under an Act of the legislature of a jurisdiction of Canada, or
- (g) a treasury branch established by or under an Act of the legislature of a jurisdiction of Canada”;

(2) by replacing the definition of “Handbook” by the following:

““Handbook” means

- (a) the Chartered Professional Accountants of Canada Handbook - Accounting, as amended from time to time, and
- (b) the Chartered Professional Accountants of Canada Handbook - Assurance, as amended from time to time;”.

2. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 31-103 RESPECTING  
REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING  
REGISTRANT OBLIGATIONS**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) is amended by striking out the definition of “Canadian financial institution”.
2. Section 8.19 of the Regulation is amended by striking out, in subparagraph (a) of paragraph (2), subparagraph (iii).
3. Form 31-103F1 of the Regulation is amended by replacing “CICA Handbook”, in the notes pertaining to line 5, by “Handbook”.
4. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 33-109 RESPECTING  
REGISTRATION INFORMATION**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Form 33-109F6 of Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12) is amended by replacing “CPA Canada Handbook”, in the notes pertaining to line 5 of Schedule C, by “Handbook”.
2. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 45-106 RESPECTING PROSPECTUS EXEMPTIONS**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (11) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 45-106 respecting Prospectus Exemptions (chapter V-1.1, r. 21) is amended by striking out the definitions of “bank” and “Canadian financial institution”.
2. Section 2.43 of the Regulation is amended by striking out, in paragraph (a), subparagraph (iii), with the necessary changes.
3. This Regulation comes into force on 13 September 2023.



**AMENDMENTS TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 52-107 RESPECTING ACCEPTABLE ACCOUNTING PRINCIPLES AND AUDITING STANDARDS***

1. Section 1.1 of *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* is amended by replacing “Handbook of the Canadian Institute of Chartered Accountants (the Handbook)” by “Handbook”.
2. The Policy Statement is amended by replacing all occurrences of “Manuel de l’ICCA”, in the French text of part 2, by “Manuel de CPA Canada”.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 62-103 RESPECTING THE EARLY WARNING SYSTEM AND RELATED TAKE-OVER BID AND INSIDER REPORTING ISSUES**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (34))

1. Section 1.1 of Regulation 62-103 respecting The Early Warning System and Related Take-Over Bid and Insider Reporting Issues (chapter V-1.1, r. 34) is amended by adding, in paragraph (1) and after subparagraph (c) of the definition of “financial institution”, the following, with the necessary changes:

“(d) an authorized foreign bank named in Schedule III of the Bank Act (S.C., 1991, c. 46);”.

2. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 81-102 RESPECTING INVESTMENT FUNDS**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

**1.** Appendice B-1, Appendice B-2 and Appendice B-3 of Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39) are amended by replacing all occurrences of “CICA Handbook – Assurance” by “Handbook”.

**2.** This Regulation comes into force on 13 September 2023.

**REGULATION TO AMEND REGULATION 94-102 RESPECTING DERIVATIVES:  
CUSTOMER CLEARING AND PROTECTION OF CUSTOMER COLLATERAL  
AND POSITIONS**

Derivatives Act  
(chapter I-14.01, s. 175, 1<sup>st</sup> par., subpar. (2), (9), (11) and (12))

1. Section 1 of Regulation 94-102 respecting Derivatives: Customer Clearing and Protection of Customer Collateral and Positions (chapter I-14.01, r. 0.001) is amended by striking out, in paragraph (1), the definition of “Canadian financial institution”.
2. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

## **REGULATION TO AMEND THE SECURITIES REGULATION**

Securities Act  
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1))

1. Schedule VII of the Securities Regulation (chapter V-1.1, r. 50) is amended by replacing “CICA Handbook”, in the third paragraph of paragraph 4 of part I, by “Handbook”.
2. This Regulation comes into force on 13 September 2023.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### Corporation Pharmaceutique Nymox

Le 26 avril 2023

Corporation Pharmaceutique Nymox (l'« émetteur »)

#### **INTERDICTION D'OPÉRATIONS**

En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec (la « législation »)

#### **Contexte**

1. L'émetteur n'a pas déposé le ou les document(s) d'information périodique suivants auprès de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur ») :
  - États financiers annuels, Rapport de gestion annuel, Notice annuelle, Attestations annuelles - Chef de la direction, Attestations annuelles - Chef des finances pour le ou les exercices terminés le 31 décembre 2022.

#### **Interprétation**

Les expressions définies dans la législation, dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et dans le *Règlement 14-501Q sur les définitions* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition.

#### **Décision**

2. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la rendre.
3. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur.
4. Malgré la présente décision, un porteur véritable de titres de l'émetteur qui n'est ou n'était pas, à la date de la présente décision, une personne participant au contrôle de l'émetteur ou un initié à son égard, peut vendre des titres de l'émetteur qu'il a acquis avant la date de la présente décision si les deux conditions suivantes sont remplies :
  - a) la vente est réalisée par l'entremise d'un « marché organisé réglementé étranger », au sens de l'article 1.1 des Règles universelles d'intégrité du marché de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;
  - b) la vente est réalisée par l'entremise d'un courtier en placement inscrit dans un territoire du Canada conformément à la législation applicable en valeurs mobilières.

Marie-Claude Brunet-Ladrie  
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2023-IC-1026176



**VisualMED Clinical Solutions Corp.**

Le 9 juin 2023

VisualMED Clinical Solutions Corp. (l'« émetteur »)

**INTERDICTION D'OPÉRATIONS**

VisualMED Clinical Solutions Corp. (l'« émetteur ») est un émetteur assujéti du marché de gré à gré soumis au *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1 (le « Règlement 51-105 ») dont les activités sont dirigées ou administrées au Québec depuis le 31 juillet 2012;

L'émetteur a omis de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») les documents et information (le « manquement ») exigés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi ») et du Règlement 51-105;

Vu le défaut de l'émetteur de remédier au manquement à la date de la présente décision;

Vu le constat de la Direction de la surveillance des émetteurs et initiés qu'il y a urgence et qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement;

Vu les articles 265, 267 et 318 de la Loi;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité interdit à VisualMED Clinical Solutions Corp. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujéti du marché gré à gré parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations prévues au Règlement 51-105.

L'Autorité peut révoquer la présente décision en vertu de l'article 318 de la Loi si l'émetteur remédie au manquement de façon satisfaisante.

Marie-Claude Brunet-Ladrie  
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2023-IC-1035136

**6.5.2 Révocations d'interdiction****Ressources Auxico Canada Inc.  
Levée d'interdiction limitée aux dirigeants**

Vu la décision 2023-IC-1006677 prononcée le 31 janvier 2023 interdisant à Byron King, Frederick Kozak, Jacques Arseneault, Joseph Lau, Kenneth West, Mark Billings, Melissa Sanderson, Pierre Gauthier, Richard Boudreault d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Ressources Auxico Canada Inc.;

Vu les articles 265, 267 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1

de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers révoque la décision 2023-IC-1006677 prononcée le 31 janvier 2023 interdisant à Byron King, Frederick Kozak, Jacques Arseneault, Joseph Lau, Kenneth West, Mark Billings, Melissa Sanderson, Pierre Gauthier, Richard Boudreault d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Ressources Auxico Canada Inc. au motif que celle-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

Fait le 25 avril 2023.

Marie-Claude Brunet-Ladrie  
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2023-IC-1018111

**Leigh Hughes, Mike Curtis, Philip Nolan, Scott Meyer  
React Gaming Group Inc.  
Levée d'interdiction limitée aux dirigeants**

Vu la décision 2023-IC-1029456 prononcée le 8 mai 2023 interdisant à Leigh Hughes, Mike Curtis, Philip Nolan, Scott Meyer d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de React Gaming Group Inc. (l'« émetteur »);

Vu que l'émetteur n'a toujours pas déposé les documents pour lesquels l'interdiction a été prononcée;

Vu la décision 2023-IC-1034358 prononcée le 1<sup>er</sup> juin 2023 interdisant à l'émetteur, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants ainsi qu'à toute personne toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des États financiers annuels, Rapport de gestion annuel, Attestations annuelles - Chef des finances, Attestations annuelles - Chef de la direction;

Vu les articles 265, 267 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers révoque la décision d'interdiction 2023-IC-1029456 prononcée le 8 mai 2023 limitée à Leigh Hughes, Mike Curtis, Philip Nolan, Scott Meyer d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant l'émetteur, ses porteurs de titres, tous les courtiers en valeurs et leurs représentants ainsi que toute personne est prononcée le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Fait le 8 juin 2023.

Marie-Claude Brunet-Ladrie  
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision n° : 2023-IC-1035379

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CATÉGORIE CROISSANCE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	13 juin 2023	Ontario
CATÉGORIE D' ACTIONS DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES		
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS CANADIENNES		
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES		
CATÉGORIE DE GESTION DE TITRES À REVENU FIXE		
CATÉGORIE DE REVENU DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE DE REVENU PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE ÉQUILIBRÉE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE ÉQUILIBRÉE NEUTRE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
CATÉGORIE PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT CROISSANCE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT CROISSANCE ÉQUILBRÉ DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT D' ACTIONS DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT DE GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES		
MANDAT DE GESTION D' ACTIONS CANADIENNES		
MANDAT DE GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES		
MANDAT DE GESTION DE TITRES À REVENU FIXE		
MANDAT DE REVENU DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT DE REVENU PRUDENT DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT ÉQUILBRÉ DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT ÉQUILBRÉ NEUTRE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT ÉQUILBRÉ PRUDENT DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
MANDAT PRUDENT DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF		
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	12 juin 2023	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
ENCORE ENERGY CORP.	13 juin 2023	Colombie-Britannique
FNB HORIZONS INDICE DE BANQUES À PONDÉRATION ÉGALE ET À RENDEMENT AMÉLIORÉ	13 juin 2023	Ontario
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE ET À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB HORIZONS INDICE S&P/TSX 60 À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS CANADIENNES À GRANDE CAPITALISATION ET À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS AMÉRICAINES À GRANDE CAPITALISATION ET À RENDEMENT AMÉLIORÉ		
LIBERTY GOLD CORP. (FORMERLY PILOT GOLD INC.)	9 juin 2023	Colombie-Britannique
URANIUM ROYALTY CORP.	8 juin 2023	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BNI	9 juin 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	9 juin 2023	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND	12 juin 2023	Ontario
CALDWELL U.S. DIVIDEND ADVANTAGE FUND		
CALDWELL-LAZARD COREPLUS INFRASTRUCTURE FUND		
CATÉGORIE DE DIVIDENDES D' ACTIONS AMÉRICAINES MIDDLEFIELD	8 juin 2023	Ontario
CATÉGORIE DE DIVIDENDES DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER MIDDLEFIELD		
CATÉGORIE DE DIVIDENDES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
INNOVATION MIDDLEFIELD CATÉGORIE REVENU À INTÉRÊTS ÉLEVÉS MIDDLEFIELD CATÉGORIE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MONDIALE MIDDLEFIELD FONDS DE DIVIDENDES DU SECTEUR DES SOINS DE SANTÉ FONDS DE REVENU INDEXPLUS MIDDLEFIELD INCOME PLUS CLASS MIDDLEFIELD CANADIAN DIVIDEND GROWERS CLASS MIDDLEFIELD GLOBAL AGRICULTURE CLASS MIDDLEFIELD GLOBAL DIVIDEND GROWERS CLASS MIDDLEFIELD GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND		
EMPRESS ROYALTY CORP.	12 juin 2023	Colombie-Britannique
FLAGSHIP COMMUNITIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	8 juin 2023	Ontario
FNB AMÉLIORÉ BANQUES CANADIENNES HAMILTON FNB AMÉLIORÉ SERVICES PUBLICS HAMILTON FNB AMÉLIORÉ VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES MULTISECTORIELLES HAMILTON FNB SERVICES PUBLICS MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON	8 juin 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FONDS ALTERNATIF À POSITIONS ACHETEUR ET VENDEUR FORGE FIRST  FONDS ALTERNATIF CONSERVATEUR FORGE FIRST	9 juin 2023	Ontario
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES EN DOLLARS US MACKENZIE	7 juin 2023	Ontario
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE MONDIAL MACKENZIE	9 juin 2023	Ontario
GROUPE AECON INC.	12 juin 2023	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB INDICIEL MSCI CANADA DE LEADERSHIP FÉMININ VISION RBC  FNB D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À ESCOMPTE RBC  FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À COURT TERME RBC	9 juin 2023	Ontario



Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS CANADIENNES RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS AMÉRICAINES RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS AMÉRICAINES RBC (CAD – COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS EAEO RBC		
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS EAEO RBC (CAD – COUVERT)		
FNB QUANTITATIF LEADERS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC		
FNB SOCIÉTÉS FINANCIÈRES CANADIENNES MAXIMISEUR DE RENDEMENT HAMILTON	12 juin 2023	Ontario
FONDS D'ÉPARGNE-PLACEMENT À INTÉRÊT ÉLEVÉ AGF	12 juin 2023	Ontario
FONDS PORTEFEUILLE CONSERVATEUR MONDIAL AGF		
FONDS PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AGF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
ATS CORPORATION (FORMERLY ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.)	24 mai 2023	27 janvier 2022
CYBIN INC.	30 mai 2023	5 juillet 2021
E3 LITHIUM LTD.	1 juin 2023	18 avril 2022
ELDORADO GOLD CORPORATION	31 mai 2023	18 mai 2023
EXRO TECHNOLOGIES INC.	17 mai 2023	8 mai 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	18 mai 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	18 mai 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	1 juin 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	1 juin 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	8 juin 2023	16 mars 2023
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	8 juin 2023	16 mars 2023
NFI GROUP INC.	1 juin 2023	27 février 2023
PET VALU HOLDINGS LTD.	29 mai 2023	22 juillet 2022

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALTERRA IOS VENTURE III, LP	2023-05-19	60 763 500 \$
CANOE GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2022-02-28	5 608 305 \$
CANOE GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2022-03-31	10 298 835 \$
CANOE GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND	2023-06-02	6 664 014 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.	2021-08-05	11 280 000 \$
CAREBOOK TECHNOLOGIES INC.	2022-09-30	2 000 000 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2021-08-03	2 490 080 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2021-09-02	1 607 450 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2022-05-03	4 663 723 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2023-05-02	2 303 982 \$
CREDIT SUISSE AG, ZURICH, ACTING THROUGH IS LONDON BRANCH	2023-05-23	1 200 000 \$
ECOLOGYST OUTFITTERS INC.	2022-02-28	297 701 \$
ECOLOGYST OUTFITTERS INC.	2022-05-27	43 752 \$
ECOLOGYST OUTFITTERS INC.	2022-08-25	223 970 \$
ECOLOGYST OUTFITTERS INC.	2022-12-15	84 000 \$
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE S.A.	2023-05-23	500 000 000 \$
GLP J-REIT	2023-05-24	127 620 \$
GROUPE DES SERVICES FINANCIERS PENTECOTISTES INC.	2021-08-03	15 000 \$
HELLMAN & FRIEDMAN CAPITAL PARTNERS XI, L.P.	2023-05-24	13 582 000 \$
JADE LEADER CORP.	2021-08-12	261 015 \$
JADE LEADER CORP.	2023-04-04	206 000 \$
NEW MOUNTAIN PARTNERS VII, L.P.	2023-05-26	23 481 137 \$
NIPPON PROLOGIS REIT, INC.	2023-06-02	279 126 \$
PLANTFUEL LIFE INC.	2021-08-09	3 000 000 \$
PLANTFUEL LIFE INC.	2022-10-28	622 200 \$
PLANTFUEL LIFE INC.	2022-03-01 au 2022-03-09	3 375 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES - CLIENT PRIVE	2021-11-23	4 976 210 \$
PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES - CLIENT PRIVE	2021-12-17	2 457 170 \$
PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES - CLIENT PRIVE	2022-01-17	10 026 445 \$
PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES - CLIENT PRIVÉ	2022-10-20	4 830 170 \$
PORTEFEUILLE D'INFRASTRUCTURES - CLIENT PRIVÉ	2023-01-31	5 034 110 \$
SYSTEMES HAIVISION INC.	2021-08-04	18 817 500 \$
THE VITA COCO COMPANY, INC.	2023-05-26	3 988 200 \$
VICTORIA GOLD CORP.	2022-02-03	20 000 000 \$

#### SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **Diversified Royalty Corp. (l'« émetteur »)** **Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1 juin 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 6 juin 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 5 juin 2023.

Patrick Théorêt  
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1035159

**Uranium Royalty Corp. (l'« émetteur »)**  
**Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mai 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 7 juin 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du

marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 6 juin 2023.

Patrick Théorêt  
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1035293

**Liberty Gold Corp. (l'« émetteur »)**  
**Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 juin 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 8 juin 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;



5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 7 juin 2023.

Patrick Théorêt  
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1035614

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

## 6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

**ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION****RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
ATW TECH INC. (FORMERLY ATMANCO INC.)	2023-03-31
CANADA SILVER COBALT WORKS INC.	2023-03-31
CORPORATION PÉTROLIÈRE PERISSON	2022-03-31
CORPORATION PÉTROLIÈRE PERISSON	2022-06-30
CORPORATION PÉTROLIÈRE PERISSON	2022-09-30
D2L INC.	2023-04-30
DOLLARAMA INC.	2023-04-30
ENGHOUSE SYSTEMS LIMITED	2023-04-30
GROUPE ADF INC.	2023-04-30
GROUPE BMTIC INC.	2023-04-30
GURU ORGANIC ENERGY CORP.	2023-04-30
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2023-04-30
ROOTS CORPORATION	2023-04-29
SULLIDEN MINING CAPITAL INC.	2023-04-30
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2023-04-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
THE NORTH WEST COMPANY INC.	2023-04-30
TRANSAT A.T. INC.	2023-04-30
TRANSCONTINENTAL INC.	2023-04-30
TROILUS GOLD CORP.	2023-04-30
TVI PACIFIC INC.	2023-03-31
VAIL RESORTS, INC.	2023-04-30
VALEO PHARMA INC.	2023-04-30
VERSABANK	2023-04-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON D'ACTIONS AMÉRICAINES	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON D'ENTREPRISES DOMINANTES CANADIENNES	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON DIVIDENDES CROISSANCE	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS CANADIENNES	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS MONDIALES	2023-03-31



## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATÉGORIE IA CLARINGTON INNOVATION THÉMATIQUE	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON LOOMIS DE RÉPARTITION MONDIALE	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU D'ACTIONS	2023-03-31
CATÉGORIE IA CLARINGTON TACTIQUE DE REVENU	2023-03-31
CORPORATION PÉTROLIÈRE PERISSON	2021-12-31
CORPORATION POURVOYEURS MONDIAUX SAFARI NORDIK	2021-11-30
FONDS CLIC OBJECTIF 2025 IA CLARINGTON	2023-03-31
FONDS CLIC OBJECTIF 2030 IA CLARINGTON	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON AMÉRICAIN DIVIDENDES CROISSANCE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON CANADIEN DE DIVIDENDES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON D'ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU À TAUX VARIABLE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU À TAUX VARIABLE EN DOLLARS U.S.	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE VALEUR MONDIAL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON D'EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES	2023-03-31

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
FONDS IA CLARINGTON D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON ÉQUILIBRÉ À REVENU MENSUEL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR D'OBLIGATIONS	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR REVENU MENSUEL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS DE CROISSANCE TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS DE RÉPARTITION MONDIALE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS D'OPPORTUNITÉS EN ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON MONDIAL DE DIVIDENDES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMÉRICAINES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU D'ACTIONS	2023-03-31

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	2023-03-31
GROUPE ALITHYA INC.	2023-03-31
GROUPE FORAGE MAJOR INTERNATIONAL INC.	2023-04-30
MANDAT D'OBLIGATIONS AMÉLIORÉES IA GESTION DE PATRIMOINE	2023-03-31
MANDAT D'OBLIGATIONS DE BASE IA GESTION DE PATRIMOINE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON DE REVENU MONDIAL À RISQUE GÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE ÉLEVÉE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR ÉQUILIBRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR MODÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR PRUDENT	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE ÉLEVÉE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE ÉQUILIBRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE MODÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE PRUDENT	2023-03-31

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

Date du document

SAPUTO INC.

2023-03-31

**RAPPORTS ANNUELS**

Date du document

BRITISH COLUMBIA FERRY SERVICES INC.

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON D' ACTIONS AMÉRICAINES

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS  
CANADIENNES

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON D'ENTREPRISES DOMINANTES  
CANADIENNES

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON DIVIDENDES CROISSANCE

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS CANADIENNES

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS MONDIALES

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON INNOVATION THÉMATIQUE

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON LOOMIS DE RÉPARTITION MONDIALE

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU D' ACTIONS

2023-03-31

CATÉGORIE IA CLARINGTON TACTIQUE DE REVENU

2023-03-31

CORPORATION PÉTROLIÈRE PERISSON

2021-12-31

CORPORATION POURVOYEURS MONDIAUX SAFARI NORDIK

2021-11-30

FONDS CLIC OBJECTIF 2025 IA CLARINGTON

2023-03-31

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS CLIC OBJECTIF 2030 IA CLARINGTON	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON AMÉRICAIN DIVIDENDES CROISSANCE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON CANADIEN DE DIVIDENDES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON D' ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU À TAUX VARIABLE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE REVENU À TAUX VARIABLE EN DOLLARS U.S.	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON DE VALEUR MONDIAL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON D' EXPOSITION AUX ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON D' OBLIGATIONS DE BASE PLUS	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON ÉQUILIBRÉ À REVENU MENSUEL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR D' OBLIGATIONS	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR REVENU MENSUEL	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS DE CROISSANCE TOUTES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES	2023-03-31

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS DE RÉPARTITION MONDIALE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON LOOMIS D'OPPORTUNITÉS EN ACTIONS MONDIALES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON MONDIAL DE DIVIDENDES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON NEUTRE EN DEVISES D'ACTIONS AMÉRICAINES	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE DE REVENU D'ACTIONS	2023-03-31
FONDS IA CLARINGTON STRATÉGIQUE D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS	2023-03-31
GROUPE ALITHYA INC.	2023-03-31
GROUPE FORAGE MAJOR INTERNATIONAL INC.	2023-04-30
MANDAT D'OBLIGATIONS AMÉLIORÉES IA GESTION DE PATRIMOINE	2023-03-31
MANDAT D'OBLIGATIONS DE BASE IA GESTION DE PATRIMOINE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON DE REVENU MONDIAL À RISQUE GÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE	2023-03-31

**RAPPORTS ANNUELS**

	Date du document
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE ÉLEVÉE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR ÉQUILIBRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR MODÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR PRUDENT	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE ÉLEVÉE	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE ÉQUILIBRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE MODÉRÉ	2023-03-31
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE PRUDENT	2023-03-31
SAPUTO INC.	2023-03-31

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

	Date du document
BIOMIND LABS INC. (FORMERLY CROSSWINDS HOLDINGS INC.)	
CORPORATION LITHIUM ÉLÉMENTS CRITIQUES	
DXC TECHNOLOGY COMPANY	
EAT WELL INVESTMENT GROUP INC.	
EXRO TECHNOLOGIES INC.	

**CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION**

Date du document

INNOCAN PHARMA CORPORATION

INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION

JAYDEN RESOURCES INC.

NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.

NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

SAPUTO INC.

SIERRA METALS INC. (FORMERLY EXPLORATION DIA BRAS INC.)

VOLATUS AEROSPACE CORP.

**NOTICE ANNUELLE**

Date du document

GROUPE ALITHYA INC.

2023-03-31

SAPUTO INC.

2023-03-31

**AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT**

Date du document

TRINITY HOTELS FUND - I

2022-12-31



## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti ( <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	<b>AUTRES MENTIONS</b>
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

**AVIS**

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Accord Financial Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eddy, Irene	5	O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.6600USD	ON
<b>ADCORE Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Sadot, Yatir	5	O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	69 333	0.2300	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Sadot, Yatir	5	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 667		ON
<b>Akita Drilling Ltd.</b>								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Reynolds, Darcy	5	O	2023-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 103	1.3100	AB
<b>Alamos Gold Inc.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Usmar, Shaun Alleyne	4	O	2023-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 003		ON
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	1	O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	111 900	66.9887	QC
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	111 200	67.4162	QC
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	112 100	66.8459	QC
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	111 800	67.0287	QC
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	92 300	67.2161	QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	67.4564	QC
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	111 900	66.9687	QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	111 900	66.9768	QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	111 600	67.1714	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	112 700	66.5023	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	66.2812	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	226 700	65.9551	QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	227 200	65.9965	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	227 300	65.9510	QC
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	113 800	65.7401	QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	113 900	65.7909	QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	112 400	66.5687	QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	111 600	67.1896	QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	112 200	66.7645	QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 353 900)		QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	114 100	65.4605	QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	114 200	65.6168	QC
<b>Alpha Cognition Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Bakshi, Rajeev Kumar	4	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	330 000		BC
Cawkell, Kenneth Anthony	4, 5	O	2021-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	330 000		BC
D'Angelo, Lauren	5	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	3 950 000		BC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	3 950 000		BC
Havens, John P.	4	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	400 000		BC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	400 000		BC
Kalkofen, Don	5	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	4 250 000		BC
mcfadden, michael	5	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	6 000 000		BC
Mertz, Len	4	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	500 000		BC
Mertz, Phillip J.	4	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	330 000		BC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	330 000		BC
<b>Alvopetro Energy Ltd.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Fraser, Roderick Learoyd	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
McKINNON, KENNETH RICHARD	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
Talakshi, Firoz Karmali	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
WRIGHT, JOHN DAVID	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
Ytreland, Geir Kristian	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		AB
<b>Droits Restricted Share Units (Incentive Shares)</b>								
Audet, Adrian	5	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	507		AB
Howard, Alison Leanne	5	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	548		AB
Ruttan, Corey Christopher	4, 5	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	994		AB
<b>American Hotel Income Properties REIT LP</b>								
<b>Parts</b>								
O'Neill, John Christopher	4	O	2023-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
John C. O'Neill & Associates Ltd.	PI	O	2023-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
John O'Neill (In Trust for Michael O'Neill)	PI	O	2023-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Maverick Management Corp.	PI	O	2023-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
SunOne Developments General Partnership and/or SunOne Developments Inc.	PI	O	2023-06-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Pittet, Bruce Douglas	5	O	2023-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 048		BC
Vejvoda, Josef	4	O	2023-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Restricted Stock</b>								
Pittet, Bruce Douglas	5	O	2023-06-06	D	58 - Expiration de droits de souscription	(78 770)		BC
		O	2023-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 048)		BC
<b>Anaergia Inc.</b>								
<b>Options</b>								
Rollings-Scattergood, Sasha Michael	5	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
<b>Appili Therapeutics Inc.</b>								
<b>Options</b>								
Balboni, Armand	5	O	2023-05-15	D	50 - Attribution d'options	975 000		NS
Bloom, Brian Matthew	4, 6	O	2019-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2023-05-15	D	50 - Attribution d'options	140 000		NS
<b>Argonaut Gold Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Savarie, David Roger	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.6000	ON
<b>Ariane Phosphate Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Lafleur, Claude	4	O	2023-06-06	D	54 - Exercice de bons de souscription	83 333	0.2000	QC
<b>Bons de souscription</b>								
Lafleur, Claude	4	O	2023-06-06	D	54 - Exercice de bons de souscription	(83 333)	0.2000	QC
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>								
<b>Actions privilégiées Series E</b>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	51 900	17.2920	MB
<b>Actions privilégiées Series I</b>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	19.3766	MB
<b>Parts</b>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	360 110	7.1860	MB
<b>ATCO LTD.</b>								
<b>Actions sans droit de vote Class I</b>								
Jackson, Colin	7	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	500	38.4000	AB
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.0900	AB
<b>Options 38.40 (2020-12-15)</b>								
Jackson, Colin	7	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(500)		AB
<b>ATS Corporation (formerly ATS Automation Tooling Systems Inc.)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Alexander, Angella	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 063	20.8900	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	1 439	30.0700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis	Prix unitaire	Autorité principale
						<b>ou aliénés</b>		
Porteur inscrit		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	1 066	35.7800	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 063)	60.9031	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 439)	60.9021	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 066)	60.9036	ON
Martino, Michael E. Mason Capital Management, LLC	4 PI	O	2023-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 390	41.0000USD	ON
McCuaig, Stewart	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	7 394	20.8900	ON
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 394)	60.0000	ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Cummings, David William	4	O	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 173		ON
Ferstman, Joanne Shari	4	O	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 526		ON
Lange, Kirsten	4	O	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 173		ON
McAusland, David L.	4	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 232		ON
		M	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	8 232		ON
Whitehead, Phil	4	O	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	5 291		ON
<i>Droits RSU</i>								
McCuaig, Stewart	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 558		ON
<i>Options</i>								
Adamson, Jeff	5	O	2023-03-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 447	57.7100	ON
Alexander, Angella	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	3 636	57.7100	ON
		M	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	3 686	57.7100	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(2 063)	20.8900	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(1 439)	30.0700	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(1 066)	35.7800	ON
Cleland Nielsen, Fiona	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	5 399	57.7100	ON
Debus, Christian	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	3 905	57.7100	ON
Emery, Steve	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	1 683	57.7100	ON
Hider, Andrew	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	81 572	57.7100	ON
Maresh, Prakash (Cash)	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	11 972	57.7100	ON
McCuaig, Stewart	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	3 291	57.7100	ON
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(7 394)	20.8900	ON
McLeod, Ryan	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	15 784	57.7100	ON
Moyer, Cameron	5	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	1 756	57.7100	ON
Panenka, Udo	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	4 536	57.7100	ON
Patten, Jeremy	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	4 612	57.7100	ON
Roberts, Simon	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	3 449	57.7100	ON
Sielemann, Heinrich	5	O	2023-06-02	D	50 - Attribution d'options	2 448	57.7100	ON
<i>RSU</i>								
Adamson, Jeff	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 646		ON
Alexander, Angella	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 985		ON
Cleland Nielsen, Fiona	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 836		ON
Debus, Christian	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 222		ON
Emery, Steve	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 819		ON
Hider, Andrew	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 200		ON
Maresh, Prakash (Cash)	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 945		ON
McLeod, Ryan	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 067		ON
Moyer, Cameron	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 897		ON
Panenka, Udo	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 903		ON
Patten, Jeremy	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 987		ON
Roberts, Simon	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 729		ON
Sielemann, Heinrich	5	O	2023-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 647		ON

**Ayr Wellness Inc.**

Restricted Exchangeable Shares

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Sandelman, Jonathan <i>Restricted Exchangeable Stock Units (RSU)</i>	4, 5	O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	522 000	0.8885	ON
Sandelman, Jonathan	4, 5	O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(522 000)	0.8885	ON
<b>B2Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stansbury, Dennis	5	O	2023-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15)	4.9700	BC
		O	2023-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15)	5.0500	BC
<b>Banque de Montréal</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Huber, Linda Susan	4	O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	87.5600USD	QC
Johannson, Erminia	5	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	6 925	68.6000	QC
<i>Options</i>								
Johannson, Erminia	5	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	(6 925)	68.6000	QC
<b>Banque Laurentienne du Canada</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baxendale, Sonia	4	O	2023-06-06	D	46 - Contrepartie de services	394	31.9902	QC
		M	2023-06-06	D	46 - Contrepartie de services	393	31.9902	QC
Savoy, Michelle Renee	4	O	2023-06-06	D	46 - Contrepartie de services	122	31.9902	QC
		M	2023-06-06	D	46 - Contrepartie de services	121	31.9902	QC
<i>Unités d'actions différées</i>								
Bolger, Andrea Elaine	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	142	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	860	31.4030	QC
Boychuk, Michael T.	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	337	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	860	31.4030	QC
Desmangles, Laurent	4	O	2023-04-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 399	31.4030	QC
Gouin, Suzanne	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	109	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 234	31.4030	QC
Mowat, David Lawrence	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	118	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	860	31.4030	QC
Mueller, Mike	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	522	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 627	31.4030	QC
Savoy, Michelle Renee	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	285	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	863	31.4030	QC
Wolburgh Jenah, Susan	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	305	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	987	31.4030	QC
Zelenczuk, Nicholas	4	O	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	158	32.4513	QC
		M	2023-06-06	D	35 - Dividende en actions	159	32.4513	QC
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 234	31.4030	QC
		M	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 234	31.4030	QC
<b>Banque Nationale du Canada</b>								
<i>Unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)/(RSU)</i>								
Denham, Michael	5	O	2023-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Big Pharma Split Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Shares</i>								
Big Pharma Split Corp.	1	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200		ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700		ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
<b>Bombardier Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Subordinate Voting)</b>								
Bombardier Inc.	1	O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	56.5414	QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	56.0612	QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	56.7662	QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	56.1539	QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	55.7991	QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	53.7060	QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		QC
<b>Options</b>								
Gagnon, Pierre	5	O	2023-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	4 052		QC
<b>Performance Share Units/Unités d'actions liées au rendement</b>								
Gagnon, Pierre	5	O	2023-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 381	62.0400	QC
<b>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</b>								
Gagnon, Pierre	5	O	2023-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 829	62.0400	QC
<b>Bonterra Energy Corp.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Campbell, John	4	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	30 000	1.1800	AB
<b>Options</b>								
Campbell, John	4	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	1.1800	AB
<b>Bragg Gaming Group Inc. (formerly Breaking Data Corp.)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Mazij, Matevz	5							
K.A.V.O Holdings Limited	PI	O	2023-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	3.9000	ON
<b>BRP Inc.</b>								
<b>Actions à droit de vote subalterne</b>								
BRP Inc.	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	25 100	103.2081	QC
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 400	101.9626	QC
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 200	102.9451	QC
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	26 000	99.7301	QC
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	26 400	98.4114	QC
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	26 000	99.9908	QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	99.9654	QC
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	99.3281	QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 200	98.9794	QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	26 100	99.5599	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 800	100.0061	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	98.7836	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	100.2930	QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	16 400	103.1927	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	101.6689	QC
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 700	101.0757	QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	26 200	99.1549	QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	100.0038	QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	100.0499	QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	99.9815	QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 900	100.0769	QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	26 600	97.3765	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(539 000)		QC
Donnez, Karim	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	50	39.4493	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	99.3600	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 650	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 650)	99.1040	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 650	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 650)	99.1217	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 650	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 650)	99.0606	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	2 650	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 650)	99.0342	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	4 025	46.1503	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 025)	99.0427	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	4 025	46.1503	QC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 025)	99.0002	QC
<b>Options</b>								
Donnez, Karim	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(50)	39.4493	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 650)	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 650)	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 650)	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(2 650)	62.6850	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(4 025)	46.1503	QC
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(4 025)	46.1503	QC
<b>BZAM LTD. (formerly, The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stone Pine Capital Ltd.	3	O	2023-06-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	22 222 223	0.2250	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Stone Pine Capital Ltd.	3	O	2023-06-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	22 222 223		ON
<b>CAE Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grenier, Pascal	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 875		QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.7500	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 275)	28.7400	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.7300	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.7200	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Antoun, Ayman	4	O	2023-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 104	29.2900	QC
		M	2023-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 014	29.2900	QC
Shanahan, Patrick	4	O	2022-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 677	26.2200	QC
		M	2022-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 382	26.2200	QC
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								
Arnovitz, Andrew	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	7 152	10.1000	QC
Branco, Sonya	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	20 593	10.1000	QC
Copeland, Phillip C.	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	20 804	10.1000	QC
Dogra, Abha	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	22 884	10.1000	QC
Gagnon, Hélène Violaine	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 474	10.1000	QC
Gelston, Daniel	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	15 285	10.1000	QC
Grenier, Pascal	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(2 875)		QC
		O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 361	10.1000	QC
Hounsell, Mark	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	13 579	10.1000	QC
Leontidis, Nick	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	29 504	10.1000	QC
Lockett Jr., Robert Frazier	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	11 921	10.1000	QC
Parent, Marc	4, 5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	127 060	10.1000	QC
Sharkey, Dan	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	11 521	10.1000	QC
<i>Performance Share Units (PSU)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Arnovitz, Andrew	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 564	28.6500	QC
Branco, Sonya	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 779	28.6500	QC
Copeland, Phillip C.	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 002	28.6500	QC
Dogra, Abha	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 202	28.6500	QC
Gagnon, Hélène Violaine	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 077	28.6500	QC
Gelston, Daniel	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 166	28.6500	QC
Grenier, Pascal	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 073	28.6500	QC
Hounsell, Mark	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 361	28.6500	QC
Leontidis, Nick	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 203	28.6500	QC
Lockett Jr., Robert Frazier	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 608	28.6500	QC
Parent, Marc	4, 5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	134 378	28.6500	QC
Sharkey, Dan	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 184	28.6500	QC
<b>Restricted Share Units-time vested</b>								
Arnovitz, Andrew	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 521	28.6500	QC
Branco, Sonya	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 260	28.6500	QC
Copeland, Phillip C.	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 334	28.6500	QC
Dogra, Abha	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 067	28.6500	QC
Gagnon, Hélène Violaine	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 692	28.6500	QC
Gelston, Daniel	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 389	28.6500	QC
Grenier, Pascal	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 358	28.6500	QC
Hounsell, Mark	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 787	28.6500	QC
Leontidis, Nick	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 401	28.6500	QC
Lockett Jr., Robert Frazier	5	O	2023-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 203	28.6500	QC
Parent, Marc	4, 5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 793	28.6500	QC
Sharkey, Dan	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 061	28.6500	QC
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Mendes, Paul Martin	5							
Solium	PI	O	2023-06-13	I	97 - Autre	(543)		AB
<b>Options</b>								
Mendes, Paul Martin	5	O	2023-06-13	D	97 - Autre	(16 860)		AB
<b>PSUs</b>								
Mendes, Paul Martin	5	O	2023-06-13	D	97 - Autre	(5 021)		AB
<b>Canadian Western Bank</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Bibby, Andrew John	4							
RRSP	PI	O	2023-03-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144		AB
TFSA	PI	O	2023-03-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17		AB
Forer, Blaine Michael	5	O	2023-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	281	24.9155	AB
		O	2023-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126	24.8730	AB
LIF	PI	O	2017-09-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	325	24.9155	AB
		O	2023-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	24.8730	AB
RSP	PI	O	2017-09-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-05-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	681	24.9155	AB
		O	2023-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	305	24.8730	AB
RSP-KMF	PI	O	2017-09-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-05-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	155	24.9155	AB
		O	2023-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	24.8730	AB
<b>Canfor Corporation</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Canfor Corporation	1	O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	20.4668	BC
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	20.5240	BC
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	20.7169	BC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	20.7441	BC
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	21.4672	BC
<b>Canlan Ice Sports Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gellard, Michael F.	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.9000	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.1400	BC
<b>Cardiol Therapeutics Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires (Class A)</i>								
Loxam, Teri	4	O	2023-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Loxam, Teri	4	O	2023-06-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		ON
<b>CareRx Corporation (formerly Centric Health Corporation)</b>								
<i>Options</i>								
Dalton, Kevin	4	O	2017-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	5 000	2.2700	ON
Desando, Ralph	4	O	2019-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	45 522	2.2700	ON
McIntosh, Keith L.	4	O	2021-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	45 522	2.2700	ON
Perrella, Maria	4	O	2022-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	22 761	2.2700	ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Dalton, Kevin	4	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 275)		ON
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	(39 609)		ON
		M	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 609		ON
		O	2023-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 540)		ON
McIntosh, Keith L.	4	O	2023-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 935)		ON
Moody, Bruce Stirling	4, 3	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 551)		ON
		O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 792		ON
		O	2023-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 150)		ON
Perrella, Maria	4	O	2023-06-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 896		ON
<b>Celestica Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Onex Corporation	3	O	2023-06-08	D	36 - Conversion ou échange	(11 791 570)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Celestica Inc.	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	44 549	14.5900	ON
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(44 549)	14.5900	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	44 549	14.5100	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(44 549)	14.5100	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	44 549	14.7500	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(44 549)	14.7500	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	44 549	14.5500	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(44 549)	14.5500	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	44 549	14.6500	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(44 549)	14.6500	ON
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	145 318	10.7600USD	ON
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(145 318)	10.7600USD	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	145 318	10.6000USD	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(145 318)	10.6000USD	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	145 318	10.8400USD	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(145 318)	10.8400USD	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	135 846	10.7100USD	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(135 846)	10.7100USD	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	133 800	10.9500USD	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(133 800)	10.9500USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Onex Corporation</b>								
Onex Corporation	3	O	2023-06-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	208 430	12.4000USD	ON
		O	2023-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(208 430)	12.4000USD	ON
		O	2023-06-08	D	36 - Conversion ou échange	11 791 570		ON
		O	2023-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(11 791 570)	12.4000USD	ON
<b>Cenovus Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cenovus Energy Inc.	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	416 000	22.5300	AB
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(416 000)		AB
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	407 000	21.1700	AB
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(407 000)		AB
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	490 000	20.6700	AB
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(490 000)		AB
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	445 000	20.5800	AB
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(445 000)		AB
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	440 000	21.3800	AB
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(440 000)		AB
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	432 073	21.7000	AB
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(432 073)		AB
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	435 000	21.9100	AB
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(435 000)		AB
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	432 148	21.7700	AB
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(432 148)		AB
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	559 555	21.4500	AB
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(559 555)		AB
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	560 061	21.4300	AB
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(560 061)		AB
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	547 427	21.9200	AB
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(547 427)		AB
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	556 715	21.5600	AB
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(556 715)		AB
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	554 638	21.6400	AB
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(554 638)		AB
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	550 007	21.8200	AB
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(550 007)		AB
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	197 500	22.1800	AB
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(197 500)		AB
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	176 580	22.6800	AB
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(176 580)		AB
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	175 173	22.8300	AB
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(175 173)		AB
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	177 644	22.5200	AB
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(177 644)		AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	72 600	22.6500	AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(72 600)		AB
<b>Centerra Gold Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Centerra Gold Inc.	1	O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	7.2424	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Wright, Paul Nicholas	4	O	2023-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	170 455		ON
<b>CENTR Brands Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chima, Arjan Jagjit	4, 5							
Sophie Capital Corp.	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2700	BC
		O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2600	BC
		O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2500	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Choice Properties Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Wasti, Rashid	7	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.4100	ON
<b>Chorus Aviation Inc.</b>								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Chorus Aviation Inc.	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	71 484	2.9400	NS
<b>CI Financial Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holland, William Thomas WH Corp.	4	PI	2023-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	14.2913	ON
		O	2023-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	14.5578	ON
<b>Clarke Inc.</b>								
<i>Débetures convertibles Series B 6.25 Feb 28, 2023 (CKI.DB)</i>								
Armoyan, Sime G2S2 Capital Inc.	3	PI	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 26 000.00	96.9954	NS
<b>Coelacanth Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vermilion Energy Inc.	3	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.6786	AB
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6760	AB
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.6982	AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7000	AB
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.6816	AB
<b>Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian National Railway Company	1	O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 103	162.5312	QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(100 103)		QC
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	100 338	162.1519	QC
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100 338)		QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	102 151	160.6885	QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(102 151)		QC
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	100 234	162.3201	QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 234)		QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100 079	162.5706	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100 079)		QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	99 589	163.3709	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(99 589)		QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	99 616	163.3259	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(99 616)		QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100 213	162.3533	QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100 213)		QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	121 939	160.0789	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(121 939)		QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	118 400	159.9364	QC
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(118 400)		QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	101 007	161.0773	QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(101 007)		QC
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	124 194	157.1731	QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(124 194)		QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	126 926	153.7899	QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(126 926)		QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	126 542	154.2563	QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(126 542)		QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	125 208	155.8999	QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(125 208)		QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	125 055	156.0901	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(125 055)		QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	125 230	155.8725	QC
		O	2023-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(125 230)		QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	127 118	153.5572	QC
		O	2023-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(127 118)		QC
<b>Consolidated Firstfund Capital Corp.</b>								
<i>Options</i>								
Grant, Cheryl Ann	4, 5	O	2023-06-05	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		BC
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
Grant, William Douglas	4, 5	O	2023-06-05	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		BC
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	150 000		BC
McDonald, Bruce John	4	O	2023-06-05	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		BC
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
Pennington, Stuart Eugene	4	O	2023-06-05	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		BC
		O	2023-06-06	D	50 - Attribution d'options	50 000		BC
<b>Consolidated Uranium Inc.</b>								
<i>Bons de souscription</i>								
Williams, Philip	4, 5	O	2023-06-03	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)		ON
<b>Constellation Software Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dennison, Mark	5							
Mark Dennison	PI	O	2023-06-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	2644.3900	ON
<b>Converge Technology Solutions Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berard, Greg	5	O	2023-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 724	3.5800	ON
Maine, Shaun	4, 5, 3							
Acoma Investments Limited	PI	O	2023-06-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23 103	3.5800	ON
Reid, Cory	5	O	2023-06-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 334	3.5800	ON
<b>Corporation Cameco</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Breker, Jeremy Andrew	5	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	40.2000	SK
Doerksen, David Fehr	5	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	40.9300	SK
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	42.2900	SK
Gitzel, Tim Scott	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	16.3800	SK
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	41.0000	SK
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	22 979	16.3800	SK
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	31 321	16.3800	SK
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 321)	40.9900	SK
McHardy, Scott	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	22 220	16.3800	SK
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 220)	40.8200	SK
<i>Options</i>								
Gitzel, Tim Scott	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	16.3800	SK
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(54 300)	16.3800	SK
McHardy, Scott	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(22 220)	16.3800	SK
<b>Corporation Métaux Précieux du Québec</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shannon, James Atherton	4	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0850	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0850	QC
<b>Corporation Minière Fokus</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Champagne, Sylvain	4, 5							
6988024 Canada inc	PI	O	2023-06-09	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0800	QC
Moore, Jean-David	4							
Annie Quimper	PI	O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0800	QC
		M	2023-06-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.0800	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Rainville, Jean 4470524 Canada inc.	4, 5 PI	O	2023-06-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.0800	QC
<b>Bons de souscription</b>								
Champagne, Sylvain 6988024 Canada inc.	4, 5 PI	O	2023-06-09	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000		QC
Moore, Jean-David Annie Quimper	4 PI	O	2023-05-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2023-05-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.1200	QC
Rainville, Jean 4470524 Canada inc.	4, 5 PI	O	2023-06-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.1200	QC
<b>Corporation Moteurs Taiga (anciennement Canaccord Genuity Growth II Corp.)</b>								
<b>Options</b>								
Braswell, Douglas Kenneth	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.6000	QC
Bussieres, Eric	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	31 800	1.6000	QC
Plamondon, Anne	5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	18 000	1.6000	QC
<b>Coveo Solutions Inc.</b>								
<b>Options</b>								
Simoneau, Laurent	4, 5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	109 886	8.2500	QC
Têtu, Louis	4, 5	O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	293 660	8.2500	QC
<b>Restricted Share Units</b>								
Simoneau, Laurent	4, 5	O	2021-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 983		QC
Têtu, Louis	4, 5	O	2021-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 799		QC
<b>Cresco Labs Inc.</b>								
<b>Actions à droit de vote subalterne</b>								
Bachtell, Charles Ian	4, 5	O	2023-06-06	D	36 - Conversion ou échange	150 000		BC
<b>LLC Units convertible into SV Shares Cresco Labs Inc.</b>								
Bachtell, Charles Ian	4, 5	O	2023-06-06	D	36 - Conversion ou échange	(150 000)		BC
<b>Crown Capital Partners Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Frischer, Charles Lawrence	3	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.8000	AB
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	7.9700	AB
<b>CT Real Estate Investment Trust</b>								
<b>Parts</b>								
Graham, Kimberly RBC Dominion Securities	5 PI	O	2022-03-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.0000	ON
<b>CVW CleanTech Inc. (formerly Titanium Corporation Inc.)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Kadey, Moss	4	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.8000	AB
Moran, Kevin Leslie Murray	5	O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.8000	AB
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.9000	AB
<b>Options</b>								
Kadey, Moss	4	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		AB
Moran, Kevin Leslie Murray	5	O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		AB
		M	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		AB
<b>D2L Inc.</b>								
<b>Deferred Share Units</b>								
COURTEAU, Robert G	4	O	2023-06-08	D	46 - Contrepartie de services	29 228	6.8538	ON
Edkins, Tracy	4	O	2023-06-08	D	46 - Contrepartie de services	29 228	6.8538	ON
Giffen, J. Ian	4	O	2023-06-08	D	46 - Contrepartie de services	29 228	6.8538	ON
Johnston, David Lloyd	4	O	2023-06-08	D	46 - Contrepartie de services	29 228	6.8538	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit Zynczak, Heather	4	O	2023-06-08	D	46 - Contrepartie de services	29 228	6.8538	ON
<b>dentalcorp Holdings Ltd.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
dentalcorp Holdings Ltd.	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	70 200		ON
		M	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	6.7106	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(70 200)		ON
		M	2023-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	6.7324	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	6.9137	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	7.4034	ON
		O	2023-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 300)		ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	7.3861	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 100)		ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 400	7.2069	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 400)		ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	7.0149	ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)		ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	6.9079	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	6.8348	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	6.7090	ON
		O	2023-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 570	7.2600	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 570)		ON
<b>Dexterra Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dexterra Group Inc.	1	O	2023-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	5.4700	ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	5.4300	ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	5.4800	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	5.5000	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.5000	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.5000	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.3300	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.4500	ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.5400	ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	5.4800	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	5.4400	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	5.4600	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(34 200)		ON
<i>Droits PSU</i>								
Becker, Mark Alan	5	O	2023-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 469		ON
<i>Droits RSU</i>								
Becker, Mark Alan	5	O	2023-05-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 031		ON
<i>Options</i>								
Becker, Mark Alan	5	O	2023-05-12	D	50 - Attribution d'options	41 045		ON
<b>DGTL Holdings Inc. (formerly Conscience Capital Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Belfontaine, John David Alexander	4, 5, 30		2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0400	BC
<b>DiaMedica Therapeutics Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Kuntz, Richard	4	O	2023-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Docebo Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Docebo Inc.	1	O	2019-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	43.4948	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	44.6800	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	44.9700	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	44.1320	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	43.3400	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	43.4152	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.1400	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	43.6300	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	43.8533	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.6400	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	43.7067	ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	43.9688	ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9200	ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	44.5863	ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.7100	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	10 924	44.8937	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 124	45.0042	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	44.8343	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	100	45.1700	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)		ON
<b>DRI Healthcare Trust</b>								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Jacob, Navin	7	O	2023-06-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 457)	7.5000USD	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Jacob, Navin	7	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 457	7.5000USD	ON
<b>Dundee Precious Metals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dundee Precious Metals Inc.	1	O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	68 300	9.5400	ON
		M	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	68 300	9.5400	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	57 000	9.3000	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	57 000	9.3200	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	9.6300	ON
		O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(72 000)		ON
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(72 000)		ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(68 300)		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(71 300)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	70 400	9.4900	ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	9.3300	ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	9.3900	ON
<b>E3 Lithium Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pantazopoulos, John	4	O	2023-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	2.2500	AB
<b>EDM Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Salsberg, Eric	3	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 000	0.3400	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3400	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3100	BC
<b>Eldorado Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Browning, Carissa Michelle	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	13.0000	BC
Burns, George Raymond	4, 5	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	13.0000	BC
Conway, Teresa	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500	13.0000	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Farrow, Catharine Elizabeth Goddard	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	13.0000	BC
Gibson, Pamela Mae	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	13.0000	BC
Gould, Lynette	5	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	13.0000	BC
Herbert, Frank Hamilton	5	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	13.0000	BC
Reid, Steven Paul	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 000	13.0000	BC
Walker, Stephen David	4	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	13.0000	BC
Yee, Philip Chow	5	O	2023-06-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	13.0000	BC
<b>Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element Fleet Management Corp.	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	60 200	17.8226	ON
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(60 200)		ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	64 257	17.5496	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(64 257)		ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	17.6134	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(63 000)		ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	63 000	17.3566	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(63 000)		ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	17.3992	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(66 000)		ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	64 000	17.5757	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(64 000)		ON
		O	2023-05-09	D	37 - Division ou regroupement d'actions	57 000	17.6955	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(57 000)		ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	19.9635	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)		ON
<b>Emerge Commerce Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sun, Nan (Jonson)	4							
GICMB Venture Corp. I	PI	O	2023-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	884 615	0.1000	ON
<b>Enbridge Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Enbridge Inc.	1	O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	439 600	50.0000	AB
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	49.4400	AB
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(439 600)		AB
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	49.4900	AB
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	132 600	48.9600	AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	417 900	49.0500	AB
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	514 900	48.5500	AB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(566 800)		AB
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(514 900)		AB
<b>Enerflex Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mitchell, Robert Gary	5	O	2023-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.0299USD	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Mitchell, Robert Gary	5	O	2023-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Energy Fuels Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nazarenus, Dee Ann	5	O	2023-06-06	D	36 - Conversion ou échange	3 850	2.9200USD	ON
		O	2023-06-06	D	97 - Autre	(1 017)	6.4900USD	ON
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>								
Nazarenus, Dee Ann	5	O	2023-06-06	D	36 - Conversion ou échange	(7 000)	2.9200USD	ON
<b>EQB Inc. (formerly Equitable Group Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Charron, Timothy Paul	7	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	625	27.6300	ON
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(625)	68.0000	ON
<i>Options Options granted</i>								
Charron, Timothy Paul	7	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	(625)		ON
<b>Erdene Resource Development Corporation</b>								
<i>Options</i>								
Akerley, Peter	4, 5	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)	0.4000	NS
Biolik, Anna	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
Byrne, John Philip	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
Croft, Thomas Layton	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
MacDonald, Kenneth	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
McRae, Cameron	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
Mosher, David Vaughn	4	O	2023-06-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4000	NS
<b>Essential Energy Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Essential Energy Services Ltd.	1	O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.3550	AB
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3649	AB
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3660	AB
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3650	AB
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	0.3600	AB
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.3600	AB
<b>Exploration Goldflare inc.</b>								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Dufour, Yves	4							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2023-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0760	QC
Morin, Ghislain	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2023-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0760	QC
ROY, SERGE	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2023-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0760	QC
<b>Exploration Puma Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	0.1300	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	0.1300	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	0.1450	QC
<b>Exro Technologies Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bishop, Darrell	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	2.0100	AB
Meekison, William John	5							
Tanun Holdings Inc.	PI	O	2017-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 000	2.0098	AB
<b>Fairfax Financial Holdings Limited</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	1	O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	18 159	644.7700USD	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(18 159)		ON
<b>Fairfax India Holdings Corporation</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax India Holdings Corporation	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	13.0000USD	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.9646USD	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.9276USD	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.7910USD	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	732 621	13.0000USD	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.8349USD	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.6490USD	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.6263USD	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 060	12.6092USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	12.8074USD	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.9900USD	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	264 700	13.0000USD	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.9900USD	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	12.9779USD	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 065 341)		ON
Rai, Satish Chander	4	O	2021-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.3500USD	ON
<b>Fennec Pharmaceuticals Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Brughera, Marco	4	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.7800USD	ON
Haigh, Adrian J.	4	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.7800USD	ON
Islam, Khalid	4	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	25 000	8.7800USD	ON
Jodi, Cook	4	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.7800USD	ON
Rallis, Chris Anigeron	4	O	2023-06-12	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.7800USD	ON
<b>Fiducie de placement immobilier résidentielle Dream</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Dream Residential Real Estate Investment Trust	1	O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 758	8.2500USD	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 758)		ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	8.2500USD	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 858	8.2377USD	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 858)		ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 758	8.1635USD	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 758)		ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 258	8.2000USD	ON
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 258)		ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 458	8.1528USD	ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 458)		ON
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.0425USD	ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	858	8.0441USD	ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(858)		ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	258	8.1167USD	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(258)		ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 658	8.1998USD	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 658)		ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 658	8.1732USD	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 658)		ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 658	8.2042USD	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 658)		ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	958	8.0000USD	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(958)		ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.8500USD	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.0000USD	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 658	7.9746USD	ON
		O	2023-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 658)		ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 158	7.8534USD	ON
		O	2023-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 158)		ON
<b>Fiducie d'impact Dream</b>								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Peloso, Meaghan	5	O	2023-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 291)		ON
<i>Parts</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Filo Mining Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Porteur inscrit Peloso, Meaghan	5	O	2023-06-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 291		ON
<b>Nemesia S.a.r.l.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nemesia S.a.r.l.	3	O	2023-06-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 039 338	21.1000	BC
<b>Finning International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hogg, Mark Stephen	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	465	33.1100	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(465)	40.0621	BC
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	114	34.0200	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114)	40.0560	BC
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	66	33.9000	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66)	40.0600	BC
<i>Options</i>								
Hogg, Mark Stephen	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(2 908)	33.1100	BC
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(840)	34.0200	BC
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(472)	33.9000	BC
<b>First Capital Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
First Capital Real Estate Investment Trust	1	O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	49 200	15.5700	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	15.6800	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	15.4900	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(199 200)		ON
<b>First Majestic Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.6700	BC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7100	BC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.7200	BC
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.6600	BC
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	7.5000	BC
		O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.4900	BC
		O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.4800	BC
		O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 710	7.4800	BC
		O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.3600	BC
<b>First Quantum Minerals Ltd</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascall, Philip K.R.	4	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	156 863		ON
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(156 863)	30.1649	ON
<i>Options</i>								
Pascall, Philip K.R.	4	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(156 863)		ON
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Mulamootil, Elias	5	O	2013-05-15	D	36 - Conversion ou échange	1 167		ON
		M	2013-05-15	D	36 - Conversion ou échange	1 723		ON
RRSP	PI	O	2013-05-15	I	36 - Conversion ou échange	1 556		ON
		M	2013-05-15	I	36 - Conversion ou échange	1 000		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Sproul, Joan Eloise	4	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	196.8100	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	196.9300	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.2500	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	197.1800	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	197.1900	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.2550	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	197.1000	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.0850	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	197.1200	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.0600	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	197.0500	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	197.2100	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.1950	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.2050	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	197.1500	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.0050	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.0450	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	197.0900	ON
		O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	4 000	83.8900USD	ON
<b>Options</b>								
Sproul, Joan Eloise	4	O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	83.8900USD	ON
<b>Fission Uranium Corp.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Estergaard, Eyer Frank	4							
Frannan Enterprises	PI	O	2023-06-13	I	50 - Attribution d'options	18 786	0.6210	BC
		M	2023-06-13	I	46 - Contrepartie de services	18 786	0.6210	BC
Wang, Haisu	4	O	2023-06-13	D	46 - Contrepartie de services	18 786	0.6210	BC
Yip, Darian Heung-Yeung	4	O	2023-06-13	D	46 - Contrepartie de services	25 496	0.6210	BC
Zhou, Jun	4	O	2023-06-13	D	46 - Contrepartie de services	17 743	0.6210	BC
<b>Flow Capital Corp. (formerly LOGiQ Asset Management Inc.)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Baluta, Alexander William	4, 5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	379 310	0.5800	ON
Lobo, Vernon	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	474 138	0.5800	ON
McLeod-Seltzer, Catherine	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	37 931	0.5800	ON
Torrie, Alan D.	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	37 931	0.5800	ON
<b>Options</b>								
Baluta, Alexander William	4, 5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000 000)	0.5800	ON
		M	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000 000)	0.3600	ON
		O	2023-06-13	D	50 - Attribution d'options	682 759	0.5800	ON
Lobo, Vernon	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(1 250 000)	0.5800	ON
		M	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(1 250 000)	0.3600	ON
McLeod-Seltzer, Catherine	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.3600	ON
		O	2023-06-13	D	50 - Attribution d'options	68 276	0.5800	ON
Torrie, Alan D.	4	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5800	ON
		O	2023-06-13	D	50 - Attribution d'options	68 276	0.5800	ON
<b>Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield</b>								
<b>Parts de fiducie</b>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.6725	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.7000	ON
<b>Fonds de Placement Immobilier H&amp;R</b>								
<b>Parts</b>								
H&R Real Estate Investment Trust	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(78 100)	10.1391	ON
<b>Fonds de placement immobilier PRO</b>								
<b>Parts</b>								
Collingwood Investments Incorporated	3	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	5.1816	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 900	5.2164	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	5.2622	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 600	5.2865	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	71 800	5.2897	QC
Côté, Martin	4							
Gestion MACORE Inc.	PI	O	2023-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	5.3100	QC
		O	2023-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	5.3200	QC
Pound, Christine Catherine	4	O	2022-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 215	5.1900	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
<b>FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD</b>									
<i>Parts</i>									
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI	O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	727	14.9859	ON
			O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(431)	14.9900	ON
			O	2023-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 048	14.9500	ON
			O	2023-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 059)	14.9500	ON
			O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 573	14.8700	ON
			O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(581)	14.8700	ON
			O	2023-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	298	14.8900	ON
			O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141	14.8700	ON
			O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(141)	14.8700	ON
<b>Foraco International SA</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foraco International SA	1	O	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.8000	ON
			O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.8000	ON
			O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7900	ON
			O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7800	ON
			O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.8000	ON
			O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	29 542	1.8000	ON
			O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7800	ON
			O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7700	ON
			O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7900	ON
			O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7900	ON
			O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.7900	ON
			O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7900	ON
			O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7000	ON
			O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.6700	ON
			O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.6500	ON
			O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.6996	ON
			O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 542	1.7000	ON
<b>Fortis Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Borgard, Lawrence Eleanor Kern	4	PI	O	2017-05-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NF
			O	2023-06-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 854		NF
			O	2023-06-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	439		NF
<b>FPI Granite Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Pang, Emily	4	O	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	239	82.5130	ON
<b>Franco-Nevada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Albanese, Thomas	4	O	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	37 500	46.1700	ON
			O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 750)	195.0540	ON
<i>Options</i>									
Albanese, Thomas	4	O	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	46.1700	ON
<b>Freehold Royalties Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farstad, Lisa	5	O	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.5000	AB
<b>Gabriel Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Electrum Global Holdings L.P.	3	O	O	2023-06-08	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 324 265	0.2600USD	BC
Tenor Capital Management Company, L.P.	3								
Enescu Investments Inc.	PI	O	O	2023-06-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 400 551	0.2600	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit Tenor Opportunity Associates LLC	PI	O	2023-06-08	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 512 430	0.2600	BC
<b>Galleon Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2023-06-09	D	45 - Contrepartie d'un bien	2 000 000	0.2200	ON
Sprott, Eric S. 2176423 Ontario Ltd.	3 PI	O	2023-06-09	I	45 - Contrepartie d'un bien	2 000 000	0.2200	ON
<b>GDI Services aux immeubles inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Boomrod, Ahmed S.	5	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	600	16.7200	QC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	43.2500	QC
		M	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	43.2500	QC
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	4 400	16.7200	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	43.2500	QC
<i>Options</i>								
Boomrod, Ahmed S.	5	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(600)	16.7200	QC
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 400)	16.7200	QC
<b>George Weston Limitee</b>								
<i>Actions privilégiées Series 3</i>								
Wasti, Rashid	5	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	20.5200	ON
<b>Gibson Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gibson Energy Inc.	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	329 700		AB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(329 700)		AB
<b>goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tétrault, Jonathan	4	O	2022-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	108.4900	ON
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	108.8300	ON
<b>Gold Reserve Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Camac Partners, LLC Camac Fund II, LP	3 PI	O	2023-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 190	1.3000USD	ON
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 100	1.8000	ON
		O	2023-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	1.3400USD	ON
<b>Gold Royalty Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
GoldMining Inc.	3	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 782	2.0000USD	BC
Griffith, John	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.9645USD	BC
Mullan, Glenn J	4	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9900USD	BC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	1.9700USD	BC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.9718USD	BC
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	1.9722USD	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	1.9518USD	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	1.9518USD	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	1.9507USD	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.9510USD	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	1.9513USD	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.0200USD	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9800USD	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.9507USD	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0259USD	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	2.0105USD	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.0318USD	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0201USD	BC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0101USD	BC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Goodfellow Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodfellow inc.	1	O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.6822	QC
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	11.6822	QC
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.5400	QC
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.5400	QC
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.7833	QC
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.7833	QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9789	QC
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	11.9789	QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8375	QC
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.8375	QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.0525	QC
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.0525	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.0740	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	12.0740	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.0000	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	12.0000	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.0280	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	12.0280	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.1880	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	12.1880	QC
<b>Gran Tierra Energy Inc.</b>								
<i>Droits Deferred Stock Units</i>								
Dey, Peter James	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 033 364)		AB
Smith, David Paul	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(408 107)		AB
<i>Droits Performance Stock Units</i>								
Abraham, Phillip David	5	O	2023-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Ellson, Ryan Paul	5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 453 875)		AB
Evans, Jim Randall	5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 432 139)		AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 591 037)		AB
Trimble, Rodger Derrick	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 026 009)		AB
WEST, LAWRENCE	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 477 063)		AB
Will, Robert George	5	O	2023-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Abraham, Phillip David	5							
Options	PI	O	2023-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Dey, Peter James	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(247 798)		AB
Ellson, Ryan Paul	5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 761 103)		AB
Evans, Jim Randall	5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 027 820)		AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5	O	2023-06-12	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 577 223)		AB
Smith, David Paul	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(260 992)		AB
Trimble, Rodger Derrick	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(736 350)		AB
WEST, LAWRENCE	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 027 820)		AB
Will, Robert George	5							
Options	PI	O	2023-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Granite Creek Copper Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sennott, Robert	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0460USD	BC
<b>Great-West Lifeco Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harney, David Martin	7	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	4 900	31.1360	MB
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	4 800	35.6200	MB
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	6 800	34.6771	MB
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	38.1755	MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Jamal, Arshil	7	O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	45 900	27.1280	MB
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 900)	37.9596	MB
Mahon, Paul	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	21 500	28.3630	MB
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 792)	38.4354	MB
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	77 600	27.1280	MB
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 325)	38.3667	MB
<b>Options Common Share - Stock Options</b>								
Harney, David Martin	7	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(4 900)	31.1360	MB
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	35.6200	MB
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(6 800)	34.6771	MB
Jamal, Arshil	7	O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	(45 900)	27.1280	MB
Mahon, Paul	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(21 500)	28.3630	MB
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(77 600)	27.1280	MB
<b>Groupe Dynacor inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chave, Philippe	4	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	2.9500	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	2.9500	QC
<b>Groupe Santé Devonian Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Forcione, Jean M.	4	O	2023-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-06	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	666 667	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Forcione, Jean M.	4	O	2023-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-06	D	53 - Attribution de bons de souscription	666 667		QC
<b>Groupe SNC-Lavalin Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bell, Jeffrey	5	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	33 966	33.5369	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 182)	33.5369	QC
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</i>								
Bell, Jeffrey	5	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 966)	33.5369	QC
<b>Groupe Stingray Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Blondin, Claudine	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 218	5.2975	QC
Bouchard, Karinne	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 114	5.2975	QC
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 662	5.2975	QC
Dunn, Mélanie	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 114	5.2975	QC
Lavoie, Frédéric	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 747	5.3057	QC
Pathy, Mark	4, 6, 3	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 572	5.2975	QC
Purdy, David	5	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 747	5.2975	QC
Rich, Gary	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 798	5.3057	QC
Steele, Robert	4	O	2023-06-07	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 284	5.2875	QC
		M	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 284	5.2975	QC
Tremblay, Pascal	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 166	5.2975	QC
<i>Performance Share Units (PSU)</i>								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2023-03-15	D	35 - Dividende en actions	878	5.9975	QC
		O	2023-06-08	D	36 - Conversion ou échange	(71 075)	5.8867	QC
Purdy, David	5	O	2023-03-15	D	35 - Dividende en actions	302	5.9975	QC
		O	2023-06-08	D	36 - Conversion ou échange	(40 676)	4.9161	QC
		O	2023-06-08	D	36 - Conversion ou échange	(24 473)	5.8867	QC
<b>Groupe TMX Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anastasopoulos, Elias	7							
Plan Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	4 172		ON
Arnold, David	5							



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Administrator Bertrand, Luc	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 016		ON
Fondation Famille Bertrand.	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 400 000		ON
Bush, Cindy	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	20 000		ON
Administrator Conroy, Peter Alexander	5							
Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	568		ON
Fortin, Luc	7							
Plan Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	3 040		ON
Graden, Cheryl	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 804		ON
Plan Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 636		ON
McKenzie, John	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 460		ON
Plan Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	39 948		ON
Rajarathinam, Jayakumar	5							
Plan Administrator	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	16 888		ON
Tessier, Claude	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 036		ON
RRSP	PI	O	2023-06-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 800		ON
<b>Droits Deferred Share Units</b>								
Arnold, David	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000		ON
Bertrand, Luc	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	12 532		ON
Darveau-Garneau, Nicolas	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 492		ON
Graden, Cheryl	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	24 860		ON
Irman, Martine	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	18 268		ON
Kermani, Mohammad	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	22 068		ON
Linton, William	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	14 500		ON
MASCARENHAS, AUDREY	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	77 832		ON
McKenzie, John	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 828		ON
Mercier, Monique	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	64 492		ON
Rajarathinam, Jayakumar	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 204		ON
Sullivan, Kevin M.	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 028		ON
Tessier, Claude	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	75 424		ON
Wetlaufer, Eric Michael	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 576		ON
<b>Droits Performance Share Units</b>								
Anastasopoulos, Elias	4	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 984		ON
Arnold, David	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	16 852		ON
Bush, Cindy	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	19 616		ON
Conroy, Peter Alexander	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	15 956		ON
Fortin, Luc	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 324		ON
Graden, Cheryl	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	25 624		ON
McKenzie, John	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 948		ON
Rajarathinam, Jayakumar	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	78 388		ON
<b>Droits Restricted Share Units</b>								
Anastasopoulos, Elias	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	31 892		ON
Arnold, David	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 616		ON
Bush, Cindy	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	20 208		ON
Conroy, Peter Alexander	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 228		ON
Fortin, Luc	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 020		ON
Graden, Cheryl	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 788		ON
McKenzie, John	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 316		ON
Rajarathinam, Jayakumar	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	40 528		ON
<b>Options</b>								
Anastasopoulos, Elias	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	23 912		ON
Arnold, David	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	112 028		ON
Bush, Cindy	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	62 852		ON
Conroy, Peter Alexander	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	60 720		ON
	7	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	137 944		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Fortin, Luc	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	249 216		ON
Graden, Cheryl	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	155 488		ON
McKenzie, John	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	607 616		ON
Rajarathinam, Jayakumar	5	O	2023-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	265 968		ON
<b>Headwater Exploration Inc. (formerly Corridor Resources Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Danku, Terry Ryan	5							
Spousal RRSP	PI	O	2023-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 965)	6.8220	AB
Spousal TFSA	PI	O	2023-06-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(141 199)	6.8220	AB
Larke, Stephen Phillip	4	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	67 656	1.0600	AB
Pearce, David Lawrence	4	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 007)	6.9800	AB
<i>Options</i>								
Larke, Stephen Phillip	4	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	1.0600	AB
<b>IA Société financière inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Poulin, Marc	4	O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	90.8900	QC
Ricard, Denis	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	7 000	40.9100	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	89.2337	QC
<i>Options</i>								
Ricard, Denis	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	40.9100	QC
<b>IAMGOLD Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Iemelin, bruno	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 500)	4.0740	ON
<b>Imaflex Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abbandonato, Joseph Marino	4, 5, 30		2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	1.3400	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.2800	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.2900	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	1.2700	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	1.3000	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.2700	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	1.2600	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	1.2500	QC
Phelps, Gerald Ross	4, 5							
3475501 Canada inc.	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.3358	QC
Ripplinger, John	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.1100	QC
<i>Options</i>								
Ripplinger, John	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.1100	QC
<b>Interfor Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
POZZEBON, RICHARD	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	21.5400	BC
<b>InterRent Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Options</i>								
Clancy, Michael Robert	5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		ON
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Clancy, Michael Robert	5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.6500	ON
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.8100	ON
<b>Jaguar Mining Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, Vernon Casey	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 305	2.1600	ON
<b>Jamieson Wellness Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doherty, John	5	O	2023-06-02	D	51 - Exercice d'options	24 997	30.5800	ON
		M	2023-06-02	D	51 - Exercice d'options	24 997	13.9000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options Doherty, John	5	O	2023-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 997)	30.5800	ON
<b>Karora Resources Inc.</b> <i>Droits Deferred Share Units</i>								
In't Veld, Shirley Eleanor	4	O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	709		ON
Verli, Merushe	4	O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	331		ON
<b>Kits Eyecare Ltd.</b> <i>Droits Restricted Share Rights</i>								
Bozikis, Nicholas	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 736		BC
Goldthorpe, Edward	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 076		BC
Kavanagh, Anne	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 736		BC
Lee, Peter	4	O	2023-06-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 736		BC
<b>Kraken Robotics Inc.</b> <i>Actions ordinaires</i>								
Kenny, Karl Andrew	4, 5, 3O		2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000 000)	0.4600	BC
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b> <i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	168.6556	ON
		O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	168.5108	ON
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	168.7673	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	169.1113	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	167.9774	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
<b>La Societe de Gestion AGF Limitee</b> <i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	7.3400	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	7.3400	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	7.3800	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	7.3800	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	7.3700	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	7.3700	ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	7.3900	ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	7.3900	ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	7.3900	ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	7.3900	ON
<b>Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre</b> <i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.0000	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.0068	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.0083	ON
<b>Le Fonds de dividendes du secteur de l'immobilier durable</b> <i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Real Estate Dividend Fund	1	O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.4500	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.1689	ON
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b> <i>Actions ordinaires</i>								
Huffman, Randall	5	O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	26.9200	ON
Rawle, Michael Ross	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 850)	26.3600	ON
<b>Les Compagnies Loblaw Limitee</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3							
TD Securities Inc. - ASDP	PI	O	2023-06-05	I	38 - Rachat ou annulation	(536 546)	117.2000	ON
		O	2023-06-08	I	38 - Rachat ou annulation	(20 480)	115.4200	ON
		O	2023-06-09	I	38 - Rachat ou annulation	(24 015)	116.4600	ON
<b>Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Legault, Raymond	4							
CELI	PI	O	2023-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.0900	QC
		O	2023-06-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 000	0.0850	QC
Gestion Lemontal Ltée	PI	O	2023-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0800	QC
Osisko Development Corp.	3							
Barkerville Gold Mines Limited (a wholly-owned subsidiary)	PI	O	2020-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3							
Barkerville Gold Mines Ltd., a subsidiary of Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 857 143)		QC
Savard, Serge	4	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0800	QC
Les Entreprises Serge Savard Inc.	PI	O	2023-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0825	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Osisko Development Corp.	3							
Barkerville Gold Mines Limited (a wholly-owned subsidiary)	PI	O	2020-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3							
Barkerville Gold Mines Ltd., a subsidiary of Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(428 571)		QC
<b>Les Mines d'or Visible Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Champagne, Sylvain	4, 5							
Nathalie Goulet	PI	O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1100	QC
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1150	QC
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Masi, Benito	5	O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	25 000	33.0100	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	39.7406	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	29.8146USD	QC
<i>Options</i>								
Masi, Benito	5	O	2023-06-12	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	33.0100	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Huynh, Betty	5	O	2023-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 327	39.0800	QC
		O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	39.0800	QC
		O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	39.0800	QC
		O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	39.0800	QC
<b>Lithium Americas Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barnum, Aubree	5	O	2022-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	27.2700	BC
		O	2022-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(714)	27.5300	BC
Evans, Jonathan David	4	O	2023-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	113 490		BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 900)	27.8700	BC
		M	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 900)	27.8700	BC
Mercado, Pablo	5	O	2023-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 568		BC
		O	2023-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 226)	29.7700	BC
<i>Droits Restricted Stock Unit</i>								
Evans, Jonathan David	4	O	2023-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(61 346)		BC
Mercado, Pablo	5	O	2023-05-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 568)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Loop Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nyland, Ben	4, 5	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	52 099		BC
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Nyland, Ben	4, 5	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 099)		BC
<b>Lumine Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nyland, David William	4, 5	O	2023-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48 775	2644.3900	ON
		M	2023-05-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48 775	20.4100	ON
<b>Marathon Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacPhail, Peter	4	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.7800	ON
<i>DSU</i>								
Dechev, Teodora	4	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 500	0.8000	ON
<i>Options</i>								
Dechev, Teodora	4	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	140 971	0.8000	ON
		O	2023-06-09	D	50 - Attribution d'options	28 194	0.8000	ON
<b>Martinrea International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Martinrea International Inc.	1	O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.4500	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.4600	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4800	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.4900	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.5000	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.2600	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.4300	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.4400	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4700	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4800	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.4900	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.7700	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	12.7900	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.8000	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.8400	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.8500	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.8550	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.8600	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.8700	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.8750	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.8800	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4000	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4200	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4300	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.4400	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.4500	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.4600	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.4800	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.4900	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	12.5000	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.5100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.5200	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.5300	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.5400	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	12.5500	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.5550	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.5600	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.5700	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	12.5800	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.5900	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.6000	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.6100	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.7800	ON
	O		2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.7200	ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	12.7500	ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.7700	ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.7800	ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	12.8300	ON
	O		2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		ON
	O		2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.9700	ON
	O		2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.9800	ON
	O		2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.9900	ON
	O		2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	13.0000	ON
	O		2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3000	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	13.3600	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.3700	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.3800	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	13.3900	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.4000	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4100	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4200	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	13.4300	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	13.4400	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.4500	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	13.4600	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.4700	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	13.4800	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4900	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	13.5000	ON
	O		2023-06-14	D	38 - Rachat ou annulation	(19 200)		ON
<b>Mazarin Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Robert	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1400	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1550	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	0.1600	QC
<b>MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BUCK, AVISH Computershare (ESOP)	5	PI						
		O	2023-02-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	15.6888	ON
		O	2023-02-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	16.1845	ON
		O	2023-02-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	16.0000	ON
		O	2023-03-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	15.0455	ON
		O	2023-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	14.6816	ON
		O	2023-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	15.0411	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	15.4642	ON
		O	2023-04-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	15.3272	ON
		O	2023-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	15.9727	ON
		O	2023-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	16.2777	ON
Rahim, Alysha Computershare (ESOP)	5 PI	O	2023-01-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	15.2000	ON
		O	2023-03-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	15.0455	ON
		O	2023-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	14.6816	ON
		O	2023-03-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	15.0411	ON
		O	2023-04-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	15.4642	ON
		O	2023-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	15.9727	ON
<i>Performance Share Units</i>								
BUCK, AVISH	5	O	2023-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 591)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
BUCK, AVISH	5	O	2023-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 591)		ON
<b>Medical Facilities Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Medical Facilities Corporation	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.5000	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.4989	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.4851	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.4825	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.4900	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.5000	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.5000	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.5000	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	8.6024	ON
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	8.5658	ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 700	8.5087	ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	8.4989	ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.4725	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(15 700)		ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	8.4238	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	8.4085	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	12 400	8.3984	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	8.4062	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)		ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	8.3700	ON
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(12 400)		ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	8.3600	ON
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)		ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	8.2631	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)		ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	8.2022	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		ON
<b>MÉTAUX GENIUS INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0600	QC
		M	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0600	QC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6300	QC
<b>Methanex Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allard, Mark	7	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	61.5000	BC
<b>Metro inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Metro inc.	1	O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	77.8886	QC
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	76.9390	QC
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	75.4209	QC
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	74.7899	QC
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	75.2225	QC
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	73.7524	QC
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	73.7833	QC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	73.5888	QC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	73.3332	QC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	72.7346	QC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	98 000	72.2361	QC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(98 000)		QC
<b>Meubles Leon Ltee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leon, Mark	4	O	2023-06-07	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)	21.4300	ON
Lewmanic	PI	O	2023-06-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000	21.4300	ON
<b>Microbix Biosystems Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Microbix Biosystems Inc.	8	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	0.3800	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3800	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.3800	ON
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.3800	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.3800	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.3700	ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	0.3700	ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.4300	ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.4200	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.4200	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.4200	ON
		O	2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.4200	ON
		O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.4100	ON
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.4000	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.4000	ON
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.4000	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	0.4000	ON
		O	2023-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		ON
<b>Milestone Pharmaceutiques Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Fischer, Seth H.Z.	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Giles, Lisa Masood	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Liebert, Debra Kay	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Pasternak, Richard C.	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Tomsicek, Michael John	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Wills, Robert James	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
<b>Miniere Osisko Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Osisko Mining Inc.	1	O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	3.3003	ON
		O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		ON
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	126 900	3.3653	ON
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	(126 900)		ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	126 900	3.2962	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(126 900)		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	126 900	3.2801	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(126 900)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	3.1560	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		ON
<b>MINT Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.4500	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.4400	ON
<b>Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, Gregory Dean	4, 5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7249USD	BC
<b>Moneta Gold Inc. (formerly Moneta Porcupine Mines Inc.)</b>								
<i>Options</i>								
Dankowski, Jason Brian Joseph	5, 1	O	2023-06-01	D	50 - Attribution d'options	51 722	1.1100	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Dankowski, Jason Brian Joseph	5, 1	O	2022-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 017		ON
<b>Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morguard North American Residential Real Estate Investment T	1	O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	16.9423	ON
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 461	17.1085	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 461)		ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 461	16.8395	ON
		O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 461)		ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 461	16.6941	ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 461)		ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 461	16.7200	ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(8 461)		ON
<b>Mullen Group Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2023-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	18 505	15.7609	AB
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	15.4833	AB
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	37 010	15.5093	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>NeuPath Health Inc. (anciennement, Klinik Health Ventures Corp.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chicoine, Daniel	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 889	0.1500	ON
Cucuz, Sasha	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 889	0.1500	ON
Legault, Daniel Marcel	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 889	0.1500	ON
Walewicz, Joseph Andrew	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 889	0.1500	ON
<i>Restricted Share Unit (RSU)</i>								
Chicoine, Daniel	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 889)		ON
Cucuz, Sasha	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 889)		ON
Legault, Daniel Marcel	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 889)		ON
Walewicz, Joseph Andrew	4	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 889)		ON
<b>New Pacific Metals Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Liu, Derek Zhihua	6	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 666	3.2600	BC
Yuan, Jialiang	5	O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 834	3.2600	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Liu, Derek Zhihua	6	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 666)	3.2600	BC
Yuan, Jialiang	5	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 834)	3.2600	BC
<b>Newcore Gold Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Forster, Douglas Burton	4, 3	O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	261 000	0.1500	BC
<b>Nexus Industrial REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Hanczyk, Kelly Clark	4, 5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.4700	ON
<b>NGEx Minerals</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nemesia S.a.r.l.	3	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165 100	6.6000	BC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 000	6.6000	BC
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 100	6.6000	BC
<b>NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Deferred Units</i>								
Brady, Michael	5	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	7.4800	ON
Petersen, Brian Kenneth	4	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 598)	7.5000	ON
		O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)	7.5000	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(11 402)	7.5000	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Brady, Michael	5	O	2023-06-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	7.4800	ON
Petersen, Brian Kenneth	4	O	2023-06-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 598	7.5000	ON
<b>Nova Cannabis Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kiziak, Marcie Catherine	4, 5	O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 640	0.6598	AB
Sanderson, Grant Leigh	5	O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 556	0.6598	AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Kiziak, Marcie Catherine	4, 5	O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)	0.6598	AB
Sanderson, Grant Leigh	5	O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)	0.6598	AB
<b>Nova Royalty Corp.</b>								
<i>Convertible Loan</i>								
Beedie, Ryan K	3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2023-06-06	I	97 - Autre	\$ 1 432 208.00	1.8852	BC
<b>NOVAGOLD RESOURCES INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lang, Gregory Anthony	5							
Gregory and Sharon Lang Family Survivors Trust dtd 12/27/2005	PI	O	2023-06-07	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 000)		BC
<b>Numinus Wellness Inc.</b>								
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Thielking, Paul	5	O	2022-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-06-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		BC
<b>NUVISTA ENERGY LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lawford, Michael	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	2 200	9.4300	AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	11.2100	AB
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	700	9.4300	AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	11.2000	AB
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	100	9.4300	AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	11.1900	AB
<i>Options</i>								
Lawford, Michael	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	9.4300	AB
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(700)	9.4300	AB
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(100)	9.4300	AB
<b>Obsidian Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Obsidian Energy Ltd.	1	O	2023-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	85 192	8.1399	AB
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	41 600	8.3236	AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(85 192)	8.1399	AB
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(41 600)	8.3236	AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	80 800	5.9702USD	AB
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(80 800)	5.9702USD	AB
<b>Orezone Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downey, Patrick	4	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.2000	BC
Goodman, Ryan	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.1900	BC
<b>Pan American Silver Corp.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units ("DSUs")</i>								
Begeman, John A.	4	O	2023-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
Davidson, Alexander John	4	O	2023-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
de Gelder, Neil	4	O	2012-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
Gosselin, Chantal	4	O	2023-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 697	21.2453	BC
Jeannes, Charles A.	4	O	2019-02-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
Keating, Kimberly	4	O	2023-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
Maki, Jennifer	4	O	2021-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 414	21.2453	BC
Segsworth, Walter Thomas	4	O	2009-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 829	21.2453	BC
Sendall, Kathleen E.	4	O	2020-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 414	21.2453	BC
Winckler, Gillian	4	O	2016-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 546	21.2453	BC
<b>Paramount Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Stotts, Garth W.J.	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	29.5185	AB
<b>Partners Value Investments LP</b>								
<i>Parts de société en commandite Equity Limited Partnership Units</i>								
Partners Value Investments LP	1	O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	66.0000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>								
<i>Obligations Hybrid</i>								
Goldade, Cameron	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2023-06-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 200 000.00	82.0900	AB
<b>PESA Corporation</b>								
<i>Options</i>								
Astle, Thomas Blair	4	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	40 726	0.1800USD	ON
Sutton, Howard	4	O	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	40 726	0.1800USD	ON
		O	2023-06-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)		ON
<b>PharmaCielo Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Petron, William Boris	4	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	166 667	0.4800	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Lustig, Marc	4							
L5 Capital Inc.	PI	O	2023-06-12	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000		ON
		O	2023-06-12	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500		ON
<i>Débetures</i>								
Lustig, Marc	4							
L5 Capital Inc.	PI	O	2023-06-12	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 500 000.00		ON
		O	2023-06-12	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 250 000.00		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Petron, William Boris	4	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(166 667)	0.4800	ON
<b>PIMCO Global Income Opportunities Fund</b>								
<i>Parts Class A</i>								
Graham, Stuart Thomson	7	O	2014-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.1000	ON
<b>Pivotree Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jurkuta, Ted Christopher	5	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7400USD	ON
Lobo, Vernon	4, 5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6500	ON
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.5000	ON
Vernon Lobo - RRSP	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.5100	ON
		O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.5000	ON
Vernon Lobo - TFSA	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.6500	ON
Morris, William Frederick	4	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.7000	ON
<b>Plaza Retail REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Plaza Retail REIT	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(230)		NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(264)		NB
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.1000	NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0400	NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2023-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0300	NB
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0100	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0400	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB
	O		2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0500	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.1000	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0500	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0500	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	250	4.0200	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(250)		NB
	O		2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0400	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0100	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9900	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
	O		2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	140	3.9900	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(140)		NB
	O		2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	140	3.9900	NB
	O		2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	149	3.9700	NB
Zakuta, Michael Aaron Plaza Z-Corp Properties Inc.	4, 5, 3 PI	O	2023-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.9900	NB
<b>Plurilock Security Inc. (formerly, Libby K Industries Inc.)</b>								
<i>Options</i>								
Meyers, Scott	5	O	2023-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Polaris Renewable Energy Inc. (formerly Polaris Infrastructure Inc.)</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Guillen, Jaime	4	O	2023-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	80		ON
Lawless, James V.	4	O	2023-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	80		ON
Paredes de Vásquez, Marcela	4	O	2023-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	95		ON
<b>Power Corporation du Canada</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 5O		2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	34.8900	QC
Tretiak, Gregory Dennis	7, 5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	1 000	29.1900	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.7660	QC
		O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	1 500	29.1900	QC
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	35.0000	QC
<i>Options</i>								
Desmarais, Paul Jr.	4, 7	O	2023-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(333 000)	35.1250	QC
		M	2023-06-07	D	59 - Exercice au comptant	(333 000)	35.1910	QC
		O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(587 000)	34.9330	QC
		O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	34.7920	QC
Tretiak, Gregory Dennis	7, 5	O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	29.1900	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Swap sur actions - Position acheteur PCC 21						(1 500)	29.1900	QC
Power Corporation of Canada	1	O	2000-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-05	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	35.2427	QC
<b>PrairieSky Royalty Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 218	24.6200	AB
<i>Options</i>								
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(35 254)	24.6200	AB
<b>Precision Drilling Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Precision Drilling Corporation	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 307	48.7000USD	AB
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 755	46.2000USD	AB
		O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	30 179	65.9500	AB
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	30 104	62.7600	AB
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(77 345)		AB
<b>Premium Brands Holdings Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hernquist, Thomas	7	O	2023-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 346)	74.3361USD	BC
<b>Pulse Seismic Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	1.7476	AB
<b>PYROGENÈSE CANADA INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abdalla, Andrew	4	O	2023-05-31	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.5100	QC
		M	2023-06-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.5100	QC
		O	2023-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 216)	1.0499	QC
		M	2023-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 216)	1.0499	QC
		O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.5100	QC
		M	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.5100	QC
		O	2023-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 491)	1.0613	QC
		M	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 491)	1.0613	QC
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2023-06-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(13 700)	1.0426	QC
		O	2023-06-06	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(28 600)	0.9996	QC
		O	2023-06-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(20 800)	1.0100	QC
		O	2023-06-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(8 800)	1.0144	QC
		O	2023-06-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(6 600)	1.0208	QC
<i>Options</i>								
Abdalla, Andrew	4	O	2023-05-31	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.5100	QC
		M	2023-06-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.5100	QC
		O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.5100	QC
		M	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.5100	QC
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine	5	O	2023-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	44.1584	QC
reer	PI	O	2023-05-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	44.1584	QC
Grenier, Guy	5	O	2023-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	44.1584	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2023-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	44.1584	QC
<b>REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacDonald, Norman	4	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Droits Deferred Share Units/Unités d'actions différées</i>								
Baird, John Russell	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 550	21.6400	QC
Ferstman, Joanne Shari	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 930	21.6400	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Hofmeister, Edie	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 550	21.6400	QC
John, William Murray	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 550	21.6400	QC
Krcmarov, Robert Ljubomir	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 390	21.6400	QC
Labbé, Pierre	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 550	21.6400	QC
MacDonald, Norman	4	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 245	21.6400	QC
MacGibbon, Candace Joan	4	O	2023-06-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 550	21.6400	QC
<b>Options</b>								
Bradley, Victor	7	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	15 000	21.6400	QC
Card, Duncan Cornell	7	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	15 000	21.6400	QC
Richards, Everard Trenton	7	O	2023-06-07	D	50 - Attribution d'options	15 000	21.6400	QC
<b>Repare Therapeutics Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Seth, Kim	5	O	2023-06-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 194)	13.0000USD	QC
Zinda, Michael	5	O	2023-06-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 404)	12.0309USD	QC
		O	2023-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 869)	12.0167USD	QC
<b>Options</b>								
Bonita, David P.	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Civik, Thomas	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Foley, Todd	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Molineaux, Susan	4	O	2023-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 400	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	54 400	11.6600USD	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 800	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	21 800	11.6600USD	QC
Morrison, Briggs	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Rhoads, Ann D.	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Samarth, Kulkarni	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
Schafer, Carol A.	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 200	11.6600USD	QC
		M	2023-06-08	D	50 - Attribution d'options	27 200	11.6600USD	QC
<b>RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Alpha Capital Anstalt	3	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 000)	0.1321	QC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 000)	0.1400	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	0.1448	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.1500	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1450	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.1456	QC
Goulet, Guy	4, 5	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	QC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1500	QC
<b>Ressources Falco Ltée (formerly Falco Pacific Resource Group Inc.)</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Osisko Development Corp.	3							
Barkerville Gold Mines Limited (a wholly-owned subsidiary)	PI	O	2020-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3							
Barkerville Gold Mines Ltd., a subsidiary of Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(41 385 240)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 500 000)		QC
<b>Bons de souscription</b>								
Osisko Development Corp.	3							
Barkerville Gold Mines Limited (a wholly-owned subsidiary)	PI	O	2020-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3							
Barkerville Gold Mines Ltd., a subsidiary of Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 052 222)		QC
<b>Bons de souscription 2021</b>								
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3							
Osisko Development Corp.	PI	O	2022-09-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 750 000)		QC
<b>Ressources Melkior Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Deluce, Keith James	4, 3	O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 041 667	0.2400	BC
		M	2023-06-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 041 667	0.2400	BC
Farrell, Norman	4	O	2023-06-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.2400	BC
<b>Ressources Minières Vanstar Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Moore, Jean-David	4	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3500	QC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.3600	QC
<b>Ressources Teck Limitée</b>								
<b>Class B Subordinate Voting Shares</b>								
Teck Resources Limited	1	O	2023-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	39.2356USD	BC
		O	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	38.1964	BC
		M	2023-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	38.1964USD	BC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	38.1331	BC
		M	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	38.1331USD	BC
		O	2023-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	52.7017	BC
		O	2023-05-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	37.9507USD	BC
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	38.7187USD	BC
		O	2023-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		BC
<b>Restaurant Brands International Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Tome, Vicente	7	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(517)	74.1000USD	ON
<b>Resverlogix Corp.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	125 000		AB
		O	2023-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1150	AB
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.1100	AB
<b>Restricted Share Units (RSU's)</b>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2023-06-02	D	46 - Contrepartie de services	225 000		AB
		O	2023-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(225 000)		AB
<b>Richards Packaging Income Fund</b>								
<b>Parts de fiducie</b>								
Edwards, Terry	5							
RRSP	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	34.1910	ON
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>								
<b>Deferred Units</b>								
Brooks, Bonnie	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Dansereau, Richard	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Fukakusa, Janice Rose	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Lamothe, Marie Josee	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Lastman, Dale Howard	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Marshall, S. Jane	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
Sonshine, Edward	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 395	20.2800	ON
Vanaselja, Siim A.	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Winograd, Charles	4	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 423	20.2800	ON
<b>Roots Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Honsberger, Kaleb	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kernaghan, Edward Hume	3							
KERNWOOD LTD	PI	O	2023-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	3.0500	ON
Lettner, Michelle	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Mangattoor, Joseph	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
McDonald, Melinda	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Honsberger, Kaleb	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ijack, Roman	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Lettner, Michelle	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Mangattoor, Joseph	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
McDonald, Melinda	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Thomas, Sonya	5	O	2023-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Rubicon Organics Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Detlefsen, Michael Erik	4							
Pomegranate Capital Advisors	PI	O	2023-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0382	BC
<b>SANDSTORM GOLD LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
SANDSTORM GOLD LTD.	1	O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	952 545	7.0451	BC
Watson, Nolan Allan	4, 5	O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	6.5600	BC
<b>Sangoma Technologies Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Star2Star Holdings, LLC	3	O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(572 146)	4.3200	ON
Worthington, Norman A.	4, 3							
Star2Star Holdings, LLC	PI	O	2023-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(572 146)	4.3200	ON
<b>Saputo Inc.</b>								
<i>Unités d'actions de performance / Performance Share Units</i>								
Atherton, Thomas	7	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 563)		QC
					97 - Autre	(6 782)		QC
Brockman, Terry	7, 5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(20 915)		QC
					97 - Autre	(10 457)		QC
Canuto, Gianfranco	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 775)		QC
					97 - Autre	(888)		QC
Colizza, Carl	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(24 787)		QC
					97 - Autre	(12 394)		QC
Edwards, Robert L.	7	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(899)		QC
					97 - Autre	(450)		QC
Gagnon, Martin	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(11 469)		QC
					97 - Autre	(5 735)		QC
Guido, Frank	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(13 493)		QC
					97 - Autre	(6 747)		QC
Poutchigian, Haig	7	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 734)		QC
					97 - Autre	(867)		QC
Rivard, Richard	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(2 219)		QC
					97 - Autre	(1 109)		QC
Therrien, Maxime	7, 5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(21 109)		QC
					97 - Autre	(10 555)		QC
Turcotte, Patrick	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(1 439)		QC
					97 - Autre	(720)		QC
Wagner, Gaétane	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(23 029)		QC
					97 - Autre	(11 514)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Shopify Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting</i>								
<i>Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2023-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(15 517)		QC
		O	2023-06-08	D	97 - Autre	(7 759)		QC
<i>DSU</i>								
ASHE, ROBERT GERARD	4	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	271		ON
Shannan, Tobyn David	4	O	2020-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	165		ON
<i>RSU</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	153		ON
		O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 564)		ON
Hertz, Jessica	5	O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 624)		ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 247)		ON
Nejatian, Kasra	5	O	2023-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	821		ON
		O	2023-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 206)		ON
<b>Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)</b>								
<i>Restricted Share Unit</i>								
Balarezo, Ernesto	4, 5	O	2022-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 550 120		ON
<b>SIR Royalty Income Fund</b>								
<i>Parts</i>								
Estate of William Frederick Irvine	3							
Mary Irvine Testamentary Trust	PI	O	2021-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.0500	ON
		O	2021-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	9.0400	ON
		O	2021-07-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.6500	ON
		O	2021-07-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.1600	ON
		O	2021-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	8.7900	ON
		O	2021-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	9.0700	ON
		O	2021-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	9.2400	ON
		O	2021-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	9.3600	ON
York Barbell Holdings Limited	PI	O	2021-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)	11.7050	ON
<b>Slate Office REIT</b>								
<i>Débetures convertibles 5.25 convertible debentures due 2023</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2023-06-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	90.0000	ON
<i>Débetures convertibles 5.5 convertible debentures due 2026</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 47 000.00	73.5000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
<i>Débiteures convertibles 7.5 Convertible Debentures due 2027</i> (Trust Units)								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2023-06-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 300 000.00	73.2917	ON
		O	2023-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 7 000.00	74.0000	ON
		O	2023-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 25 000.00	74.0500	ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 200	2.0500	ON
		O	2023-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 800	2.0500	ON
		O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.0500	ON
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.0100	ON
		O	2023-06-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 400	2.0100	ON
		O	2023-06-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	2.0100	ON
<b>Société Asbestos Limitée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Robert	6	O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.0000	QC
<b>Stack Capital Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stack Capital Group Inc.	1	O	2023-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.2972	ON
		O	2023-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.2500	ON
		O	2023-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.4200	ON
		O	2023-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1600	ON
		O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1500	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1100	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	6.1900	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.1500	ON
		O	2023-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.5000	ON
		O	2023-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.5500	ON
		O	2023-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.4500	ON
		O	2023-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.4500	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(16 600)		ON
<b>Stella-Jones Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bourgault, Lyne	7							
COmputershare trust COmpany of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	53.7300	QC
Brandt, Jeff	7							
Computershare Trust Company	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	53.7300	QC
Caric, George	7							
COmputershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	53.7300	QC
Comerford, Kevin Patrick	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	53.7300	QC
Couture, Sylvain	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	53.7300	QC
Eichenbaum, Marla	5							
Computershare trust company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	53.7300	QC
James, Kenner	7							
COmputershare Trust COmpany nof Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	53.7300	QC
Jones, Ian	7							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	53.7300	QC
Kirkham, Patrick	7							
COmputershare trust company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	53.7300	QC
Larocque, Steve	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	53.7300	QC
Marcell, Driessen	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	53.7300	QC
Morgan, Andy	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	53.7300	QC
Pittman, George Glynn	5							
Computershare Trust Company	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	53.5360	QC
Raines, James	7							
computershare Trust COmpany of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	53.7300	QC
Stark, Patrick	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	53.7300	QC
Travaglini, Silvana	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	53.7300	QC
Vachon, Eric	7							
COmputershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	48.1800	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	53.7300	QC
Whitted, David	7							
COmputershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	53.7300	QC
Younce, Jon	7							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2023-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	53.5360	QC
		O	2023-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	53.7300	QC
<b>Options</b>								
Manzi, James Augustus	4	O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	49.0100	QC
		M	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	49.0100	QC
<b>Sustainable Innovation &amp; Health Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.9733	ON
<b>Tamarack Valley Energy Ltd.</b>								
<i>Droits PSUs</i>								
Buytels, Steven	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(390 000)		AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(489 000)		AB
Screen, Kevin	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(261 000)		AB
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Buytels, Steven	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(99 701)		AB
Ezinga, Christine	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)		AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(156 501)		AB
Screen, Kevin	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(82 987)		AB
Shimek, Scott	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(53 667)		AB
Stoodley, Benjamin Wayne	5	O	2023-06-09	D	59 - Exercice au comptant	(7 667)		AB
<b>The Descartes Systems Group Inc.</b>								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Hanington, Sandra Lynn	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	97		ON
Irwin, Kelley	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	97		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Porteur inscrit</i>								
Maple, Dennis Ray	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	238		ON
Muntwyler, Christian	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	233		ON
O'Hagan, Jane	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	261		ON
Walker, John Joseph	4	O	2023-06-05	D	97 - Autre	300		ON
<i>Options</i>								
Murphy, William Chad	5	O	2023-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	1 562	107.8100	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Murphy, William Chad	5	O	2023-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-14	D	97 - Autre	1 021	108.1200	ON
<i>Restricted Stock Unit - Cash-settled</i>								
Diederik, Raimond	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(185)	107.4400	ON
Gardner, Edward James	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(220)	107.4400	ON
Jones, Christopher	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(198)	107.4400	ON
Murphy, William Chad	5	O	2023-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M''	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nguyen, Peter	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(51)	107.4400	ON
Parker, Robert	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(168)	107.4400	ON
Wood, Kenneth Edward	5	O	2023-05-31	D	97 - Autre	(154)	107.4400	ON
<i>Restricted Stock Unit - Share-settled</i>								
Murphy, William Chad	5	O	2023-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-04-14	D	50 - Attribution d'options	511	108.1200	ON
		M	2023-04-14	D	97 - Autre	511	108.1200	ON
<b>The Real Brokerage Inc. (formerly ADL Ventures Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	16 106	0.0251USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	27 000	0.0251USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 090	0.0251USD	ON
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	12 000	0.0251USD	ON
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	64	0.0251USD	ON
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 506)	1.2700USD	ON
		O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	1.2800USD	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.2900USD	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.3000USD	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	1.3100USD	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 590)	1.3400USD	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.3300USD	ON
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	1.3800USD	ON
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64)	1.4200USD	ON
Ressler, Michelle Catherine	5	O	2023-05-26	D	51 - Exercice d'options	16 000	0.7200USD	ON
		O	2023-05-30	D	51 - Exercice d'options	3 617	0.7200USD	ON
		O	2023-05-31	D	51 - Exercice d'options	6 340	0.7200USD	ON
		O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 100	0.7200USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	2 320	0.7200USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	7 228	1.0100USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 772	1.0100USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.0100USD	ON
		O	2023-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	1.2675USD	ON
		O	2023-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 617)	1.3000USD	ON
		O	2023-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 340)	1.3069USD	ON



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
		O	2023-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	1.3038USD	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 320)	1.3000USD	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 228)	1.3077USD	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 772)	1.3298USD	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.3216USD	ON
<b>Options</b>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(10 506)	0.0251USD	ON
		O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(5 600)	0.0251USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(27 000)	0.0251USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(10 090)	0.0251USD	ON
		O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	0.0251USD	ON
		O	2023-06-09	D	51 - Exercice d'options	(64)	0.0251USD	ON
Ressler, Michelle Catherine	5	O	2023-05-26	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	0.7200USD	ON
		O	2023-05-30	D	51 - Exercice d'options	(3 617)	0.7200USD	ON
		O	2023-05-31	D	51 - Exercice d'options	(6 340)	0.7200USD	ON
		O	2023-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	0.7200USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(2 320)	0.7200USD	ON
		O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(7 228)	1.0100USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(2 772)	1.0100USD	ON
		O	2023-06-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.0100USD	ON
<b>Thomson Reuters Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Escaravage, Jason	7	O	2023-06-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 355		ON
Samulewicz, April	7	O	2023-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2023-06-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 413		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Escaravage, Jason	7	O	2023-06-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 733)		ON
Samulewicz, April	7	O	2023-06-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 549)		ON
<b>Tiny Ltd. (formerly WeCommerce Holdings Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Berardo, Michael	7	O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 714	4.5300	BC
Chan, Ampere On Pui	5	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.8000	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.9800	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.9500	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.9800	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.9800	BC
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.9800	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.8000	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.9500	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.0500	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.9600	BC
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.9700	BC
Taub, Jordan	7	O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 530	4.0690	BC
		O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 375	4.5300	BC
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Berardo, Michael	7	O	2023-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 075)		BC
Taub, Jordan	7	O	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits Restricted Share Unit (RSU)</i>								
Berardo, Michael	7	O	2023-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2023-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Taub, Jordan	7	O	2023-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2023-06-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 144)		BC
<b>Toromont Industries Ltd.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Porteur inscrit</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Malinauskas, David Allan	7	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	3 000	66.2200	ON
		O	2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	106.5000	ON
Toromont Industries Ltd.	1	O	2023-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	104.2139	ON
		O	2023-05-09	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	104.0816	ON
		O	2023-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	24 600	104.5621	ON
		O	2023-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	33 400	104.5929	ON
		O	2023-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	104.9412	ON
		O	2023-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	104.9600	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	31 400	104.8908	ON
		O	2023-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(126 800)		ON
<i>Options</i>								
Malinauskas, David Allan	7	O	2023-06-13	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	66.2200	ON
<b>Torq Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wallace, Shawn	4, 5	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4580	BC
<b>Total Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
MULLEN, Kenneth Brandon Melamaken Adventures Inc.	4 PI	O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 720	8.8500	AB
<b>Touchstone Exploration Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Valentine, Thomas	5	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2500	AB
Vredenburg, Harrie	4	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	80 000	0.2500	AB
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 920)	1.0100	AB
<i>Options</i>								
Valentine, Thomas	5	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2500	AB
Vredenburg, Harrie	4	O	2023-06-06	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	0.2500	AB
<b>Trican Well Service Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Funk, Trevor Alan	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	24 386	1.9800	AB
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 386)	3.3827	AB
Trican Well Service Ltd.	1	O	2023-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	504 800	3.2586	AB
		O	2023-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	175 100	3.3117	AB
		O	2023-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	242 700	3.3506	AB
		O	2023-06-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 021 400	3.3144	AB
		O	2023-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	3.3660	AB
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	231 500	3.3659	AB
<i>Options Employee Stock Options</i>								
Funk, Trevor Alan	5	O	2023-06-08	D	51 - Exercice d'options	(24 386)	1.9800	AB
<b>Triple Flag Precious Metals Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burns, Geoffrey Alan	4	O	2023-06-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 092)	19.0080	ON
		O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 573)	18.6880	ON
		O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 377)	18.7510	ON
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 718)	18.6720	ON
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 464)	18.7200	ON
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 069)	18.7020	ON
<b>Troilus Gold Corp.</b>								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Leroux, Jacqueline	5	O	2023-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		QC
<b>TWC Enterprises Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
TWC Enterprises Limited	1	O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	17.7000	ON
		O	2023-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.7500	ON
		O	2023-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	18.0500	ON
		O	2023-06-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
<b>Vecima Networks Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rockwell, Richard Dean	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.5000	BC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.0000	BC
		O	2023-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.7500	BC
<b>Verano Holdings Corp. (formerly Majesta Minerals Inc.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Kalesnik, Laura Marie	5	O	2023-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Kalesnik, Laura Marie	5	O	2023-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<b>Vermilion Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stadnyk, Myron Maurice	4	O	2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	15.6800	AB
<b>VersaBank</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
340268 Ontario Limited	3	O	2023-06-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	126 584		ON
<b>Vista Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tobler, Douglas Lee	5	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5519USD	BC
<b>WELL Health Technologies Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fong, Eva	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.5000	BC
<i>Options</i>								
Fong, Eva	5	O	2023-06-05	D	51 - Exercice d'options	(300 000)		BC
<b>Western Energy Services Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	2.4855	AB
<b>WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)</b>								
<i>Common Voting Shares</i>								
Brennan, Deirdre Anne	5	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 659)	2.0100	NS
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 496)	2.0200	NS
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 255)	1.9600	NS
<i>Variable Voting Shares</i>								
Fine Capital Partners, L.P.	3							
Adom Partners, LP	PI	O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 500	1.9891	NS
		O	2023-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 100	2.0054	NS
		O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 800	2.0228	NS
		O	2023-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	2.0255	NS
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 200	1.9555	NS
Dekel Partners, LP	PI	O	2023-06-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 600	1.9891	NS
		O	2023-06-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 700	2.0054	NS
		O	2023-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	2.0228	NS
		O	2023-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 200	2.0225	NS
		O	2023-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 800	1.9555	NS
Weck, Maarten Jan Henk	5	O	2023-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 341)	2.0100	NS
<b>Windfall Geotek Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, Brent	3	O	2023-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	QC
		O	2023-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	QC
		O	2023-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	QC



Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2023-06-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0954	QC
	O		2023-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0950	QC